

Mozard LOMBARD

(mars 2014)

La signification des actions des missions  
diplomatiques américaines en Haïti  
à travers les discours  
de Kenneth H. MERTEN

Mémoire pour l'obtention du grade de licencié  
en Communication Sociale, Faculté des sciences humaines,  
Université d'État d'Haïti.

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,  
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: [jean-marie\\_tremblay@uqac.ca](mailto:jean-marie_tremblay@uqac.ca)

Site web pédagogique : <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de: "Les classiques des sciences sociales"

Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,  
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque  
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

## Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue  
Fondateur et Président-directeur général,  
**LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.**

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Mozard LOMBARD

**La signification des actions des missions diplomatiques américaines en Haïti à travers les discours de Kenneth H. MERTEN.**

Mémoire pour l'obtention du grade de Licencié en Communication sociale, Faculté des sciences humaines, Université d'État d'Haïti, Port-au-Prince, mars 2014, 90 pp.

[Autorisation formelle accordée par l'auteur le 11 octobre 2014 de diffuser ce mémoire dans Les Classiques des sciences sociales.]



Courriels : Mozard Lombard : [lmozardo10@gmail.com](mailto:lmozardo10@gmail.com)

Ricarson DORCE : [dorce87@yahoo.fr](mailto:dorce87@yahoo.fr)

Florence Piron, prés. Association science et bien commun :  
[Florence.Piron@com.ulaval.ca](mailto:Florence.Piron@com.ulaval.ca)

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5'' x 11''.

Édition numérique réalisée le 15 octobre 2014 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, Québec.





Ce livre est diffusé *en partenariat* avec [l'Association science et bien commun](#), présidée par Madame Florence Piron, professeure à l'Université Laval, et [l'Université d'État d'Haïti](#).

Merci à l'Association d'avoir permis la diffusion de ce livre dans Les Classiques des sciences sociales, grâce à la création de la collection : "Études haïtiennes".

Jean-Marie Tremblay, C.Q.,  
Sociologue, fondateur et p.-d.g,  
Les Classiques des sciences sociales  
15 octobre 2014.

## **Biographie**

Licencié en Communication Sociale à la Faculté des Sciences Humaines (FASCH) de l'Université d'État d'Haïti (UEH), membre du Collectif des Universitaires Citoyens (CUCI), Mozard LOMBARD a participé à la rédaction du livre intitulé « Communication et Diplomatie : l'ambassadrice américaine Janet Anne SANDERSON et Haïti », sous la direction du professeur Hérold TOUSSAINT.

Contact : [lmozardo10@gmail.com](mailto:lmozardo10@gmail.com)

Mozard LOMBARD

La signification des actions  
des missions diplomatiques américaines en Haïti  
à travers les discours de Kenneth H. MERTEN.



Mémoire pour l'obtention du grade de Licencié en Communication sociale, Faculté des sciences humaines, Université d'État d'Haïti, Port-au-Prince, mars 2014, 90 pp.

# Table des matières

[Introduction](#) [1]

## **[Chapitre 1. Discours diplomatiques](#)** [6]

- 1.1. [Histoire de la diplomatie](#) [6]
- 1.2. [Les différentes définitions du concept diplomatie](#) [7]
- 1.3. [La diplomatie et les courants philosophiques](#) [9]
- 1.4. [Diplomatie, Politique Étrangère et Communauté internationale](#) [9]
- 1.5. [Définitions du concept discours](#) [13]
- 1.6. [Le discours et les courants philosophiques](#) [14]
- 1.7. [Discours et diplomatie](#) [15]
- 1.8. [Le langage diplomatique](#) [16]

## **[Chapitre 2. Représentations sociales et idéologie](#)** [18]

- 2.1. [Présentation de la théorie des représentations sociales](#) [18]
- 2.2. [Fonction des représentations sociales](#) [21]
- 2.3. [Représentations sociales et actions des missions diplomatiques](#) [21]
- 2.4. [Définitions du concept idéologie](#) [22]
- 2.5. [Fonctions de l'idéologie](#) [23]

## **[Chapitre 3. Méthodologie de la recherche et présentation des données des discours de l'ambassadeur en fonction de ses arguments](#)** [25]

- 3.1. [Analyse de contenu et l'analyse du discours](#) [25]
- 3.2. [Présentation de la notion de l'argumentation](#) [27]
- 3.3. [Les différents types d'arguments](#) [27]
- 3.4. [Les pseudo-arguments](#) [28]
- 3.5. [Analyse quantitative des énoncés des discours de l'ambassadeur Kenneth H. MERTEN en fonction des différents types d'arguments et pseudo-arguments](#) [30]

- 3.6. [Tableau quantitatif des énoncés des différents types d'arguments dans les neuf discours](#) [30]
- 3.7. [Tableau quantitatif des énoncés des différents types d'arguments dans chaque discours](#) [31]
- 3.8. [Analyse comparative des énoncés des différents types d'arguments qui prédominent dans les neuf discours de l'ambassadeur Kenneth H. MERTEN](#) [32]
- 3.9. [Tableau indiquant la nature de chaque discours en fonction des expressions des différents types d'arguments](#) [34]
- 3.10. [Tableau des énoncés des pseudo-arguments dans les discours](#) [35]

**Chapitre 4. Analyse qualitative des énoncés des discours de l'ambassadeur Kenneth MERTEN en fonction des différents types d'arguments et pseudo arguments** [37]

- 4.1. [Analyse en fonction des énoncés des arguments pragmatiques](#) [37]
- 4.2. [Analyses en fonction des énoncés des arguments conditions-réalisables](#) [41]
- 4.3. [Analyse en fonction des énoncés des arguments confirmation par les faits](#) [44]
- 4.4. [Analyse en fonction des énoncés des arguments buts-valorisés](#) [49]
- 4.5. [Analyse en fonction des énoncés des arguments normes-générales](#) [52]
- 4.6. [Analyse en fonction des énoncés du type de pseudo-arguments dit explication causale](#) [53]
- 4.7. [Analyse en fonction des énoncés des appels aux cas particuliers](#) [54]
- 4.8. [Analyse en fonction des énoncés des pétitions de principes](#) [54]
- 4.9. [Tableau en fonction des valeurs que protègent les missions diplomatiques américaines dans les discours](#) [55]

[Conclusion](#) [59]

[Bibliographie](#) [62]

[Webographie](#) [64]

Annexe 1. [Les discours de Kenneth MERTEN.](#) [65]

Annexe 2. [Biographie de l'ambassadeur Kenneth H. MERTEN.](#) [87]

Annexe 3. [Liste des chargés d'affaires \(ad intérim\), ambassadeurs et ambassadrices américains en Haïti de 1842 à nos jours.](#) [88]

[1]

**La signification des actions  
des missions diplomatiques américaines en Haïti  
à travers les discours de Kenneth H. MERTEN.**

## INTRODUCTION

[Retour à la table des matières](#)

La diplomatie haïtienne est institutionnalisée en 1807 avec la création du Ministère des Affaires Étrangères par Henri CHRISTOPHE <sup>1</sup>. Les États-Unis, selon l'historien Jean D. CORADIN <sup>2</sup>, n'ont accepté de nouer des relations diplomatiques avec Haïti qu'à partir de 1862. Colin POWELL, l'ex Secrétaire d'État américain, a accordé une interview, autour de ces relations haïtiano-américaines, le 28 février 2010, au professeur Bill GUIGLEY <sup>3</sup> de l'Université Loyola de la Nouvelle-Orléans. Au cours de cette interview, l'ancien chef de la diplomatie américaine a indiqué qu'en 1804, quand Haïti conquiert son indépendance de la France, la première révolution d'esclaves réussie dans le monde, les États-Unis refusèrent de reconnaître le nouveau pays. Les américains, explique-t-il, ont nié son indépendance durant plus de 60 ans parce qu'ils continuèrent de maintenir en esclavage des

---

<sup>1</sup> **LATORTUE**, Gérard, Ministère des Affaires Etrangères. (11 Septembre 2012). *Livre blanc du gouvernement de transition*, (en ligne). Adresse URL : <http://www.gerardlatortue.org/PDF/MAE.pdf>

<sup>2</sup> **CORADIN**, Jean, *Histoire diplomatique d'Haïti*. Tome 4, Port-au-Prince, Les presses de l'imprimerie II, 2000, p.12.

<sup>3</sup> **GUIGLEY**, Bill est américain et directeur adjoint du centre pour les droits constitutionnels et professeur de droit à l'université Loyola de la Nouvelle-Orléans.

millions de leurs propres citoyens. Ils évitaient comme la peste cette reconnaissance, de crainte de ne pas alimenter la révolution appréhendée des esclaves sur leur propre territoire <sup>4</sup>.

Dès le début, nous dit CORADIN <sup>5</sup>, ces relations haïtiano-américaines étaient fondées sur un rapport de force. Les États-Unis ont appliqué à Haïti la « diplomatie du dollar », en vigueur depuis 1906. À travers cette diplomatie, ils s'emparent de ses banques pour l'exploiter. Ils tirent des profits dans les rouages politiques et économiques du pays. Le Département d'État américain avait forcé le gouvernement haïtien à admettre la National City Bank of New York au sein du groupe concessionnaire Franco-allemand qui avait constitué le capital de la banque haïtienne de 1910, malgré l'opposition des banquiers allemands <sup>6</sup>. Cela étant dit, Haïti n'était pas le seul pays de la région caribéenne en proie à l'exploitation et à la domination américaine. Les États-Unis, en effet, s'étaient appliqués, dès 1910, à établir un contrôle politique et financier sur toute la zone de la Caraïbe, particulièrement, sur Haïti et la République Dominicaine. En raison de la construction du Canal de Panama, ces deux pays avaient acquis une importance stratégique de premier ordre.

[2]

Il faut souligner que les États-Unis et Haïti, au début de leur histoire, ont été colonisés respectivement par les Britanniques et les Français. Toutefois, les circonstances dans lesquelles chacun de ces pays a pris son indépendance et la nature des batailles révolutionnaires qui

---

<sup>4</sup> In **GILBERT**, Hervé, Haiti connexion Network. (16 mars 2013). *Les milliards de dollars d'Haïti*, (En ligne). Adresse [URL](#).

(Ingénieur électrique de formation, Hervé GILBERT a travaillé à l'Électricité d'Haïti pendant environ 15 ans en qualité de responsable informatique du Département des Mouvements d'Énergie qui s'occupait de la gestion et de la distribution de l'énergie dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Il est aussi détenteur d'une licence en électricité industrielle et commerciale aux États-Unis d'Amérique. Hervé s'est consacré aussi à d'autres champs d'activités comme le journalisme, la radiodiffusion et l'écriture. De concert avec son frère Carl, ils ont lancé le forum Haïti Connexion en Juin 2006 qui est devenu l'un des forums les plus connus sur le web Haïtien, et par extension Haïti Connexion Network).

<sup>5</sup> **CORADIN**, Jean, *Op.cit.*, p.12.

<sup>6</sup> *Ibid.* p.19.

l'ont précédée sont différentes. En effet, la lutte pour la liberté américaine fut une lutte élitiste des grands colons dont les intérêts économiques furent mis en jeu. Elle a été engendrée suite aux crises économiques nées des nouvelles taxes imposées par la métropole britannique. Ces nouvelles taxes imposées sans consulter les colons américains poussaient ces derniers à s'y opposer catégoriquement et déclenchaient une révolution qui aboutit à la proclamation de l'Indépendance le 4 juillet 1776 des treize anciennes colonies britanniques qui constituent les bases de naissance de la nation américaine aujourd'hui <sup>7</sup>. L'indépendance haïtienne, proclamée le 1<sup>er</sup> janvier 1804, par contre, est issue de la révolution des esclaves, la classe la plus opprimée de St Domingue qui a basculé le système colonialiste, esclavagiste et ségrégationniste français <sup>8</sup>.

Au cours de son histoire, Haïti a connu une occupation militaire américaine durant 19 ans. Les militaires américains ont débarqué dans le pays en 1915 et l'ont quitté en 1934. Cette occupation a eu lieu après une crise aigüe qui ébranlait les fondations de la nation haïtienne au début du 20<sup>ème</sup> siècle, nous rapporte l'historienne Suzy CASTOR<sup>9</sup>. L'impact des forces externes de caractère économique, technologique, politique et militaire a perturbé la dynamique interne de la société. Les intellectuels haïtiens n'ont pas cessé d'écrire des articles pour dénoncer ouvertement les actes de brigandage engendrés par les États-Unis. La diaspora haïtienne avait aussi apporté son aide jusqu'à ce qu'enfin ils partent physiquement en 1934. Mais jusqu'en 1946 les institutions, comme l'aéroport, la douane, la finance, qui constituent le bastion économique d'Haïti, étaient sous le contrôle des États-Unis <sup>10</sup>.

Cette occupation américaine, la plus longue de l'époque, puise ses racines, en réalité, dans une politique de domination et d'expansion, nous dit Suzy CASTOR. Elle a constitué un cas concret d'impérialisme, c'est-à-dire les américains se sont engagés dans l'agrandissement de leur sphère d'autorité. Les États-Unis entrèrent

<sup>7</sup> Charles-Philippe, David et al. *La politique étrangère des États-Unis*. 2<sup>ème</sup> édition revue et augmentée, Sciences Po. Paris, Les Presses, 2008. p.23.

<sup>8</sup> **FABIEN**, Jean, (25 janvier 2013). *Les relations diplomatiques entre Haïti et les États-Unis*, (en ligne) [Adresse URL](#).

<sup>9</sup> **CASTOR**, Suzy, *L'occupation Américaine d'Haïti*. Pétiion-ville, Résopresse, 1988 (1971). P. 11.

<sup>10</sup> Ibid.

alors dans une phase accélérée de leur développement capitaliste dont l'étape impérialiste était le point culminant ; ils avaient comme objectif important de leur stratégie d'expansion la domination de l'Amérique Latine <sup>11</sup>.

[3]

Il est à remarquer qu'au départ des militaires américains en 1934, les États-Unis n'ont pas rompu leurs rapports avec Haïti. Le caractère permanent des relations diplomatiques entre les deux pays a survécu. Les États-Unis continuent de déléguer des ambassadeurs en mission en Haïti. Dans les rapports entre États, il faut dire que la communication occupe une place de choix. Elle permet aux membres de chacune des missions de transmettre des messages, de défendre leurs valeurs et d'imposer leur vision du monde. Pour ce qui concerne, particulièrement, ces relations haïtiano-américaines, les ambassadeurs américains établissent une politique de communication en Haïti en s'adressant rituellement, à travers des discours, à la nation. Les diplomates s'expriment systématiquement à l'occasion des inaugurations, des cérémonies de récompense et de l'anniversaire de l'Indépendance américaine ayant lieu tous les quatre Juillet.

Nous avons eu l'opportunité de lire les discours de certains ambassadeurs américains adressés au peuple haïtien et l'interview sur Haïti de l'ex Secrétaire d'État américain, Colin POWELL, donnée au professeur Bill GUIGLEY. Les diplomates américains, à travers les discours, ont insisté sur l'engagement et la priorité des États-Unis en Haïti. L'ambassadeur Kenneth H. MERTEN, à l'occasion du lancement de l'exercice « Continuing Promise 2011 du bateau hôpital USNS Comfort », a déclaré que la santé, l'agriculture, l'infrastructure et l'État de droit sont les secteurs prioritaires des américains dans le pays. Il a indiqué, en préambule, que les États-Unis restent engagés à l'égard d'Haïti : « *Les États-Unis demeurent engagés envers Haïti. (...) la santé constitue un des secteurs prioritaires pour les investissements du gouvernement américain en Haïti avec l'agriculture, l'infrastructure et l'État de droit.* »

Néanmoins, l'ancien chef de la diplomatie américaine, Colin POWELL, au cours de son entrevue à Bill GUIGLEY, a affirmé que les

---

<sup>11</sup> Ibid.

États-Unis ont travaillé depuis des siècles à la destruction d'Haïti <sup>12</sup>. Après la révolution de 1804, argumente-t-il, Haïti a été l'objet d'un embargo économique coercitif mis en place par les français et les américains. Les sanctions américaines durèrent jusqu'en 1863. En 1915, au moment du débarquement des troupes du président américain Woodrow WILSON sur l'île d'Haïti, les révoltés haïtiens ont été réprimés par l'armée américaine. Cette dernière a tué plus de 2000 d'entre eux dans une seule escarmouche. De 1957 à 1986, Haïti a été contrainte de vivre sous les régimes dictatoriaux de Papa Doc et Baby Doc supportés par les États-Unis. Ces derniers ont soutenu les dictateurs économiquement et militairement. En 2002, les États-Unis ont bloqué des centaines de millions de dollars de prêt consentis à Haïti. Ces sommes devraient être utilisées dans des projets publics comme l'éducation, la construction des routes.

[4]

Kenneth H. MERTEN, à l'occasion de la célébration de l'anniversaire de l'Indépendance américaine, le 4 juillet 2010, a signifié que le président OBAMA a donné l'assurance que les États-Unis accompagneront le peuple haïtien dans la reconstruction d'Haïti jusqu'à son paroxysme : « *Le président OBAMA a promis que les États-Unis seront avec vous aujourd'hui et aussi longtemps qu'il faudra pour reconstruire et aider Haïti à atteindre le plus haut niveau que possible.* » Il faut préciser que peu après le tremblement de terre du 12 janvier 2010 qui a détruit les Départements de l'Ouest et du Sud Est d'Haïti, le président OBAMA avait annoncé une aide financière américaine au peuple haïtien à hauteur de 100 millions de dollars.

Au sujet de ces 100 millions de dollars, Colin POWELL, lors de son entretien au professeur Bill GUIGLEY, a déclaré que ce don n'est pas une aide bénévole. Selon lui, les États-Unis ont une obligation beaucoup plus importante à l'égard d'Haïti : « *Nous avons une lourde dette envers Haïti. Ce n'est pas de la charité. C'est une question de justice. Nous y avons un devoir de réparation. Les cent millions de dollars promis par le président OBAMA n'est qu'une bagatelle qu'on*

---

<sup>12</sup> Ibid.

*peut gagner à la loterie "Power Ball". Il n'y a rien là. Le gouvernement américain doit Haïti des Billions avec un grand B. »* <sup>13</sup>

En effet, les différents auteurs que nous avons consultés soutiennent que les relations bilatérales haïtiano-américaines sont caractérisées par l'exploitation, la domination et la destruction d'Haïti par les États-Unis. À travers les discours, les ambassadeurs, par contre, témoignent de l'engagement du peuple et du gouvernement américains dans le pays, notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'infrastructure, de l'État de droit, de la sécurité, de l'agriculture. Contrairement au témoignage des diplomates, Colin POWELL, particulièrement, a révélé qu'en 2002 les États-Unis ont bloqué des centaines de millions de dollars de prêt qui devraient être servis dans des projets publics comme l'éducation, la construction des routes en Haïti. Voilà ce qui a occasionné toutes nos préoccupations dans le cadre de ce travail.

À travers l'analyse de neuf discours du diplomate Kenneth H. MERTEN accrédité en Haïti de 2009 à 2012, nous allons essayer de trouver réponse aux questions suivantes : Quelle est la signification des actions, c'est-à-dire des énoncés, des récompenses et de l'aide des missions diplomatiques américaines en Haïti ? Quelles sont les valeurs que défendent les diplomates américains dans le pays ? Quels sont les enjeux des dons, du soutien du peuple américain à Haïti dans les secteurs de la santé, de l'infrastructure, de l'État de droit, de l'éducation, de la sécurité, de l'agriculture ? Quels sont les facteurs [5] qui influencent ses actions ? En quoi consiste son engagement dans le pays ? Quelle est l'image d'Haïti à son regard ?

Dans le cadre de ce travail, nous nous sommes fixés pour objectifs de :

- Rechercher la signification des actions des missions diplomatiques américaines en Haïti dans les discours de l'ambassadeur Kenneth H. MERTEN ;

---

<sup>13</sup> GILBERT, Hervé, *op.cit.* s.p.

- Trouver les facteurs qui déterminent les actions diplomatiques américaines en Haïti ;
- Identifier le regard que les américains portent sur les haïtiens ;
- Découvrir les enjeux des actions des missions diplomatiques américaines en Haïti.

Ce travail comporte quatre chapitres. Le premier évoque la notion de discours diplomatiques. Le deuxième traite des représentations sociales et de la notion de l'idéologie. Le troisième développe la méthodologie de la recherche et l'analyse quantitative des énoncés discursifs de Kenneth MERTEN. Le quatrième présente l'analyse qualitative des expressions de ses discours.

En annexe sont attachés :

- \* Les neuf discours de l'ambassadeur Kenneth H. MERTEN de 2009 à 2012 ;
- \* La biographie du diplomate Kenneth H. MERTN ;
- \* La liste des ambassadeurs et chargés d'affaires américains en Haïti de 1862 à 2012.

[6]

**La signification des actions  
des missions diplomatiques américaines en Haïti  
à travers les discours de Kenneth H. MERTEN.**

## **Chapitre 1**

---

### **DISCOURS DIPLOMATIQUES**

[Retour à la table des matières](#)

Dans ce chapitre, nous avons présenté les concepts « discours et diplomatie ». D’abord, nous avons fait l’historique de la notion diplomatie, survolé ses différentes approches, ses principaux courants philosophiques et certaines expressions qui lui sont inhérentes. Ces expressions, nous les avons choisies en fonctions de leur pertinence au travail. Ensuite, nous avons exposé les termes discours et langage diplomatiques.

#### ***1.1 Histoire de la diplomatie***

Il est difficile de préciser le début de l’histoire de la diplomatie. Considérée comme la conduite des relations extérieures par le moyen de la représentation et de la négociation, la diplomatie a longtemps été le privilège des États <sup>14</sup>. Elle existait depuis l’antiquité. Dans les cités autonomes de la Grèce antique, les relations diplomatiques étaient assurées par des messagers et des envoyés des gouvernements.

---

<sup>14</sup> **DELCORDE**, Raoul, *Les mots de la diplomatie*. Éd le Harmattan, Paris, 2009. p. 34.

La diplomatie est institutionnalisée, avec son corps diplomatique, ses privilèges, son protocole (la remise des lettres de créances) pour la première fois dans l'Italie de la [Renaissance](#), particulièrement dans la République de Venise au XV<sup>e</sup> siècle. Celle-ci lui a conféré un caractère permanent : préparer les missions à l'étranger. L'objectif des missions diplomatiques au départ était commercial : Venise envoie des ambassadeurs à Milan ou à Gênes, mais aussi en Perse et en Chine pour y défendre ses intérêts commerciaux et s'informer des intentions de ses principaux concurrents. Au retour, les ambassadeurs lui dressent des rapports <sup>15</sup>.

C'est au congrès de Vienne de 1815 que l'on jette les bases d'une véritable carrière diplomatique et du caractère permanent de la fonction de diplomate <sup>16</sup>. Après la première guerre mondiale, on assiste à une modernisation de la fonction diplomatique : elle devient plus ouverte, elle étend son champ d'activités à la fois aux relations commerciales et culturelles et elle est davantage contrôlée par le pays accréditant, c'est-à-dire le pays d'envoi, grâce à la modernisation des moyens de communication.

Le champ d'action de la diplomatie s'est aujourd'hui étendu aux organisations internationales et aux acteurs non étatiques (ONG, partis politiques) <sup>17</sup>. La place grandissante occupée par les organisations [7] internationales a conduit à l'émergence d'une diplomatie multilatérale où le diplomate devient un technicien de la négociation.

## ***1.2 Les différentes définitions du concept diplomatie***

[Retour à la table des matières](#)

Le concept diplomatie a évolué avec le temps. Il vient du mot grec *diplōma* qui signifiait à l'origine, soit au XVII<sup>e</sup> siècle, une pièce officielle, un décret, établissant un droit, un privilège. Un siècle plus tard,

---

<sup>15</sup> *Ibid.*

<sup>16</sup> *Ibid.*

<sup>17</sup> *Ibid.*

il a donné *diplôme*, avec diplomatie désignant la science ayant pour objet l'étude des diplômes <sup>18</sup>.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, ce champ initialement technique et spécialisé s'est étendu vers ce que nous appelons un peu vite aujourd'hui la psychologie. Ce domaine subit un ensemble de mutations et est passé de la fonction sociale du métier à la qualité personnelle (ou aux défauts). Certes, la pratique diplomatique est multimillénaire, mais sa structuration, dont l'aboutissement est la convention de Vienne ne date que des débuts de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle (1961).

La diplomatie est le domaine des sciences politiques et des traditions qui traitent des relations internationales et des rapports mutuels entre États <sup>19</sup>.

Le terme « diplomatie » désigne aussi la carrière diplomatique et la fonction d'une personne employée à représenter son pays dans ses relations extérieures.

La diplomatie est la pratique, l'action et la manière de représenter son pays auprès d'une nation étrangère ou dans les négociations internationales, de concilier leurs intérêts respectifs ou de régler un problème sans recours à la force. C'est aussi l'art des négociations entre gouvernements <sup>20</sup>.

Par analogie, dans la vie courante, l'expression « diplomatie » désigne également l'habileté, le tact, l'adresse, la souplesse, la prudence, voire la ruse, dont une personne fait preuve dans la conduite d'une affaire difficile ou dans les relations avec autrui.

La diplomatie ne se résume pas aux différentes attributions d'un diplomate. Elle tient compte de tout ce qui entre dans les relations entre États. C'est pour cela qu'on parle de mission diplomatique. Cependant, toute communication entre deux États doit transiter par le chef de mission.

[8]

---

<sup>18</sup> *Ibid.*

<sup>19</sup> (11 Septembre 2012). Dictionnaire de la diplomatie, (en ligne). [Adresse URL](#).

<sup>20</sup> *Ibid.*

De manière générale, l'exercice diplomatique n'est ni philosophique ni moral. Les objectifs et les méthodes diplomatiques traduisent toute la relativité des prédispositions des peuples et de leurs dirigeants <sup>21</sup>. Cela ne veut pas dire pour autant que les actions des agents diplomatiques n'ont rien à voir à l'éthique. L'éthique diplomatique a rapport aussi bien aux modalités de l'action diplomatique qu'à ses finalités. On se réfèrera en ce domaine à l'excellente définition qu'en donne l'ambassadeur Alain PLANTEY, cité par Jean Paul PANCRACIO <sup>22</sup> : « *L'éthique de la diplomatie doit certes être celle des méthodes, dans l'exercice de la communication entre les États, sincère, effective, persuasive, pacifiante. Elle doit aussi être celle des finalités : le respect de la dignité de chaque peuple, l'acceptation de sa responsabilité par chaque gouvernement, une aspiration commune vers un idéal international d'ordre et de justice.* »

La sincérité est la qualité appréciée chez le diplomate, de même qu'une réelle capacité d'écoute, comme le résume joliment la formule du diplomate japonais Komura JUTARO, cité aussi par PANCRACIO : « *un diplomate doit utiliser ses oreilles, et non sa bouche.* »

Deux auteurs français, Paul RENOUVIN et Jean Baptiste DUROSSELLE, cités par Edmond PASCUAL <sup>23</sup>, ont jeté les bases de la théorie des forces profondes; celle-ci énonce que pour comprendre l'action diplomatique, il faut chercher à percevoir les influences qui en ont orienté le cours. L'action diplomatique est généralement influencée par les conditions géographiques, les mouvements démographiques, les intérêts économiques et financiers, les traits de la mentalité collective, les grands courants sentimentaux. On ne pouvait plus, dès lors, se contenter des archives diplomatiques. Il fallait intégrer aussi la géopolitique, l'histoire économique, la psychologie des décideurs.

L'action, selon Serge MOSCOVICI <sup>24</sup>, suppose à son origine un être capable non seulement de se représenter la situation actuelle, mais

<sup>21</sup> PASCUAL, Edmond, *La communication écrite en diplomatie*. Saint-Estève, Presses Universitaires de Pepignon, 2004, p. 34.

<sup>22</sup> PANCRACIO, Jean Paul, *Dictionnaire de la diplomatie*, Paris, Dialloz, 2007, p. 256.

<sup>23</sup> *Ibid.*

<sup>24</sup> MOSCOVICI, Serge et al. *Psychologie et Société*, Paris, Éd érès, 2002, p. 48.

aussi d'imaginer la conduite future que cette situation pourrait avoir à la suite de son intervention. Il s'agit de l'aspect actif de la cognition, opposé à son aspect passif, lié au simple enregistrement des événements en cours. En effet, l'action peut modifier la situation, mais elle en subit aussi nécessairement les contraintes.

[9]

L'action non seulement concrétise mais aussi historicise et socialise la cognition et le sujet. Le sujet et l'action est en rapport continuuel avec toutes sortes d'instruments matériels et symboliques qu'il utilise pour agir et pour raisonner, prévoir et faire des attributions. L'action insère donc le sujet dans le domaine pratique, qui, comme Aristote nous en avisait, est le domaine du discours, de l'argent, de la guerre, de la politique et de l'éthique <sup>25</sup>.

### *1.3 La diplomatie et les courants philosophiques*

[Retour à la table des matières](#)

La notion diplomatie est représentée de différentes manières. Elle est abordée en fonction des courants philosophiques. Ainsi, pour le réalisme, la diplomatie constitue un instrument de politique étrangère, l'art de faire avancer les intérêts nationaux. Pour le libéralisme, elle est la conduite pacifique des relations entre entités politiques. Pour le constructivisme, si l'on considère les relations internationales comme le résultat d'interaction entre appareil public par-delà les frontières, la diplomatie est une branche de l'administration publique spécialisée dans les relations avec l'étranger <sup>26</sup>.

On ne peut pas évoquer la notion « diplomatie » sans faire allusion aux concepts « politique étrangère et communauté internationale ». Car, celles-ci lui sont afférentes.

---

<sup>25</sup> *Ibid.* p. 49.

<sup>26</sup> VILLAR, Constanze, *Le discours diplomatique*. Paris, L'Harmattan, 2006, p. 48.

## *1.4 Diplomatie, Politique Étrangère et Communauté Internationale*

[Retour à la table des matières](#)

La politique étrangère doit être distinguée de la diplomatie. La première correspond aux choix stratégiques et politiques en matière de relations extérieures. La seconde est la mise en œuvre de la politique étrangère par l'intermédiaire des diplomates <sup>27</sup>.

Pour sa part, la notion « Communauté internationale » désigne de façon imprécise un ensemble d'[États](#) influents en matière de politique internationale <sup>28</sup>. Il peut désigner : les [États membres](#) de l'[Organisation des Nations Unies](#) (c'est-à-dire tous les pays représentés à l'[Assemblée générale](#)), ce qui représente la quasi-totalité de la planète, [à quelques exceptions près](#). Il peut désigner aussi : les seuls États membres du [Conseil de sécurité des Nations Unies](#) (plus précisément, les [cinq membres permanents](#)) ; ou bien les « groupes », partenariats entre pays économiquement puissants, tels que le [G8](#) ou le [G20](#), sans lien avec l'ONU.

[10]

La notion de diplomatie a donné lieu aussi à d'autres expressions. Parmi lesquelles figurent les termes suivants :

### *Corps diplomatique*

Le corps diplomatique représente l'ensemble des membres des missions diplomatiques accréditées dans un État. Ces derniers figurent sur une liste diplomatique et bénéficient des privilèges et immunités prévus par la Convention de Vienne <sup>29</sup>.

<sup>27</sup> (11 Septembre 2012). Dictionnaire de la diplomatie, (en ligne). [Adresse URL](#).

<sup>28</sup> (11 Septembre 2012). (En ligne). [Adresse URL](#).

<sup>29</sup> DELCORDE, Raoul, *Op.cit.*, p. 26.

### *La mission diplomatique*

Une mission diplomatique est un ensemble de personnes nommées par un État pour exercer, sous l'[autorité](#) d'un chef de mission, des fonctions de caractères diplomatiques sur le [territoire](#) d'un État étranger<sup>30</sup>. Les missions diplomatiques ont, notamment, pour tâche de recueillir l'information. Le diplomate doit être constamment aux aguets, il doit savoir écouter, interroger, glaner des informations, distinguer l'info de l'information véritable. La fonction d'information au bénéfice de son gouvernement constitue probablement la première des fonctions d'un ambassadeur et de la mission diplomatique qu'il dirige. Elle permet aux dirigeants de l'État accréditant, c'est-à-dire de l'État d'origine, de jouer juste dans leur positionnement au regard de l'État accréditaire, l'État d'accueil ; mais aussi dans leur vision géopolitique de l'ensemble de la région concernée.

### *L'ambassade*

Une ambassade est une institution diplomatique ayant à sa tête un ambassadeur.

### *Ambassadeur*

Même si l'envoi d'émissaire diplomatique date de l'Antiquité et revêt une forme de permanence à partir de la Renaissance, ce n'est qu'après le Congrès de Vienne de 1815 que l'on commence véritablement à nommer des ambassadeurs qui ne sont pas des politiques. Les ambassadeurs sont, de nos jours, les plus hauts représentants d'un État dans un autre État. Pour Francesco GUICCIARDI, un [11] diplomate italien de la Renaissance, cité par Raoul DELCORDE<sup>31</sup>, les ambassadeurs sont les yeux et les oreilles des États.

L'ambassadeur est aussi la plus haute autorité de l'ambassade. Il signe tous les rapports et la correspondance, veille au bon fonctionnement des services et doit être disponible à tout moment, sept jours

<sup>30</sup> (11 Septembre 2012). *Dictionnaire de la diplomatie*, (en ligne). [Adresse URL](#).

<sup>31</sup> DELCORDE, Raoul, *Op.cit.* p. 11.

sur sept. Il a seul la qualité pour engager son gouvernement. Une ambassade sans ambassadeur (gérée par un chargé d'affaire ad intérim) peut fonctionner correctement, mais l'absence prolongée d'un ambassadeur est un signal politique : elle signifie une réduction du niveau des relations diplomatiques.

Les fonctions principales de l'ambassadeur consistent à représenter, observer et négocier. La fonction de représentation a souvent été assimilée à un exercice de mondanités <sup>32</sup>. Certes, la fonction a une dimension mondaine, mais cela n'est qu'un aspect des choses. Cette fonction de représentation reste importante puisque l'ambassadeur est le représentant de l'État à l'étranger et sert de point focal pour les différentes instances gouvernementales de son pays qui sont en contact avec une puissance étrangère. Cette charge met l'ambassadeur en contact avec les instances dirigeantes du pays où il se trouve, non seulement au niveau politique, mais aussi économique et culturel. La représentation d'un pays passe aussi par le soin porté à la promotion de l'image du pays représenté. Ce travail peut être agréable lorsque les relations sont normales. Il peut devenir difficile lorsque l'image d'un pays est mise à mal par l'opinion publique suite à un scandale politique, des tensions bilatérales, une crise économique.

Il est à remarquer que l'ambassadeur en tant que représentant du chef de l'État doit adresser des lettres de créances au Président de la République ou au souverain auprès duquel il est accrédité. Ce document l'habilite en quelque sorte à y exercer ses fonctions. Les lettres de créances sont toujours rédigées selon le même modèle : le chef de l'État, signataire de la lettre, y loue les qualités de son émissaire et conclut par la formule sacramentelle par laquelle il est demandé au destinataire des lettres. Le nouvel ambassadeur est également porteur des lettres de créances et de rappel de son prédécesseur.

À travers la fonction d'observation, l'ambassadeur et son équipe sont chargés de collecter toutes les informations utiles à la conduite de l'action extérieure de leur pays et sur la situation intérieure de l'État d'accueil. En effet, cette collecte pratiquée selon des méthodes « honnêtes » fait du diplomate résident un « espion honorable » <sup>33</sup>.

---

<sup>32</sup> *Ibid.* p. 12.

<sup>33</sup> PASCUAL, Edmond, *Op.cit.* p.45.

[12]

Classiquement bilatérale, la fonction de négociation s'est étendue à mesure que se développaient la diplomatie multilatérale et la représentation permanente auprès des organisations internationales. Dans ce dernier cas, la négociation est quasi permanente, caractéristique d'une diplomatie administrative <sup>34</sup>.

L'ambassadeur exerce ses fonctions suivant un protocole. Le protocole procure un cadre dans lequel les contacts diplomatiques peuvent être menés d'une manière ordonnée. Il s'agit, au fond, d'un code de conduite ou encore de la politesse entre les États (et leurs représentants) : il règle tant la cérémonie de remise de lettres de créance que le pavoiement des bâtiments diplomatiques, la forme d'une note adressée aux autorités du pays que la communication entre ambassade ou le plan de table d'un dîner diplomatique.

Souvent dans les pratiques de communication, les ambassadeurs commettent des gaffes. Les gaffes diplomatiques résultent d'un propos, d'un acte ou d'une omission qui sortent des usages courants du monde diplomatique et qu'en toute hypothèse, il aurait mieux valu ne pas dire ou ne pas commettre <sup>35</sup>.

L'ambassadeur peut déclarer *persona grata*. De l'Italien *Gratar* signifie : agréer, plaire. Qualité avérée du nouveau chef de mission diplomatique étranger ayant reçu l'agrément de l'État accréditaire où il va exercer ses fonctions. Qualité présumée de tout diplomate au sein de l'État accréditaire auprès duquel il vient d'être affecté et qui vient d'être inscrit sur sa liste diplomatique.

Le diplomate ne peut être détenu, sauf avec son accord (et celui de l'État qu'il représente) : il a l'immunité pénale. Cette immunité ne supprime pas l'infraction. Lorsqu'il est informé d'une violation des lois du pays par un diplomate étranger, le service du protocole du Ministère des Affaires Étrangères prend contact avec la mission diplomatique concernée : il attire l'attention sur la violation et peut décider de déférer le cas au Parquet. Bien que les diplomates bénéficient de l'immunité de juridiction pénale, civile et administrative, et que, en raison de leur inviolabilité, aucune mesure de contrainte ne puisse être

---

<sup>34</sup> *Ibid.*

<sup>35</sup> *Ibid.* p 285.

exercée contre eux, il n'en demeure pas moins que, dans le cas d'une infraction grave, des mesures peuvent être prises, telles qu'une demande de rappel du diplomate concerné, une déclaration *persona non grata* ou encore une requête à l'État d'envoi visant à lever l'immunité du diplomate <sup>36</sup>.

Le diplomate poursuivi au pénal peut être expulsé : il est déclaré *persona non grata*, c'est-à-dire, littéralement, qu'il n'est plus le bienvenu. Il a, alors, quelques heures ou quelques jours pour quitter le [13] pays d'accueil. Le cas le plus classique est celui du diplomate accusé d'espionnage ou d'activité subversive. L'expulsion peut découler aussi d'une condamnation pénale (accident de roulage, par exemple).

### ***Ministre Plénipotentiaire***

Par définition, le Ministre Plénipotentiaire est un ambassadeur doté des pleins pouvoirs <sup>37</sup>. Il est accolé au titre d'ambassadeur lorsque celui-ci est en poste à l'étranger (ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire) pour indiquer que l'ambassadeur a reçu les pleins pouvoirs dans l'exercice de sa fonction. Dans la hiérarchie diplomatique, le titre de Ministre Plénipotentiaire est le titre le plus élevé. L'ambassadeur dans ses fonctions peut utiliser divers moyens pour communiquer à l'État accréditaire. Parmi lesquels, il peut faire usage des notes et des discours diplomatiques.

## ***1.5 Définitions du concept discours***

[Retour à la table des matières](#)

En théorie linguistique, le discours peut être identifié à un ou plusieurs énoncés qui, dans leur enchaînement, mettent en œuvre la langue en réalisant un code linguistique virtuel <sup>38</sup>. Il exprime alors une pensée, un raisonnement. Le discours peut encore désigner un style,

---

<sup>36</sup> DELCORDE, Raoul, *Op.cit.* p.83.

<sup>37</sup> PANCRACIO, Jean Paul, *Op.cit.* p. 394.

<sup>38</sup> VILLAR, Constanze, *Op.Cit.* p. 65.

une manière de relayer une expérience (la théorie de la communication parle là d'encodage).

Louis PANIER, cité par Constanze VILLAR <sup>39</sup>, a proposé de définir le discours comme une interaction entre la dimension figurative (descriptive) et thématique (catégorisant) du langage.

Un discours peut alors être un positionnement dans un champ discursif qui exprime un système de valeurs <sup>40</sup>. Il peut encore être un type lié au langage d'un corps professionnel, ou un ensemble de productions de catégories de locuteurs sociaux (produit par le sens commun), ou enfin l'expression d'une fonction du langage (polémique, pamphlétaire, prescriptive, normative, persuasive, prédictive, émotive, épique).

Le discours ne peut être l'objet d'une approche purement linguistique. Autrement dit, il suppose l'articulation du langage sur des paramètres extralinguistiques. Précisons que le discours est d'abord le produit d'une communication complexe entre des acteurs interdépendants dans des relations de sens.

[14]

Ainsi, la notion de discours peut recouvrir une posture, voire une idéologie développée dans les productions verbales d'un parti, d'un corps, d'un locuteur individuel ou collectif en situation de pouvoir. Il convient donc de bien distinguer entre les discours (variantes de réalisation) et le discours (type d'énonciation) <sup>41</sup>.

Le discours peut être compris comme le produit d'une énonciation, c'est-à-dire d'une construction sensée et articulée de messages. Il peut analyser, soit renfermé sur lui-même, soit inscrit dans son contexte. Dans le premier cas, il devient une unité linguistique constituée d'une succession de phrases. Dans le second cas, le discours est envisagé comme une activité inscrite dans un contexte, c'est-à-dire des conditions de production et de fonction déterminées. L'analyse vise alors la compréhension globale du texte qui dépend des connexions sous-

---

<sup>39</sup> *Ibid.*

<sup>40</sup> *Ibid.*

<sup>41</sup> *Ibid.* p.64.

jacentes du cheminement de la pensée, en intégrant des éléments extralinguistiques <sup>42</sup>.

Les pratiques linguistiques doivent plutôt être étudiées dans leurs conditions de production et d'utilisation, en considérant la nature sociale de la langue. Pour BOURDIEU, cité par VILLAR <sup>43</sup>, les discours ne reçoivent leur valeur et leur sens que dans la relation à un marché. Le parler, dit-il, ne circule et ne s'échange qu'à travers des rapports de domination symbolique et politiques, à partir d'une codification stratégique violente, négociée ou imposée. Le discours tire son sens et sa valeur des rapports sociaux installés dans les divers espaces de production politico-symbolique. Il y a donc bien un lien entre le social, lieu de tout échange linguistique et le discours, acte de parole.

## *1.6 Le discours et les courants philosophiques*

[Retour à la table des matières](#)

Les courants philosophiques définissent les discours en fonctions des enjeux. Suivant le courant idéaliste, nous communiquons en vue d'éclaircir une situation. Le réalisme veut parler pour traduire l'intérêt et l'action. L'institutionnalisme souhaite mettre en langue pour la transaction. L'approche structuraliste cherche à étudier l'articulation entre le texte et une réalité. Le constructivisme veut dialoguer et produire l'interaction. L'approche constructiviste insiste notamment sur les représentations et les phénomènes d'étiquetage. La signification est alors appréhendée comme un processus actif produit par l'interaction entre un texte et un auditoire plus ou moins large, ou encore entre deux ou plusieurs textes (inter discoursivité). Tout objet social est perçu comme la résultante d'une relation marquée par un flux d'informations qui va déterminer les actes des gens. En ce sens, le discours devient un complexe culturel [15] qui dépasse les comportements et les paroles en tant qu'objets isolés les uns des autres. Il est ainsi porteur d'un sens global, contextualisé, fonctionnel et structuré :

---

<sup>42</sup> *Ibid.* p.67.

<sup>43</sup> *Ibid.* p.41.

on peut parler d’agir communicationnel dans les systèmes sociaux <sup>44</sup>. Le discours, en tant que vecteur de communication, est le principal recours des acteurs de nombreux champs, particulièrement, ceux du champ de « diplomatie ».

## *1.7 Discours et diplomatie*

[Retour à la table des matières](#)

La diplomatie, selon BOURDIEU, cité par VILLAR <sup>45</sup>, peut-être marquée, dans ses pratiques discursives, par un habitus institutionnel. Les diplomates, de même que les politiques étrangères qu’ils élaborent, sont traversés de systèmes de valeurs qui orientent leurs paroles et leurs actions. En ce sens, les codes philosophiques influencent le discours diplomatique.

L’approche bourdieusienne nous suggère d’étudier la discursivité diplomatique à l’intérieur d’un espace fermé sur lui-même, d’un contexte. Le contexte du discours diplomatique est celui de l’espace des bureaucrates diplomatiques et des relations entre États à travers une période donnée <sup>46</sup>.

Le politologue britannique Martin WIGHT, cité aussi par VILLAR <sup>47</sup>, dont la vision se rapproche de celle de BOURDIEU, suggère d’étudier les discours diplomatiques dans une perspective fondée sur une vaste culture en histoire des idées politiques. Il défend l’idée que la théorie internationale, qui bien évidemment rejaillit sur les pratiques diplomatiques et le discours des diplomates, est inséparable de ce qu’il appelle la philosophie politique des relations internationales.

Selon Thomas KUHN, un système de communication ne fonctionne *pas* fermé sur lui-même, mais se meut dans des espaces de croyances <sup>48</sup>. Il reste structuré par un métadiscours assimilable à un système de sens susceptible de le formater. Il est possible là de distinguer di-

---

<sup>44</sup> *Ibid.* p. 66.

<sup>45</sup> *Ibid.* p. 44.

<sup>46</sup> *Ibid.*

<sup>47</sup> *Ibid.* p.45.

<sup>48</sup> *Ibid.* p.40.

vers codes d'origine sociale ou institutionnelle, mais aussi idéologique ou philosophique, voire théologique. Pour la diplomatie, il peut s'agir des croyances du corps des diplomates, des systèmes d'idées et de valeurs concernant l'ordre politiques, le monde, l'homme et les relations entre États. Cette perspective vise notamment la structure des idées politiques qui pilotent également les relations de puissance entre les États à côté des intérêts et des comportements des princes et des décideurs contemporains, dans des contextes particuliers à un moment donné.

[16]

Ayant une vision pragmatique sémantique ou pragmatique linguistique de la communication diplomatique, Oswald DUCROT, cité par Edmond PASCUAL<sup>49</sup>, a affirmé : « *Tout document diplomatique est un acte délibéré, une volonté d'intervenir sur le cours des événements. Un document diplomatique traduit toujours ce que l'émetteur voulait faire. L'expression subconsciente ou inconsciente est hors du champ de cette étude : il existe peu de communications aussi conscientes, aussi délibérées, maîtrisées, lourdes de réflexions que la communication diplomatique, peu de message aussi attentivement et prudemment élaborés, lus, analysés, interprétés que ceux qu'elle suscite. Toute effusion, tout épanchement, quand ils surgissent, sont calculés, s'intègrent à une tactique ou une stratégie.* » DUCROT a aussi souligné que toute parole est acte, c'est-à-dire celle-ci a déjà agi dès lors qu'elle est proférée<sup>50</sup>.

La communication diplomatique se réalise suivant un langage. D'où l'appellation de langage diplomatique. En relations internationales, l'acte de langage créateur de droit (performatif) se signale comme inséparable de l'existence de l'institution qui définit ses conditions de production.

<sup>49</sup> In PASCUAL, Edmond, *Op.cit.* p.45.

<sup>50</sup> *Ibid.*

## *1.8 Le langage diplomatique*

[Retour à la table des matières](#)

Au-delà du message qu'il est chargé de transmettre, le diplomate, souligne VILLAR, est aussi bien un porte-parole qu'un souverain (prince, chef d'État, autorité légitime, bureaucrate institutionnalisé) légitimé à parler, à produire des catégories de langage. En effet, tout groupe social institutionnalise des mécanismes de reconnaissance. On ne peut parler efficacement que si l'on est habilité à parler.

La communication symbolique, verbale ou gestuelle, constitue une condition de vie en société. De cette approche, deux conceptions du langage se présentent. D'une part, il s'agit d'un système de sens fondé sur sa logique interne, liée précisément aux propriétés linguistiques. D'autre part, on se trouve en présence de logiques externes, sociales et institutionnelles, philosophiques ou idéologiques.

Le langage diplomatique n'est pas un langage artificiel, mais un langage naturel. A contrario, tout ce que les concepteurs des langages artificiels écartent, caractérise les langages naturels : la redondance et la polysémie. En conséquence, hors contexte et souvent même contextualisé, le langage diplomatique sera par nature ambigu. Les contextes peuvent permettre de lever l'ambiguïté, de même que les indices de contextualisation linguistique ou extralinguistique.

[17]

Le langage diplomatique est encore à dominante verbale bien que la communication puisse prendre différentes formes, non seulement orales et écrites, mais aussi non verbales. Le matériel est fait d'énoncés et de regards, de gestes et de postures, d'interactions signifiantes.

Dans la communication sociale, le rituel occupe une place exemplaire. Il a été bien étudié par les anthropologues qui démontrent qu'en faisant quelque chose, il dit quelque chose qu'il faut décoder <sup>51</sup>. Le décodage procède, comme par le langage, par opposition, mais

---

<sup>51</sup> *Ibid.* p.38.

contrairement au code linguistique, la communication non verbale ne dispose pas de la double articulation du choix entre monèmes d'une part et phonèmes d'autre part. Les langages gestuels constituent des systèmes sémiotiques distincts du discours, le plus souvent complémentaires de celui-ci.

Le langage diplomatique apparaît encore comme un instrument de communication persuasive. Celle-ci constitue la transmission supposée au moins réciproque des messages et de leurs significations. Chaque message peut alors se définir comme une combinaison de signes en tant que référé à une signification selon un certain code. La communication persuasive tend également à modifier l'état du destinataire, soit l'état cognitif ou affectif, soit les dispositions à l'action et l'action elle-même (l'acte de langage).

Le langage diplomatique est un langage de spécialité. Celui-ci repose sur deux ensembles. D'une part, il puise ses sources langagières dans la langue naturelle ordinaire ; d'autre part, il développe des particularités dans une communauté donnée de locuteurs agrégés autour d'un champ professionnel, fonctionnel, socio-économique, idéologique.

Pour clarifier la notion de langage spécialisé, il est prudent de rappeler cinq propriétés qui le caractérisent. En tant que langage, il est concret, naturel, verbal, persuasive. Et en tant que langage spécialisé, il est un sous-ensemble du langage ordinaire.

L'étude des notions « diplomatie, discours et langage » indiquent que les conditions géographiques, les mouvements démographiques, les intérêts économiques et financiers, les traits de la mentalité collective, les systèmes de croyances, de valeurs et les codes philosophiques (en d'autres termes, les systèmes des représentations et des idéologies) sont à l'origine des actions diplomatiques.

[18]

**La signification des actions  
des missions diplomatiques américaines en Haïti  
à travers les discours de Kenneth H. MERTEN.**

## Chapitre 2

---

# REPRÉSENTATIONS SOCIALES ET IDÉOLOGIE

[Retour à la table des matières](#)

Dans ce chapitre, nous avons présenté les théories des représentations sociales et des idéologies. Nous avons abordé, dans un premier temps, les différentes approches et les fonctions des représentations sociales. Nous avons montré aussi les relations qui existent entre représentations sociales et actions diplomatiques. Dans un second temps, nous avons fait allusion à la notion de l'idéologie.

Raymond QUIVY et Luc Van CAMPENHOUDT, dans leur ouvrage intitulé « Manuel de recherche en Sciences Sociales », ont énuméré un ensemble de paradigmes qui permettent de rendre intelligible un phénomène. Pour étudier la signification des actions des missions diplomatiques américaines en Haïti à travers les discours de l'ambassadeur Kenneth H MERTEN, nous avons retenu l'approche paradigmatique compréhensive ou le schème compréhensif. Ce schème de pensée étudie le sens des actions humaines et sociales. Il associe un signifiant (par exemple, une expression, un comportement, un rite, un type de langage, etc.) à un signifié (par exemple une vision partagée du monde, un sentiment de cohésion, une situation d'anomie,

etc.) et il développe des concepts comme : culture, représentations sociales, symbolique et idéologie <sup>52</sup>.

## ***2.1 Présentation de la théorie des représentations sociales***

[Retour à la table des matières](#)

Apparues dans le premier numéro de *l'année Sociologique* 1896/1897 et publié un peu plus tard, les représentations sociales étaient connues au départ sous l'appellation de représentations collectives <sup>53</sup>. Pour commencer, l'idée de représentations collectives, devenue représentations sociales, s'inscrit dans une vision de la société dont la cohérence et les pratiques sont réglées par des croyances, savoirs, normes et langages qu'elle produit, soit en rapport avec sa culture <sup>54</sup>.

Considérée, au sens large, comme une façon d'organiser notre connaissance de la réalité elle-même construite socialement, cette théorie a été élaborée par Serge MOSCOVICI dans les années mille neuf cent soixante. Depuis lors, elle a suscité l'intérêt de nombreux chercheurs. Certains n'hésitent pas à critiquer sa complexité, son imprécision et même son inutilité. Toutefois, des philosophes de l'esprit et les psychologues ont entrepris un travail de clarification conceptuelle (parfois aride) pour essayer de donner un contenu rigoureux à ce concept à partir des années mille neuf cent quatre-vingts.

[19]

Selon Gustave Nicolas FISCHER, les représentations sociales est « un système de valeurs, de notions et de pratiques relatives à des objets, des aspects ou des dimensions du milieu social, qui non seulement permet la stabilisation du cadre de vie des individus et des grou-

---

<sup>52</sup> QUIVY, Raymond, CAMPENHOUDT, Luc Van, *Manuel de recherche en Sciences Sociales*, Paris, Dunod, 1995, p. 90.

<sup>53</sup> MOSCOVICI, Serge et al. *Op.cit.*, p. 7.

<sup>54</sup> *Ibid.* p.1.

pes, mais également constitue un instrument d'orientation de la perception des situations et d'élaboration de réponses <sup>55</sup>.

Les représentations sociales, nous dit FISCHER, sont des modalités de pensée pratique, orientées vers la communication, la compréhension et la maîtrise de l'environnement social, matériel et idéal <sup>56</sup>.

Pour Denise JODELET, le concept « représentations sociales » désigne une forme de connaissance spécifique, le savoir de sens commun dont les contenus manifestent l'opération de processus génératifs et fonctionnels socialement marqués. Plus largement, il désigne une forme de pensée sociale.

Les représentations sociales, écrit Pierre MANNONI, sont la base de notre vie psychique. Elles sont les pièces essentielles de notre épistémologie, du moins pour ce qui regarde notre connaissance de sens commun. C'est à elles que nous faisons le plus facilement et le plus spontanément appel pour nous repérer dans notre environnement physique et humain. Situées à l'interface du psychologique et du sociologique, les représentations sociales, dit-il, sont enracinées au cœur du dispositif social <sup>57</sup>.

Influençant la vie mentale, les représentations sociales, souligne MANNONI, émaillent les discours politiques et religieux, ainsi que tous les grands domaines de la pensée sociale : l'idéologie, la mythologie, la démonologie, les contes et les légendes, les fables et les récits folkloriques, la pensée scientifique même, ainsi que les domaines moins nobles comme la superstition, les croyances, les illusions répandues. En somme, les idées justes en relèvent tout autant que les idées fausses <sup>58</sup>.

Dans le même ordre d'idées, Émile DURKHEIM, de son côté, soutient que nous sommes les enfants de nos représentations passées et présentes. Ce sont elles qui nous imposent nos conduites, et même nos règles, dans la mesure où elles naissent dans la vie de la société elle-même. On ne saurait trop répéter, dit-il, que tout ce qui est social

---

<sup>55</sup> *Ibid.* p. 126.

<sup>56</sup> *Ibid.*

<sup>57</sup> **PIERRE**, Mannoni, *Les représentations sociales*, Édition Presses Universitaires de France, Paris, 1998, p. 5.

<sup>58</sup> *Ibid.* p. 6.

consiste en représentations, par conséquent est produit de représentations. C'est-à-dire, tout fait social est un acte et une représentation.

[20]

Ayant une vision structuraliste, Jean Claude ABRIC, quant à lui, a fait remarquer que les représentations sociales ne sont ni réalité pure ni fiction pure. Ainsi, il affirme qu'il n'existe pas à priori de réalité objective, mais que toute réalité est représentée, c'est-à-dire appropriée par l'individu ou par le groupe, reconstruite dans son système cognitif, intégrée dans son système de valeurs dépendant selon son histoire et le contexte idéologique qui l'entoure. Et c'est cette réalité appropriée et restructurée qui constitue pour l'individu la réalité même <sup>59</sup>. Selon ABRIC, les représentations sociales sont composées de deux systèmes qui interagissent : un système central (ou noyau central) et un système périphérique <sup>60</sup>.

Le noyau central est souvent utilisé sous une autre appellation par certains chercheurs pour expliquer la même réalité. MOSCOVICI parle de « noyau figuratif », tandis que MUGNY et CARUGATI, cités par ABRIC, parlent de « noyau dur » et DOISE fait mention de « principe organisateur ».

Le noyau central joue un rôle fondamental dans toute représentation et toute représentation est organisée autour de lui. Cet élément fondamental de la représentation est donc simple, concret, imagé et cohérent. Il correspond également au système de valeurs auquel se réfère l'individu, c'est-à-dire qu'il porte la marque de la culture et des normes sociales ambiantes <sup>61</sup>.

Le système périphérique est le second système composant la structure des représentations sociales. Si le noyau central constitue, en quelque sorte, la tête ou le cerveau de la représentation, le système périphérique en constitue le corps et la chair. Ce dernier est moins contraignant, plus souple et plus réflexif. C'est la partie accessible et la plus vivante de la représentation. Il constitue en effet l'interface

---

<sup>59</sup> MOSCOVICI, Serge et al. p. 34.

<sup>60</sup> *Ibid.* p. 82.

<sup>61</sup> *Ibid.* p. 21.

entre le noyau central et la situation concrète dans laquelle s'élabore ou fonctionne la représentation <sup>62</sup>.

Claude FLAMENT développe, lui aussi, une approche structuraliste des représentations sociales, mais avec des aspects normatifs. De son point de vue, toute représentation sociale est faite d'une partie centrale appelé noyau central et d'une partie périphérique. Le noyau central, précise-t-il, est une structure qui est en charge de l'organisation de tout le reste du système, c'est-à-dire la partie périphérique. Il a établi un distinguo entre structure et système. Il a ainsi justifié son emploi du mot structure : « *j'utilise le mot structure dans le sens d'un ensemble d'éléments tel que tout changement qualificatif d'un élément entraîne automatiquement le changement qualificatif de tous les autres éléments.* » <sup>63</sup> Tandis qu'il entend par système : « *un ensemble d'éléments tel que tout changement d'un élément est susceptible d'entraîner des [21] changements de certains autres éléments.* » <sup>64</sup> La partie centrale est nécessaire, tandis que la partie périphérique est conditionnelle. La partie périphérique fonctionne comme la métaphore de la négociation diplomatique, qui peut dégénérer en marchandage, pas forcément sordide, mais peut être en donnant, et on essaie de rouler le partenaire. Elle fonctionne aussi comme l'automobiliste qui négocie un virage dangereux. La périphérie se défend et protège le noyau central.

En réalité, il n'existe pas une définition commune de la notion de représentations sociales. Dans un processus d'explication théorique, chacun l'appréhende à sa manière. Toutefois, la diversité d'approches n'enlève rien de sa consistance ni de sa rigueur comme théorie. Ce n'est pas la pluralité des représentations qui importe, mais la dynamique de leurs rapports dans le contexte de l'action et de la communication.

---

<sup>62</sup> *Ibid.* p.25-26.

<sup>63</sup> *Ibid.* p.58.

<sup>64</sup> *Ibid.*

## 2.2 Fonction des représentations sociales

[Retour à la table des matières](#)

Au fait, les représentations sociales fonctionnent comme un système d'interprétation régissant notre relation au monde et aux autres, orientant et organisant les conduites et les communications sociales <sup>65</sup>. Elles fonctionnent aussi comme un système cognitif (avec des implications affectives et sociales normatives) d'interprétation et d'action sur le monde. Les représentations d'un groupe prennent appui sur les mentalités du groupe, c'est-à-dire qu'elles sont reliées à son système de valeurs et à sa vision du monde. Toute représentation s'inscrit toujours dans un cadre de pensée préexistant <sup>66</sup>.

Imposées par la société, les représentations intériorisées sont essentielles, si nous sommes capables de penser, de communiquer pour coopérer. Et les principes d'action et de langage qu'elles incorporent sont tels que d'innombrables langages et cultures sont possibles. Les représentations socialement intériorisées dans une société servent en général à des buts multiples, et, comme les hommes, leurs vecteurs ne sont ni très ordonnés, ni rigides. En d'autres termes, il n'y a pas de langage unique, de système de représentation unique capable de communiquer, d'organiser et d'étendre toute la richesse des croyances ou des cognitions. Le fait d'être socialement polyfonctionnelles conduit aussi à certaines représentations à titre cognitivement polyphasiques <sup>67</sup>.

---

<sup>65</sup> MUCCHIELLI, Alex, *La psychologie sociale*, Paris, Hachette, 1994, p. 94.

<sup>66</sup> *Ibid.* p. 94.

<sup>67</sup> MOSCOVICI, Serge et al. *Op.cit.* p. 24.

## *2.3 Représentations sociales et actions des missions diplomatiques*

[Retour à la table des matières](#)

Les missions diplomatiques peuvent se représenter de différentes manières les pays dans lesquels elles sont appelées à coordonner les rapports avec leur propre pays. Cette façon de se représenter l'autre, nous [22] dit Edmond PASCUAL<sup>68</sup>, découlera de leurs intérêts, de leurs idéaux, de leurs valeurs. Dans les relations diplomatiques, le chef de mission ne fait qu'appliquer les prédispositions de son peuple et de ses dirigeants.

Les actions des missions diplomatiques sont en corrélation avec ce que représente le pays accréditaire, le pays d'accueil, c'est-à-dire les avantages tant politiques qu'économiques que ce dernier offre. En effet, on trouve au sein des relations d'État à État une confrontation d'enjeux dans la défense de certains intérêts ou dans la recherche d'imposition d'une certaine manière de voir, de penser et de faire<sup>69</sup>.

Les actions des missions diplomatiques dépendent aussi de la représentation de leur propre pays, le pays accréditant. La façon dont elles se représentent leur pays influencera également leurs décisions. D'une part, elles peuvent développer une diplomatie « faible » si elles estiment que leur propre pays ne peut offrir aucun avantage au pays accréditaire ou si elles croient que leur pays ne peut faire qu'attendre l'appui de ce dernier pour sa survie. En d'autres termes, il y a une sous-estimation ou une baisse d'estime de soi de la part des missionnaires quand ils ne se montrent pas à la hauteur pour valoriser ou représenter valablement leur pays. D'autre part, le chef de mission se montre à la hauteur en posant un ensemble d'actions visant à créer ou

---

<sup>68</sup> In TOUSSAINT, Hérold (sous la dir.), Communication et diplomatie : l'ambassadrice américaine Janet Anne SANDERSON et Haïti, Port-au-Prince, Media Texte, 2012, p. 36.

<sup>69</sup> *Ibid.* p. 37.

renforcer l'image de son pays, et prouve en quoi la relation de son pays avec le pays accréditaire est fructueuse <sup>70</sup>.

Parler des représentations sociales nécessite souvent de faire mention aussi de la notion de l'idéologie. Car, la théorie des idéologies remplit, à peu près, la même fonction que celle des représentations sociales. Elle explique aussi bien la communication, les décisions et les actions humaines.

## 2.4 Définitions du concept idéologie

[Retour à la table des matières](#)

Tout comme les représentations sociales, l'idéologie a suscité l'intérêt de nombreux chercheurs. Elle explicite les faits sociaux. Les approches des auteurs relatives à cette notion ne sont pas toutes convergentes. Dans le cadre de ce travail, nous avons retenu les définitions et approches qui suivent.

L'historien anglais David NICHOLLS <sup>71</sup> entend par idéologie une tentative d'explication de l'univers, plus ou moins cohérente et plus ou moins vaste, associée à une action humaine. L'idéologie, indique-t-il, tente de fournir une sorte de justification et de légitimation d'une action décidée et qui a été entreprise pour toutes autres raisons que celles que l'idéologie pouvait suggérer.

[23]

Térence BALL <sup>72</sup>, dans le livre *idéologie, idéal politique et régime politique*, entend par idéologie un système d'idées, relativement cohérent et exhaustif qui explique et juge les conditions sociales, aide les gens à comprendre leur rôle dans la société et propose un programme d'action politique.

---

<sup>70</sup> *Ibid.*

<sup>71</sup> NICHOLLS, David, *Idéologie et mouvements politiques en Haïti*, (1915-1946), *Annales*, 1975 #4, p 654-679.

<sup>72</sup> BALL, Térence, *Idéologie, Idéal démocratique, régime politique*, Québec, Ed. De ressources pédagogiques, s.d.

Pour Jean BAECHLER, l'idéologie est toute proposition ou tout ensemble de propositions, plus ou moins cohérentes et systématisées, permettant de porter des jugements de valeur sur un ordre social, de guider l'action et de définir les amis et les ennemis <sup>73</sup>.

Pierre BRECHON, de son côté, voit l'idéologie comme un ensemble plus ou moins organisé de représentations et de valeurs. Toutefois, souligne-t-il, l'idéologie n'est pas toujours rationalisée et explicitée, mais les pratiques du groupe pourront permettre de la déceler <sup>74</sup>.

Du point de vue sociologique, l'idéologie est vue comme l'ensemble des idées, croyances, symboles, mythes par lesquels un groupe social justifie son existence et ses pratiques fondamentales.

Karl MANNHEIM propose une sociologie des idéologies en mettant en évidence la distinction entre utopie dynamique et l'idéologie critique, en limitant singulièrement la portée de celle-ci et en surprenant ses possibilités créatrices et conflictuelles. L'idéologie, de son point de vue, provient de l'adéquation entre une idée et les intérêts qui l'habitent. Elle est un système cohérent d'idées et de croyances, expliquant l'attitude de l'homme envers la société et conduisant à une action conforme à ses croyances <sup>75</sup>.

## *2.5 Fonctions de l'idéologie*

[Retour à la table des matières](#)

La première fonction de l'idéologie est explicative. Les idéologies cherchent à structurer le domaine du sens. Elles cherchent à donner forme à cette masse sans forme qu'est ce monde complexe dans lequel nous évoluons. L'idéologie essaie d'étayer le pourquoi des conditions sociales, politiques et économiques. Elle peut donner un visage à ce monde pour que l'homme puisse se retrouver et ne soit pas emporté par le flot de la complexité.

---

<sup>73</sup> *Ibid.*

<sup>74</sup> BRECHON, Pierre, *Le discours politique de la France, Évolution des idées partisans*, La documentation française, Paris, 1994, p. 25.

<sup>75</sup> In TOUSSAINT, Hérold (sous la dir.), *Propagande politique et élections présidentielles en Haïti*, collectif des universitaires citoyens, 2007.p.

[24]

L'idéologie a également une fonction évaluative. Elle permet aux gens d'évaluer, d'ajouter de la valeur aux conditions sociales. En ce sens, elle fournit des critères d'évaluation de ces conditions sociales. C'est avec les lunettes idéologiques que les gens évaluent, jugent les choses sans s'en rendre compte, car l'idéologie agit de façon inconsciente.

Par la fonction d'évaluation, les gens se forment une opinion sur les réalités et décident. La décision prise leur sert de repères dans les actions futures et favorise leur orientation. Cette dernière est la troisième fonction de l'idéologie. En ce sens, leur identité en est façonnée. L'idéologie leur forge un cadre d'existence et d'appartenance vis-à-vis du monde. C'est donc une boussole qui permet aux gens de se diriger dans la société, qui les aide à se fixer dans cette vie trépidante et qui participe à leur intégration sociale.

Les idéologies cherchent à façonner la pensée des gens et tentent d'influencer leurs actions. En essayant de façonner les esprits, les idéologies dirigent les changements sociaux, car elles sont des entités dynamiques, toujours en mouvement, comme les forces de la nature.

Les différentes approches sur les représentations sociales et la notion de l'idéologie stipulent que nos actions découlent de notre système de pensée et de croyance. Dans le cadre de ce travail, nous avons recherché la signification des actions des missions diplomatiques américaines à la lumière de ces théories en examinant les énoncés des arguments discursifs du diplomate Kenneth MERTEN de manière quantitative et qualitative.

[25]

**La signification des actions  
des missions diplomatiques américaines en Haïti  
à travers les discours de Kenneth H. MERTEN.**

## **Chapitre 3**

---

### **Méthodologie de la recherche et présentation des données des discours de l'ambassadeur en fonction de ses arguments**

[Retour à la table des matières](#)

Pour examiner les allocutions de l'ambassadeur Kenneth MERTEN, nous avons utilisé deux techniques d'analyse : l'analyse de contenu et celle du discours traversées par une approche argumentative.

#### ***3.1 Analyse de contenu et l'analyse du discours***

L'analyse de contenu, écrit Paul SABOURIN, a pour but de connaître la vie sociale à partir de la dimension symbolique des comportements humains. Elle procède de trace morte, de documents de toutes sortes, pour observer des processus vivants : la pensée humaine dans la dimension sociale. Cette pensée peut être appréhendée à l'échelle individuelle ou collective et conceptualisée, notamment,

dans une théorie des idéologies ou, encore, dans une théorie des représentations sociales <sup>76</sup>.

Si nous insistons sur le fait symbolique, dit SABOURIN, c'est que la connaissance des caractéristiques propres à l'activité symbolique humaine est un préalable à la maîtrise de l'analyse de contenu. Faire une analyse de contenu, c'est produire du langage (le discours savant des interprétations des documents) à partir du langage (les documents analysés résultant d'une interprétation du monde) <sup>77</sup>.

Au sens large, toute démarche de connaissances du social requiert des opérations d'analyse de contenu. Il s'agit d'un passage obligé. C'est pourquoi la recherche sociale est traversée par la problématique de l'analyse de contenu. Celle-ci est vue dans son sens plus strict comme un ensemble de démarches méthodologiques recourant à des méthodes et des techniques utilisées en vue d'interpréter des documents dans le but de connaître la vie sociale <sup>78</sup>.

L'analyse de contenu regroupe l'ensemble des démarches visant l'étude des formes d'expression humaine de nature esthétique : productions visuelles et auditives (affiches, peintures, films, chanson etc.) ; productions langagières. Celles-ci se réalisent sous deux aspects :

- 1) discours oraux (entrevue, allocution, etc.)
- 2) discours écrits (journaux, discours politiques, écrits administratifs, journaux intimes, autobiographie, etc.)

---

<sup>76</sup> In GAUTHIER, Benoit (sous la dir.), *Recherche sociale: de la problématique à la collecte des données*, Québec, Ed presse de l'Université du Québec, p. 416.

<sup>77</sup> *Ibid.*

<sup>78</sup> *Ibid.*

[26]

Selon Roger MUCCHIELLI <sup>79</sup>, l'analyse de contenu consiste à rechercher dans un document ou une communication les informations qui s'y trouvent, à dégager le sens ou les sens de ce qui est présenté, à formuler, classer tout ce que contient ce document ou cette communication. Pour lui, celle-ci a une double nature. Elle est à la fois une technique qualitative et quantitative de recherche. Elle est qualitative lorsqu'elle relève d'une analyse classique qui, elle-même, ne procède à aucune mesure, à aucune quantification. Son objectif est de rechercher la signification de ce qui est dit en se référant à sa structure logique, aux lignes directrices, aux idées fondamentales et à leurs articulations. Elle est quantitative lorsqu'elle prétend aboutir à des analyses objectives par le recours à la quantification. Son objectif est de rechercher la fréquence des thèmes, mots, symboles retenus. Elle nous offre une opportunité de quantifier ou de décortiquer le contenu d'un discours, son essence, sa consistance, son organisation, ses non-dits.

L'analyse de contenu, d'après Raymond QUIVY et Luc Van CAMPENHOUDT <sup>80</sup>, a plusieurs variantes. Parmi lesquelles, on compte les analyses formelles. Ces dernières, ce sont celles qui portent principalement sur les formes et l'enchaînement du discours. Elles utilisent deux grandes méthodes : l'analyse de l'expression qui porte sur la forme de la communication et l'analyse de l'énonciation qui porte sur le discours conçu comme un processus dont la dynamique propre est elle-même révélatrice. Le chercheur est alors attentif à des données telles que le développement général du discours, l'ordre de ses séquences, les répétitions, les ruptures du rythme, etc. Serge MOSCOVICI <sup>81</sup>, pour sa part, a assimilé l'analyse de l'énonciation à celle du discours.

L'analyse du discours, écrit MUCCHIELLI <sup>82</sup>, a pour objectif de déterminer par une analyse spéciale les attitudes psychologiques de son producteur. Elle nous permet de déceler la véritable intentionnali-

---

<sup>79</sup> MUCCHIELLI, Roger, *L'analyse de contenu des documents et des communications*, Paris, 7<sup>e</sup> édition, ESF, 1991, p. 94.

<sup>80</sup> QUIVY, Raymond, CAMPENHOUDT, Luc Van, *Op.cit.* p.203.

<sup>81</sup> MOSCOVICI, Serge (sous la dir.), *les méthodes en Sciences Humaines*, Paris, éd. PUF, 2003, p. 264.

<sup>82</sup> MUCCHIELLI, Roger, *Op.cit.* p. 94.

té d'un interlocuteur et les stratégies de discours. L'analyse du discours étudie la production textuelle orale ou écrite. Elle envisage l'écriture et la lecture comme le lieu privilégié d'observation de l'élaboration du sens social.

Dans le cadre de ce travail, nous avons retenu l'approche de Roger MUCCHIELLI en explorant quantitativement et qualitativement les énoncés argumentatifs des discours de Kenneth MERTEN. Il est à remarquer que l'analyse qualitative des énoncés chez MUCCHIELLI est équivalente à celle du discours chez MOSCOVICI.

[27]

### ***3.2 Présentation de la notion de l'argumentation***

[Retour à la table des matières](#)

Dans la brochure « Initiation à l'argumentation et à la rhétorique » du sociologue Hérold TOUSSAINT <sup>83</sup>, le mot argumentation est défini comme un raisonnement dont les arguments sont les prémisses et dont la thèse (jugement) est la conclusion.

Un argument a pour but de fonder rationnellement la position que l'on défend. Il présente sur quels faits, valeurs ou principes s'appuient cette position de manière à la rendre crédible, logiquement recevable, sans toutefois obligatoirement convaincre. Ici, on entend par position une opinion ou un parti adopté sur un problème donné.

### ***3.3 Les différents types d'arguments***

On distingue entre autres l'argument confirmation par les faits, condition réalisable, pragmatique, norme générale et but valorisé.

*L'argument confirmation par les faits* : l'énoncé d'un argument confirmation par les faits est un jugement qui affirme un ou des faits

---

<sup>83</sup> TOUSSAINT, Hérold (sous la dir.), *Op.cit.* p. 65.

validant la position, c'est-à-dire qu'il montre qu'il existe dans la réalité des faits conformes à ce qu'énonce la position et qui la corroborent. L'argument confirmation par les faits consiste à fonder une position en s'appuyant sur les faits.

*L'argument condition réalisable* : l'énoncé de l'argument condition réalisable est un jugement qui formule la condition qui rendrait possible la réalisation de ce qu'énonce la position. Ce type d'argument met en relief la relation condition et conséquence. L'argument condition réalisable sert à fonder une position suivant un rapport causal. Ici, nous sommes dans l'ordre de l'hypothétique.

Soulignons qu'une condition est définie comme un phénomène ou un événement sans lequel un autre phénomène ou un autre événement appelé conséquence ne se produirait pas. Certaines conditions sont nécessaires, c'est-à-dire que, sans elles, la conséquence ne peut se produire. D'autres sont à la fois nécessaires et suffisantes, c'est-à-dire que non seulement sans elles la conséquence ne peut se produire, mais aussi qu'à elles seules elles peuvent provoquer la conséquence.

*L'argument pragmatique* : l'énoncé d'un argument pragmatique est un jugement qui énonce un effet ou une conséquence, c'est-à-dire un fait bénéfique ou néfaste de l'élément évalué dans la position. Cet effet ou cette conséquence est jugé bénéfique ou néfaste en fonction des critères d'évaluation énoncés dans la [28] position. Cet argument met en évidence la relation cause et effet. L'argument pragmatique est construit aussi suivant un rapport causal. Avec ce type d'argument, nous sommes dans l'ordre de la certitude.

L'effet est défini là comme un phénomène ou un événement produit par une cause. C'est le résultat qui succède à un autre phénomène ou à une autre action.

*L'argument norme générale* : l'énoncé d'un argument norme générale est un jugement qui énonce une règle, une obligation, un idéal moral duquel on se réclame pour justifier la prescription stipulée dans la position. L'argument norme générale exprime la nécessité, l'obligation, la norme.

L'argument but-valorisé : l'énoncé d'un argument but valorisé est un jugement qui énonce un but jugé souhaitable que permettrait

d'atteindre efficacement l'action morale prescrite dans la position. Cet argument met en évidence la relation but moyen.

Notons qu'un but est ce pour quoi ou en vue de quoi on fait un geste ou une action. On l'appelle aussi une fin. Alors qu'un moyen est ce par quoi le but est atteint. C'est un acte qui permet de réaliser ou d'atteindre le but visé.

Dans la relation « cause-effet » de l'argument pragmatique, nous sommes dans l'ordre de la certitude. Puis, dans la relation « condition-conséquence » de l'argument condition réalisable, nous sommes dans l'ordre de l'hypothétique. Avec la relation « moyen-but » de l'argument but valorisé, nous sommes dans l'ordre de l'intentionnalité. Ceci dit, le but est ce que vise un acte consciemment et intentionnellement posé. Mais, il n'est pas seulement une intention, il sera aussi le résultat réel du moyen mis en œuvre pour l'atteindre. En ce sens, il est aussi un effet ou une conséquence d'un autre phénomène ou un événement.

S'il est vrai qu'il existe des arguments qui sont fondés, il y en a qui ne le sont pas. C'est le cas des pseudo-arguments, c'est-à-dire des arguments dont l'information qu'ils donnent à l'appui de la position est injustifiable et fausse, qui ne sont pas pertinents à la validation de la position.

### ***3.4 Les pseudo-arguments***

[Retour à la table des matières](#)

Les pseudo-arguments sont des arguments non-fondés. Parmi lesquels on retrouve : la pétition de principe, l'explication causale, l'appel aux cas particuliers.

[29]

*Une pétition de principe* est un ensemble d'énoncés qui consiste à tenter de justifier une position en faisant appel à une reformulation de la position à justifier. Elle ne permet pas d'établir de lien de validation avec la position.

*L'explication causale* d'un phénomène est la mise en évidence du ou des phénomènes antérieurs qui l'ont fait survenir. Elle explique

pourquoi un phénomène existe ou pourquoi il se produit. Elle n'a aucune valeur justificative parce qu'elle ne permet pas d'établir de lien de validation avec la position.

L'explication de l'origine d'une position expose les croyances, les événements, les conditions de vie, les circonstances de la vie personnelle qui sont les causes pour lesquelles on pense d'une façon plutôt que d'une autre.

*L'appel aux cas particuliers* est un énoncé qui consiste à chercher à justifier une position portant sur une réalité générale en s'appuyant sur un ou quelques cas particuliers non significatifs, ce qui ne permet pas d'établir de lien de validation avec la position.

Nous avons étudié les discours de l'ambassadeur Kenneth H. MERTEN par le biais des différents types d'arguments (arguments confirmation par les faits, conditions-réalisables, pragmatiques, buts-valorisés et normes-générales) et des différents types de pseudo arguments (les pétitions de principes, l'explication causale et l'appel aux cas particuliers). Nous en avons fait usage, parce qu'ils nous aident à comprendre les actions des missions diplomatiques américaines en Haïti dans les allocutions du diplomate. Les énoncés des arguments pragmatiques indiquent, avec certitude, les résultats des actions diplomatiques américaines dans le pays. Ceux des arguments conditions-réalisables expriment aussi leurs effets, mais de façon hypothétique. Les énoncés des arguments buts-valorisés formulent les objectifs que poursuivent les missions américaines en Haïti. De leur côté, les expressions des arguments confirmation par les faits évoquent les actions que les américains accomplissent dans le pays et aussi ailleurs tout au long de leur histoire. Au final, celles des arguments normes générales expriment une obligation, une nécessité. Les pseudo-arguments, de leur côté, permettent d'évaluer la valeur de certains propos de l'ambassadeur dans les discours.

Les neuf discours de l'ambassadeur Kenneth H. MERTEN que nous avons analysés ont été prononcés dans diverses circonstances. Le premier est formulé en présence du président haïtien René Garcia PRÉVAL, le 24 août 2009. Le diplomate en a prononcé deux à l'occasion de la commémoration de l'anniversaire de l'Indépendance américaine, respectivement en juillet 2010 et 2011 ; un à l'occasion du lancement de l'exercice « Continuing Promise 2011 » du bateau hôpi-

tal USNS Comfort ; un à l'occasion de la [30] journée mondiale de la femme en hommage à Madame Florence ÉLIE ; un à la sortie de la promotion de 2011 de la police Nationale d'Haïti ; un à l'occasion de l'inauguration des travaux de sécurisation du Palais Sans Souci le 25 mars 2011 ; un à l'occasion de l'inauguration du bâtiment du parlement haïtien le 21 novembre 2011 et un dernier à la fin de sa mission, le discours d'adieu, le 29 juin 2012.

***3.5 Analyse quantitative des énoncés  
des discours de l'ambassadeur  
Kenneth H. MERTEN  
en fonction des différents types d'argument  
et pseudo arguments***

[Retour à la table des matières](#)

Nous avons scruté les allocutions de l'ambassadeur Kenneth MERTEN en relevant puis en dénombrant les énoncés de chaque type d'arguments et pseudo arguments dans les neuf discours. Après le dénombrement, nous avons présenté les données recueillies sur quatre tableaux. Le premier présente des indicateurs, un exemple et le nombre d'énoncés recensé pour chaque type d'arguments. Le deuxième tableau indique le nombre d'énoncés des différents types d'arguments dans chaque discours. Le troisième montre la nature des discours. Le quatrième illustre les indicateurs, un exemple et le nombre d'expressions compté pour chaque type de pseudo arguments dans les neuf allocutions.

### *3.6 Tableau quantitatif des énoncés des différents types d'arguments dans les neuf discours*

[Retour à la table des matières](#)

Types d'arguments	Indicateurs	Exemples d'énoncé	Nombre d'énoncés	Nombre de discours
Arguments confirmation par les faits	Faits	Pour la cinquième année consécutive, la Secrétaire d'État américaine Hillary Rodham CLINTON, a décerné le Prix International des Femmes de Courage à plusieurs femmes qui travaillent en vue de faire une différence dans leur pays.	59	9
Arguments pragmatiques	Grace à, en raison de, car, en effet, c'est la raison pour laquelle, c'est pour cette raison, cela permet, entraîne, occasionne, produit, apporte, amène, provoque, crée, détermine, engendre, déclenche...	Elle (Madame Florence ÉLIE) travaille également à effectuer des changements au niveau organisationnel; grâce à ses efforts, le bureau a maintenant trois agents régionaux dans les provinces périphériques, s'assurant que les droits des citoyens sont protégés dans plus de zones à travers Haïti.	75	9

Types d'arguments	Indicateurs	Exemples d'énoncé	Nombre d'énoncés	Nombre de discours
Arguments normes-générales	Devoir (dwe), il faut que, il est temps, il est nécessaire	Mwen kwe Ayiti dwe modènize lwa li genyen pou konbat blanchiman lajan.	26	9
Arguments buts-valorisés	Pour, en vue de, afin que, dans le but de, de façon à	Ce matin, nous sommes réunis pour discuter du rôle important que des femmes de courage jouent dans la vie nationale en Haïti.	77	9
Arguments conditions réalisables	Sans, si, pourvu que, à condition que, au cas où...	Sans sécurité, il ne peut y avoir d'investissements pour aider à la création d'emplois que le peuple haïtien réclame et dont il a tant besoin.	35	9

[31]

Ce tableau indique la prédominance des énoncés des arguments buts-valorisés et pragmatiques dans les discours. Les expressions de ces deux types d'arguments formulent respectivement les buts visés par les missions américaines et les résultats de leurs actions en Haïti. Elles sont construites suivant la relation but-moyen et cause-effet. Dans le premier cas, les actions représentent les moyens permettant d'atteindre les buts ; alors que dans le second cas, elles indiquent les causes des résultats.

### *3.7 Tableau quantitatif des énoncés des différents types d'arguments dans chaque discours*

[Retour à la table des matières](#)

Argu- ments/Discours	Arguments confirma- tion par les faits	Argu- ments conditions réalisables	Arguments pragmati- ques	Argu- ments but- valorisés	Argu- ments normes générales
Discours du lundi 24 Août 2009	3	3	6	7	3
Discours du 4 juil- let 2010	4		3	6	
Propos de l'Ambas- sadeur Kenneth MERTEN Visite à l'Académie de Poli- ce en compagnie du Président-Elu Mi- chel MARTELLY Vendredi 13 mai 2011	3	4	11	8	10
Discours de l'Ambassadeur Kenneth MERTEN à la Cérémonie d'Inauguration des Travaux de Sécuri- sation du Palais Sans Souci (25 mars 2011)	4		6	5	

Argu- ments/Discours	Arguments confirma- tion par les faits	Argu- ments conditions réalisables	Arguments pragmati- ques	Argu- ments but- valorisés	Argu- ments normes générales
25 mars 2011					
Propos de l'Ambassadeur Kenneth MERTEN à l'occasion du lancement de l'exercice «Conti- nuing Promise 2011» du bateau hôpital USNS Comfort	5	1	2	8	
Allocution de l'Ambassadeur des Etats-Unis Kenneth H. MERTEN « Femme de Courage d'Haïti » à Madame Florence ELIE Jeudi 31 Mars 2011	3	4	7	5	
Propos de l'Ambassadeur Kenneth MERTEN, à l'occasion de la célébration de la fête de l'Indépendance des Etats-Unis 8 Juillet 2011	13	6	12	8	
Discours du 21 novembre 2011 à l'occasion de l'inauguration du bâtiment du parle- ment haïtien	17	1	11	13	6

Argu- ments/Discours	Arguments confirma- tion par les faits	Argu- ments conditions réalisables	Arguments pragmati- ques	Argu- ments buts- valorisés	Argu- ments normes générales
Discours d'adieu de l'ambassadeur amé- ricain Kenneth H. MERTEN  Le Nouvellis- te   Publié le: 2012- 07-02  Kenneth H. MER- TEN Hôtel Karibe 29 jen 2012	7	16	17	17	7

[32]

### ***3.8 Analyse comparative des énoncés des différents types d'arguments qui prédominent dans les neuf discours de l'ambassadeur Kenneth H. MERTEN***

[Retour à la table des matières](#)

Dans le discours du lundi 24 août 2009, les énoncés des arguments buts-valorisés sont dominants. Dans cette allocution, le diplomate a déclaré que sa mission en Haïti consiste à défendre les intérêts de ses concitoyens : « *Je suis ici pour faire avancer les intérêts des américains.* »

Les expressions des arguments buts-valorisés sont prépondérantes aussi dans le discours du 4 juillet 2010. Dans cette allocution, Kenneth H. MERTEN a signifié que le président américain, Barak OBAMA, s'engage à accompagner la population haïtienne, tant qu'il est nécessaire, pour reconstruire et aider Haïti à atteindre son apogée : « *Le président OBAMA a promis que les États-Unis seront avec vous aujourd'hui et aussi longtemps qu'il faudra pour reconstruire et aider Haïti à atteindre le plus haut niveau que possible.* »

Le discours de l'ambassadeur Kenneth H. MERTEN, prononcé le 8 Juillet 2011 à l'occasion de la célébration de l'anniversaire de l'Indépendance américaine, est influencé par les énoncés des arguments confirmation par les faits. Le diplomate, dans cette allocution, a indiqué que les États-Unis ont aidé la [33] population haïtienne à enclencher le processus de reconstruction de son pays dans les endroits touchés par le séisme, à préparer, à gérer la saison cyclonique et à lutter contre l'épidémie de choléra : « *Nous vous avons aidé à entamer le processus de reconstruction dans les zones affectées par le tremblement de terre, combattre l'épidémie de choléra, et préparer et gérer la saison cyclonique.* »

Les expressions des arguments pragmatiques ont prévalu dans le discours du vendredi 13 mai 2011, prononcé à l'Académie de Police en présence du Président-Élu haïtien Michel Joseph MARTELLY. Dans cette allocution, après avoir énuméré les travaux que les membres de sa mission ont déjà entrepris à Cité Soleil, Martissant et dans le Nord Est, l'ambassadeur a déclaré qu'en plus de répondre aux besoins infrastructurels qu'exige le système policier et carcéral, les projets dont les américains ont contribué à l'exécution en Haïti vont créer des opportunités d'emploi à l'intention des populations locales : « *Tous ces projets, y compris ceux qui sont en cours à l'Académie de Police et ceux qui doivent être entamés au Pénitencier National, à la Prison des Femmes à Pétion-Ville et à la Prison de Carrefour, vont générer des centaines d'emplois pour la population locale, en plus d'apporter aux systèmes policier et carcéral les infrastructures les plus nécessaires.* »

Dans le discours du 25 mars 2011, les énoncés des arguments pragmatiques sont prééminents également. Kenneth MERTEN, dans cette allocution, a déclaré que les travaux de réparation des œuvres de fer, de maçonnerie et de clôture donnent au gouvernement haïtien l'occasion de mieux préserver le site du Palais Sans Souci : « *Aujourd'hui, nous inaugurons les travaux de restauration des œuvres de fer, de maçonnerie, et de clôture qui ont récemment été achevés sur le site du Palais Sans Souci. Ces travaux permettent au gouvernement haïtien de mieux contrôler le site, et de ce fait de mieux le protéger et j'espère que beaucoup plus de personnes visiteront le Palais Sans Souci.* »

Les propos du diplomate, à l'occasion du lancement de l'exercice « Continuing Promise » du bateau hôpital USNS Comfort, le 19 Août 2011, sont caractérisés par les énoncés des arguments buts-valorisés. Dans ce discours, l'ambassadeur a signifié que les américains œuvrent pour améliorer la santé de la population haïtienne : « *Nous sommes (...) déterminés à travailler pour une population haïtienne jouissant d'une meilleure santé.* »

Dans le discours, prononcé le jeudi 31 Mars 2011 à l'occasion de la journée mondiale de la femme, les expressions des arguments pragmatiques sont dominantes. Le Ministre Plénipotentiaire, dans cette allocution, a indiqué que les efforts de Madame Florence ÉLIE a permis à son bureau d'avoir à sa disposition trois agents répartis dans les régions avoisinantes pour veiller à la protection des droits des citoyens : « *Elle travaille également à effectuer des changements au niveau organisationnel ; grâce à ses efforts, le bureau a [34] maintenant trois agents régionaux dans les provinces périphériques, s'assurant que les droits des citoyens sont protégés dans plus de zones à travers Haïti.* »

Le discours du 21 novembre 2011 est prédominé par les arguments confirmation par les faits. Dans cette allocution, le diplomate a souligné que les États-Unis supportent le parlement haïtien depuis l'année 2006 : « *Nou kontinye ap sipote palman an depi lane 2006 (...)* <sup>84</sup>. »

Le discours d'adieu de l'ambassadeur, prononcé à la fin de sa mission à l'Hôtel Karibe Convention Center le 29 Juin 2012, est dominé par les expressions des arguments pragmatiques et buts-valorisés. Dans cette allocution, Kenneth MERTEN a signifié que le secteur privé et le gouvernement haïtiens auraient aidé Haïti à décoller au plus vite, s'ils arrivaient à se mettre d'accord en engageant un dialogue organisé : « *Mwen kwè si sektè prive-a ak gouvènman-an tanmen yon dyalòg òganize, yon dyalòg ki chita sou transparans, respè, patenarya ak responsabilite, se yon bagay ki t ap ede Ayiti dekole pi vit* <sup>85</sup>. » Dans ce discours, le diplomate a déclaré aussi que les États-Unis se

---

<sup>84</sup> Nous supportons le parlement depuis l'année 2006.

<sup>85</sup> Je crois que si le secteur privé et le gouvernement entreprennent un dialogue organisé, un dialogue qui se fonde sur la transparence, le respect, le partenariat et la responsabilité, cela aurait aidé Haïti à se débloquer avec plus de rapidité.

promettent d'aider la population haïtienne à concrétiser ses aspirations en vue de rendre plus florissant son pays : « *Peyi Étazini angaje'l pou ede pèp ayisyen ak gouvènman ayisyen-an reyalize vizyon yo genyen pou yon peyi pi pwospè* <sup>86</sup>. »

Parmi les neuf allocutions, les énoncés des arguments buts-valorisés sont dominants dans quatre. L'influence des expressions de ce type d'arguments indique que les discours sont des discours d'intention. À travers les allocutions, les États-Unis expriment leurs intentions à l'égard d'Haïti. Celles-ci ne sont pas seulement de l'ordre intentionnel, elles sont aussi pragmatiques. Car, les énoncés des arguments pragmatiques sont également en plus grand nombre dans quatre discours. La prépondérance des expressions de cette typologie d'arguments témoigne de la volonté des autorités américaines de prouver que les travaux accomplis par leurs missions diplomatiques en Haïti produisent des effets bénéfiques et d'enseigner le pragmatisme américain.

### ***3.9 Tableau indiquant la nature de chaque discours en fonction des expressions des différents types d'arguments***

[Retour à la table des matières](#)

Discours	Nature
Discours du lundi 24 août 2009	Énoncé des arguments buts-valorisés
Discours du 4 Juillet 2010	Énoncé des arguments buts-valorisés
Propos de l'Ambassadeur Kenneth MERTEN Visite à l'Académie de Police en compagnie du Président-Elu Michel	Énoncé des arguments pragmatiques

<sup>86</sup> Les États-Unis s'engagent à aider le peuple et le gouvernement haïtiens à réaliser leur vision pour un pays plus prospère.

Discours	Nature
<p>MARTELL Vendredi 13 mai 2011</p>	
<p>[35]</p>	
<p>Discours de l'Ambassadeur Kenneth MERTEN à la Cérémonie d'Inauguration des Travaux de Sécurisation du Palais Sans Souci (25 mars 2011) 25 mars 2011</p>	<p>Énoncé des arguments pragmatiques</p>
<p>Propos de l'Ambassadeur Kenneth MERTEN à l'occasion du lancement de l'exercice «Continuing Promise 2011» du bateau hôpital USNS Comfort</p>	<p>Énoncé des arguments Buts-Valorisés.</p>
<p>Allocution de l'Ambassadeur des Etats-Unis Kenneth H. MERTEN «Femme de Courage d'Haïti » à Madame Florence ELIE Jeudi 31 Mars 2011</p>	<p>Énoncé des arguments pragmatiques</p>
<p>Propos de l'Ambassadeur Kenneth MERTEN, à l'occasion de la célébration de la fête de l'Indépendance des Etats-Unis 8 Juillet 2011</p>	<p>Énoncé des arguments Confirmation par les faits</p>
<p>Discours du 21 novembre 2011 à l'occasion de l'inauguration du bâtiment du parlement haïtien</p>	<p>Énoncé des arguments confirmation par les faits</p>
<p>Discours d'adieu de l'ambassadeur américain Kenneth H. MERTEN Le Nouvelliste   Publié le: 2012-07-02 Kenneth H. MERTEN Hôtel Karibe 29 jen 2012</p>	<p>Énoncé des arguments pragmatiques et buts-valorisés</p>

Il faut souligner que certains énoncés des différents types d'arguments invoqués dans les discours n'ont pas de valeurs justificatives et, de ce fait, ne sont pas fondés. Le diplomate a commis aussi des erreurs d'argumentation. Au cours de notre lecture de ses neuf discours, nous avons identifié 112 expressions de pseudo arguments. Nous avons constitué à ce sujet un nouveau tableau. Il présente un exemple et le nombre d'énoncés des différents types de pseudo arguments dans les neuf allocutions. Parmi lesquels, l'explication causale est en plus grande quantité. Au lieu de justifier les actions, les expressions de ce type de pseudo arguments les expliquent de manière inexacte.

### *3.10 Tableau des énoncés des pseudo arguments dans les discours*

[Retour à la table des matières](#)

Type de pseudo arguments	Énoncé	Nombre d'énoncés	Nombre de discours
Explication causale	Au fait, récemment, quelqu'un m'a dit que selon la rumeur je serais un citoyen haïtien parce que je parle créole et que je suis né à St. Louis. Et au fait, je dois faire un aveu complet, je suis bien né à St. Louis.... Le St. Louis, dans le Missouri. Pas le St. Louis du Sud. Je ne suis pas Haïtien. Je suis Américain.	70	9
Les pétitions de principe	Le gouvernement américain a accompagné les hommes et les femmes de la Police Nationale d'Haïti depuis sa création en 1994, et la sécurité et l'Etat de droit demeurent un secteur prioritaire dans nos efforts d'assistance.  Le gouvernement des États-Unis est conscient qu'un avenir plus stable, plus prospère	24	9

Type de pseudo arguments	Énoncé	Nombre d'énoncés	Nombre de discours
	pour le peuple haïtien exige des conditions de sécurité.		
[36]			
Appel aux cas particuliers	Au cours des dix prochains jours, des professionnels médicaux américains, travaillant de concert avec leurs collègues d'Haïti, de Bahreïn, du Brésil, du Canada, du Chili, du Costa Rica, du Mexique, du Paraguay, du Pérou et de l'Uruguay, fourniront des soins de santé à des milliers d'Haïtiens, en effectuant des opérations chirurgicales en mer et en offrant des séminaires et des cliniques d'éducation à terre.	18	9
Total		112	9

Ce travail n'est pas limité seulement à une analyse quantitative. Nous avons exploré aussi les discours de l'ambassadeur Kenneth MERTEN de manière qualitative en fonction des énoncés des différents types d'arguments et pseudo arguments.

[37]

**La signification des actions  
des missions diplomatiques américaines en Haïti  
à travers les discours de Kenneth H. MERTEN.**

## **Chapitre 4**

---

### **Analyse qualitative des énoncés des discours de l'ambassadeur Kenneth Merten en fonction des différents types d'arguments et de pseudo arguments**

[Retour à la table des matières](#)

Les énoncés que nous avons analysés dans ce chapitre sont choisis en fonction des objectifs du travail. Ce travail consiste, en effet, à : rechercher, à travers les discours du diplomate Kenneth MERTEN, la signification des expressions, des prix et de l'assistance des missions diplomatiques américaines en Haïti ; trouver les facteurs qui sont à l'origine du soutien des États-Unis à Haïti ; découvrir les enjeux de la communication, de l'aide et des récompenses des représentants américains dans le pays. Nous avons disséqué les allocutions de l'ambassadeur MERTEN à la lumière des théories des représentations sociales et des idéologies. Ces théories indiquent que la communication, les décisions et les actions d'un individu découlent de ses systèmes de représentations, de croyances et de pensées. En conséquence, Kenneth MERTEN communique, décide et agit en Haïti en référence à l'image qu'il se fait du pays et à ses crédos, aux intérêts et aux tech-

niques de collaboration de ses dirigeants et de son peuple. Nous avons décodé aussi les messages du diplomate en indiquant le contraire de ses énoncés ; puis, en rapport aux contextes dans lesquels les allocutions se sont prononcées et suivant la vision pragmatique sémantique du linguiste et philosophe français, Oswald DUCROT. Cette vision stipule que, dans la communication diplomatique, les expressions de l'inconscient et du subconscient n'existent pas. Selon DUCROT, dans ce type de communication, les messages sont triés sur le volet, sont lourdement analysés et réfléchis. Au final, nous avons fait une analyse intertexte en dégagant les points communs qu'il existe entre les propos de Kenneth H. MERTEN et ceux de ses prédécesseurs. Nous avons confronté également leurs déclarations pour pouvoir confirmer certaines remarques. Les différents paramètres que nous venons d'évoquer nous ont permis de détecter les sous-entendus des énoncés de l'ambassadeur, c'est-à-dire de voir ce qu'il laisse comprendre sans le dire. Nous avons terminé ce chapitre avec un tableau récapitulatif. Celui-ci montre les valeurs que protègent les missions diplomatiques américaines en Haïti.

Il est à remarquer qu'un extrait peut être examiné comme énoncé de divers types d'arguments. Les expressions de nature diverse, nous les avons étudiées en fonction du type d'arguments sur lequel nous voulons insister, en fonction de l'idée sur laquelle nous voulons mettre l'accent.

#### ***4.1 Analyse en fonction des énoncés des arguments pragmatiques***

[Retour à la table des matières](#)

À l'occasion du lancement de l'exercice « Continuing Promise 2011 » du bateau hôpital USNS Comfort, l'ambassadeur Kenneth MERTEN a indiqué que la santé, l'agriculture, l'infrastructure et l'État de [38] droit sont les secteurs prioritaires des États-Unis en Haïti en raison de leur importance pour la prospérité et la stabilité : « *Les États-Unis demeurent engagés envers Haïti. Nous sommes aussi déterminés à travailler pour une population haïtienne jouissant d'une meilleure santé. Les États-Unis croient qu'un environnement plus sain*

*est essentiel pour la prospérité et la stabilité d'Haïti. C'est pour cette raison que la santé constitue un des secteurs prioritaires pour les investissements du gouvernement américain en Haïti avec l'agriculture, l'infrastructure et l'État de droit* ». À travers ce passage, Kenneth MERTEN a fait l'apologie de la prospérité et de la stabilité d'Haïti. Les États-Unis, selon lui, s'engagent à améliorer l'état de santé de la population haïtienne dans le dessein de les prémunir. La prospérité et la stabilité, de son point de vue, dépendent, particulièrement, de la santé de l'environnement. En protégeant la stabilité, les États-Unis aident la survie de la nation haïtienne ; et en préservant la prospérité, ils plaident pour sa réussite. Kenneth MERTEN, dans cet extrait, encourage les haïtiens à assainir davantage leur entourage. Il faut souligner que l'environnement haïtien en 2011 était infecté par une bactérie appelée vibrio cholérique ayant provoqué une épidémie de choléra. Cette épidémie s'était déclarée au Nord de Port-au-Prince depuis le 14 octobre 2010. Son bilan, un an après, c'est-à-dire le 14 octobre 2011, a présenté 473 649 cas pour 6631 décès <sup>87</sup>. Selon plusieurs rapports scientifiques, les données épidémiologiques et génétiques montrent que la source de cette maladie infectieuse dans le pays provient de la relève d'un bataillon de casques bleus Népalais. L'ONU a nié cette révélation et a refusé d'indemniser les victimes.

Dans son discours du 31 mars 2011, en hommage à Madame Florence ÉLIE à l'occasion de la journée mondiale de la femme, Kenneth MERTEN a déclaré que la communauté des bailleurs internationaux et les États-Unis soutiennent Haïti tant qu'elle s'efforce pour l'État de droit. Il a affirmé, en préambule, que celui-ci est primordial pour la réussite des démocraties : « *La communauté des bailleurs internationaux, y compris les États-Unis, estime que l'État de droit est très important pour la réussite des démocraties. Nous soutenons activement ce secteur en Haïti et nous continuerons de supporter Haïti dans cet effort.* » À Travers cet extrait, Kenneth MERTEN témoigne en faveur de l'État de droit. Selon lui, celui-ci est indispensable pour le succès des démocraties. Par ailleurs, il faut dire que, d'après Nicole GUÉTIN <sup>88</sup>, les américains revendiquent la démocratie comme leur apana-

<sup>87</sup> (Le 07 octobre 2013). (En ligne) Adresse URL : [fr.wikipedia.org/wiki/epidemie\\_de\\_cholera\\_à\\_Haiti\\_en\\_2010](http://fr.wikipedia.org/wiki/epidemie_de_cholera_à_Haiti_en_2010).

<sup>88</sup> GUÉTIN, Nicole est Docteur-ès-Lettres de Paris-IV Sorbonne. Elle a vécu neuf ans dans des pays anglo-saxons, notamment aux États-Unis où elle a

ge, un don du ciel qu'ils doivent étendre à travers les âges <sup>89</sup>. Les démocrates-républicains aux États-Unis, plus particulièrement les « faucons » sous la présidence de James POLK, ont défini leur idéologie, le « *Manifest Destiny* » (en français « destin manifeste », ou « destinée manifeste »), [39] comme une vision suivant laquelle la nation américaine a pour mission divine de répandre la démocratie et la civilisation vers l'Ouest. Cette vision est exprimée dans le discours de l'ambassadeur James B. FOLLEY à l'occasion de l'anniversaire de l'Indépendance américaine en juillet 2005 : « *Ici ce soir, le thème de notre célébration est Démocratie pour tous. Autour de ce thème, nous avons organisé une exposition des mouvements démocratiques à travers le monde - en Asie, en Europe, aux États-Unis, en Haïti. Chaque photo témoigne du désir de tout être humain de participer à sa destinée en votant pour les candidats de son choix.* » Dans ce passage, James B. FOLLEY a établi un rapport entre démocratie et destin. Suivant le diplomate, la démocratie permet à l'humanité de participer au choix de son destin, de ses dirigeants. Autrement dit, en dehors de la démocratie, les peuples ne choisissent pas leur avenir, ne maîtrisent pas leur destinée.

Il faut préciser, qu'étymologiquement, le terme démocratie vient de deux mots grecs « *dêmos* qui veut dire peuple et *kratos*, pouvoir, autorité » <sup>90</sup>. Il a pris ses racines principales dans les réformes engagées autour de la cité d'Athènes dans la Grèce Antique au 6<sup>ème</sup> siècle avant Jésus Christ <sup>91</sup>. La démocratie, en tant que régime politique, a existé bien avant la création de la nation américaine.

---

travaillé pour une Mission auprès des Nations Unies. Forte de cette expérience, à son retour en France, elle a enseigné la littérature et la civilisation américaines dans diverses universités dont l'Université de Caen où elle a été chargée d'un cours de préparation à l'agrégation sur le thème de la " Destinée Manifeste " aux États-Unis. Aujourd'hui, parallèlement à l'enseignement, elle participe à des colloques, fait des conférences et publie dans des revues internationales. Son intention est de mettre en lumière certains aspects, encore mal connus en Europe, de l'histoire et de l'esprit américains, susceptibles d'expliquer la stratégie géopolitique des États-Unis aujourd'hui.

<sup>89</sup> In TOUSSAINT, Hérold (sous la dir.), *Op.cit.*, p. 55.

<sup>90</sup> (Le 4 Juillet 2013). *Dictionnaire de la diplomatie*, (en ligne). [Adresse URL](#).

<sup>91</sup> (Le 4 Juillet 2013). (En ligne). [Adresse URL](#).

Il faut préciser aussi que le terme *destin* dans les discours des diplomates américains renvoie aux aspirations d'une nation. Dans son discours du 2 Juillet 2007, l'ambassadrice Janet Anne SANDERSON a soutenu : « *En tant qu'américains, nous sommes maitres de notre destin. Nous aimerions qu'il en soit de même pour nos amis haïtiens.* » Madame SANDERSON, à travers ce passage, a signifié que ce sont les américains qui font évoluer leur vie. Elle souhaite que les haïtiens, au même titre que ses concitoyens, assument leur vie, décident librement de leur sort. Les américains ont-ils vraiment laissé aux haïtiens la possibilité de maîtriser leur destin ? Toutefois, l'ambassadrice SANDERSON, dans son discours d'adieu le 9 juin 2009, a passé des instructions aux dirigeants haïtiens : « *Je vous exhorte à renforcer le partenariat entre le secteur privé et le secteur public. Je vous exhorte à investir dans les prochaines générations.* » Ces directives expriment de la domination américaine sur Haïti. Un diplomate haïtien peut-il s'arroger le droit de donner des consignes aux dirigeants américains ?

Le concept *destin* chez les américains ne se rapporte pas à Dieu, un être suprême, dans le sens théologique du terme, qui fixe le cours de la vie d'un peuple. Il est à remarquer que, pour certains chercheurs, Dieu est un instrument dont se servent les dirigeants américains pour maintenir la société en harmonie ; un instrument de persuasion et de domination. Au début de la création de la nation américaine, l'esprit qui guidait les Pères Fondateurs, c'était de construire un État de droit et démocratique. Pour atteindre cet objectif, Dieu est [40] pris comme système de référence <sup>92</sup>. Se référant toujours à lui pour justifier ses actions, le sentiment d'être le peuple élu ne quitte jamais l'américain, écrit Pascal COMBEMALE <sup>93</sup>. Cette référence à Dieu découle de deux raisonnements. Les Pères Fondateurs, dans un premier temps, avaient cru qu'il est impossible d'édifier une société vertueuse en l'absence d'une fondation religieuse. Benjamin FRANKLIN, dans un second temps, ayant observé le niveau de perversion de l'homme, s'est demandé : « *si les hommes sont si pervers, comme nous les voyons aujourd'hui, avec la religion, qu'en serait-il sans la religion ?* » Dieu aux États-Unis, à travers la religion, a une fonction poli-

<sup>92</sup> In TOUSSAINT, Hérold (sous la dir.), *Op.cit.*, p. 61.

<sup>93</sup> COMBEMALE, Pascal, *Les États-Unis, Tome 1*, Paris, éd. Hatier, 1979, p.10.

tique. Il se veut être un moyen de pacification et d'harmonisation de la société. Dans son ouvrage intitulé *Dieu est américain*, Jean François COLOSIMO a confirmé ce point de vue. Il soutient que la religion aux États-Unis a une fonction utilitariste. Elle sert à unir les comportements.

Pour sa part, Tocqueville ALEXIS <sup>94</sup> nous dit, ne se mêlant jamais directement au gouvernement de la société, la religion doit donc être considérée comme la première des institutions politiques américaines. *Je ne sais si tous les américains ont foi en leur religion, car qui peut lire au fond des cœurs ?* s'interroge-t-il. *Mais, je suis sûr qu'ils croient nécessairement au maintien des institutions républicaines.* Dieu et le patriotisme, selon ALEXIS, se rapprochent. Les États-Unis et la foi se confondent. Les américains croient en leur propre pays, leurs propres institutions. Dans ce pays, explique-t-il, lorsqu'un homme politique attaque une secte, ce n'est pas une raison pour que les partisans mêmes de cette secte ne le soutiennent pas ; mais s'il attaque toutes les sectes ensemble, chacun le fuit, et il reste seul. La société n'a rien à craindre ni à espérer de l'autre vie ; et ce qui lui importe le plus, ce n'est pas tant que tous les citoyens professent la vraie religion, mais qu'ils professent une religion. D'ailleurs toutes les sectes aux États-Unis se retrouvent dans la grande unité chrétienne, et la morale du christianisme est partout la même. Aux États-Unis, le souverain est religieux, et par conséquent l'hypocrisie doit être commune.

L'ambassadeur Kenneth MERTEN, à travers les expressions des arguments pragmatiques, encourage la prospérité, la stabilité et la démocratie. Ce sont ces valeurs qui déterminent l'aide américaine en Haïti. Les États-Unis agissent dans le secteur sanitaire haïtien dans l'idée de cautionner la prospérité et la stabilité. Ils interviennent dans le domaine de l'État de droit en vue de renforcer la démocratie. Les énoncés des arguments pragmatiques ne sont pas les seuls qui expriment une causalité. Les expressions des arguments conditions réalisables déclinent aussi une relation causale en mettant en relief la relation condition-conséquence, mais de façon hypothétique. Dans les allocutions, le diplomate s'explique également par le biais des énoncés des arguments conditions-réalisables.

---

<sup>94</sup> ALEXIS, Tocqueville, *Texte essentiel, Anthropologie critique*, Paris, Pocket, 2000, p.123.

[41]

## ***4.2 Analyses en fonction des énoncés des arguments conditions-réalisables***

[Retour à la table des matières](#)

Dans son discours du lundi 24 août 2009, le diplomate Kenneth H. MERTEN a annoncé que les américains collaborent avec les haïtiens non sans responsabilité : « *Nous travaillerons ensemble avec responsabilité. Ce qui signifie que les États-Unis doivent toujours respecter leurs engagements envers Haïti. Ce qui signifie également que le gouvernement haïtien, pour sa part, doit faire tout son possible pour honorer ses propres objectifs de développement et de bonne gouvernance.* » Dans cet extrait, Kenneth MERTEN a précisé comment les États-Unis veulent coopérer avec Haïti. Les autorités américaines collaborent avec les haïtiens en assumant chacun sa responsabilité. Cela veut dire que sans responsabilité la collaboration haïtiano-américaine peut être discontinuée. Autrement dit, les américains peuvent ne pas collaborer avec les haïtiens si chacun des deux pays ne respecte pas ses propres obligations. Selon le diplomate, les États-Unis et Haïti ont leur engagement approprié. En quoi consiste l'engagement américain en Haïti ? Dans ce discours du 24 août 2009, le diplomate a martelé : « *Je suis ici pour défendre les intérêts du gouvernement et du peuple américains.* » L'engagement des missions diplomatiques américaines en Haïti ne réside-t-il pas dans la défense de l'intérêt du gouvernement et du peuple américains ? En quoi doit consister, maintenant, l'engagement du gouvernement haïtien envers Haïti d'après Kenneth MERTEN ?

L'État haïtien doit faire tout ce dont il est capable pour assurer le développement et la bonne gouvernance de son pays. La transformation et la bonne gouvernance d'Haïti n'incombent pas aux dirigeants américains.

Dans cette même allocution du 24 août 2009, l'ambassadeur Kenneth MERTEN a fait allusion au respect et au partenariat comme principes qui doivent régir la coopération haïtiano-américaine : « *En commençant mes activités, je suis convaincu que les relations qui*

*existent entre Haïti et les États-Unis doivent être fondées sur trois principes : Le respect, le partenariat et la responsabilité.* » Dans ce passage, le diplomate a averti que sans le respect, le partenariat et la responsabilité, la collaboration haïtiano-américaine peut être rompue. Kenneth MERTEN a insisté sur ces valeurs en vue de blâmer les haïtiens. Ne veut-il pas insinuer aussi que ces derniers n'ont pas le sens de respect, de responsabilité ni l'esprit de partenariat ?

Le Ministre Plénipotentiaire, Kenneth MERTEN, dans cette allocution du 24 août 2009, a indiqué que sans l'esprit d'ensemble et de partenariat, les haïtiens ne pourront pas aider Haïti à aller de l'avant : « *San tèt ansanm, nou pap ka fè peyi avanse*<sup>95</sup>. *Sans un esprit de travail d'équipe, nous ne pourrons pas aider Haïti.* » Dans cet extrait, le diplomate a plaidé en faveur de l'esprit de l'unité et de partenariat. Il a déploré la [42] dissension dans le giron de la nation haïtienne.

Dans son discours d'adieu au Karibe Convention Center, le 29 Juin 2012, l'ambassadeur Kenneth MERTEN a soutenu qu'il est citoyen américain parce qu'il est né à St LOUIS dans le Missouri : « *C'est un plaisir de prendre la parole devant vous ce soir. J'allais délivrer ce discours en français. Et je veux garantir à tous que je peux parler français. Toutefois, je préfère le créole, car bientôt, j'aurais peu d'occasions de l'utiliser. Au fait, récemment, quelqu'un m'a dit que selon la rumeur je serais un citoyen haïtien parce que je parle créole et que je suis né à St Louis. Et au fait, je dois faire un aveu complet, je suis bien né à St. LOUIS... Le St. LOUIS dans le Missouri. Pas le St. LOUIS du Sud. Je ne suis pas Haïtien. Je suis Américain.* » Selon Kenneth MERTEN, à travers cet extrait, c'est le lieu de naissance qui explique la nationalité d'un citoyen. Il a écarté, dans cette optique, la question de la naturalisation. De son point de vue, on n'est citoyen que de sa terre natale. La condition avancée par le diplomate est nécessaire, elle n'est pas suffisante. Le lieu de naissance n'est pas le seul facteur qui détermine la nationalité d'un citoyen. Kenneth MERTEN n'entre-t-il donc pas en contradiction avec l'ambassadrice Janet Anne SANDERSON ? Dans son discours en 2007 à l'occasion de l'anniversaire de l'Indépendance américaine, Madame SANDERSON a indiqué que les États-Unis ont bénéficié de certains citoyens améri-

---

<sup>95</sup> Sans l'esprit de l'unité, nous ne pourrons pas faire avancer le pays.

cains nés en Haïti : « *Nous aussi, aux États-Unis, avons bénéficié de nos relations avec Haïti. Les Haïtiano-Américains gèrent des entreprises, occupent des postes gouvernementaux, contrôlent les principaux systèmes scolaires. Madame Edwidge DANTICAT nous a permis de connaître le monde des immigrants Haïtiano-Américains. Le Professeur Michèle LAGUERRE est le directeur du centre de Globalisation et d'Information à l'université de la Californie en Berkeley, qui m'a très fortement marquée. Nous ne manquerons pas de mentionner que le peintre américain le plus caractéristique, James J. AUDUBON, est originaire des Cayes.* » Kenneth MERTEN, en réduisant la question de la nationalité au lieu de naissance, n'a-t-il pas contredit l'ambassadrice SANDERSON ? Voulait-il dire que Madame Edwidge DANTICAT, le professeur Michèle LAGUERRE et James J. AUDUBON ne sont pas des citoyens américains ? Car, ces derniers ne sont pas nés aux États-Unis. Cette tentative de justifier sa nationalité, n'était-elle pas pour lui un moyen de faire diversion ?

Soulignons que ce discours du 29 Juin 2012 de Monsieur MERTEN a été prononcé dans un contexte de doute autour de la citoyenneté du président haïtien Joseph Michel MARTELLY. Afin de dissiper ce doute, une conférence de presse a été organisée au palais national d'Haïti où l'ambassadeur avait déclaré que Monsieur MARTELLY est citoyen haïtien : « *Avec la permission que le président (OBAMA) vient de me donner, je peux vous informer que le président MARTELLY n'est pas un américain, c'est un Haïtien (applaudissement). Je peux vous ajouter également que j'étais avec lui et avec la première Dame lorsqu'il a donné sa carte de résidence, lorsqu'il l'a remise au consulat et nous lui avons donné un Visa, en tout cas [43] Merci beaucoup* <sup>96</sup>. » Dans cet extrait, le diplomate a montré qu'il a reçu le plein pouvoir du président OBAMA pour arbitrer le différend qu'avait suscité la problématique de la nationalité du Chef de l'État haïtien. Le Ministre Plénipotentiaire a tranché que le président MARTELLY est citoyen haïtien par son pouvoir. Le pouvoir ne confirme pas une information, n'éclaircit pas une situation. Le diplomate, à travers cette attitude, exprime la domination américaine sur Haïti. En effet, dans ce discours du 29 Juin, il a défendu sa nationalité par son lieu de naissance en vue de changer l'opinion publique haïtienne autour de

<sup>96</sup> (08 mars 2012). (En ligne). [Adresse URL](#).

l'incertitude sur la citoyenneté du chef de l'État haïtien. D'un autre côté, dans cette allocution, il a avancé qu'il a préféré de se prononcer en créole parce qu'il aura peu d'occasion de s'exprimer dans cette langue. Cette condition n'est pas suffisante aussi au regard de la réalité linguistique de la société haïtienne. Dans le fond, il a choisi de s'exprimer en créole afin de se faire comprendre par l'ensemble de la population haïtienne. Car, le créole est la première langue du peuple haïtien. Il est le principal outil de communication orale des haïtiens.

Dans le discours du vendredi 13 mai 2011 à l'Académie de Police, l'ambassadeur Kenneth MERTEN a évoqué l'importance de la sécurité pour la population haïtienne tout en énumérant les secteurs qui lui sont afférents : « *Le gouvernement des États-Unis est conscient qu'un avenir plus stable, plus prospère pour le peuple haïtien exige des conditions de sécurité. Sans sécurité, il n'y a pas de commerce. Sans sécurité, il ne peut y avoir d'investissements pour aider à la création d'emplois que le peuple haïtien réclame et dont il a tant besoin.* » D'après Kenneth MERTEN, dans ce passage, la sécurité est nécessaire pour la stabilité, la prospérité, le commerce, l'investissement et l'emploi en Haïti. Autrement dit, s'il n'y a pas de sécurité, il n'y aura pas développement socio-économique dans le pays. La création d'emploi, pour sa part, suivant le diplomate, dépend particulièrement de l'investissement. Dans une interview accordée au journaliste Frantz DUVAL<sup>97</sup>, l'ambassadeur a réaffirmé l'importance de l'investissement. Il a insisté aussi sur l'importance du dur labeur des haïtiens pour le développement d'Haïti : « *c'est seulement l'investissement et le dur labeur des haïtiens qui pourront faire la différence, c'est-à-dire transformer Haïti. La Chine, Taiwan, la Corée du sud, des pays qui sont passés ces dernières décennies du stade de pays assez pauvres à celui de pays assez riches, ont décollé grâce aux investissements privés.* » À travers cet extrait de son entrevue à Frantz DUVAL, le diplomate a indiqué qu'Haïti ne parviendra à se transformer que par l'investissement privé et le travail pénible des haïtiens. Autant dire, si les haïtiens n'investissent pas dans leur pays, s'ils ne se donnent pas beaucoup de mal, il n'y aura jamais de renouveau en Haï-

<sup>97</sup> DUVAL Frantz, Le Nouvelliste. (15 octobre 2013). *Les dernières cartouches de l'ambassadeur MERTEN*, (en ligne), [adresse URL](#).

ti. Ainsi, le diplomate prévient le peuple haïtien de ne pas compter sur l'étranger pour le changement de son pays.

[44]

À travers les énoncés des arguments conditions-réalisables, Kenneth MERTEN a précisé les circonstances dans lesquelles les américains veulent travailler avec les haïtiens. Les américains ne souhaitent travailler avec les haïtiens qu'avec respect, responsabilité et qu'en partenariat. En ce qui a trait à la notion de responsabilité, particulièrement, l'ambassadeur a indiqué que les États-Unis ne sont pas responsables du développement d'Haïti. Selon lui, celui-ci revient aux haïtiens. Il leur avise que s'ils ne se défont pas, de nouveaux horizons n'ouvriront pas sur leur pays. En plus du pragmatisme américain à travers les expressions des arguments pragmatiques et conditions-réalisables, le diplomate a mis l'emphase sur les accomplissements américains à travers les énoncés des arguments confirmations par les faits.

### ***4.3 Analyse en fonction des énoncés des arguments confirmation par les faits***

[Retour à la table des matières](#)

Kenneth MERTEN, dans son discours du 4 juillet 2010, a affirmé que les représentants de treize colonies britanniques d'Amérique du Nord qui ont émargé la Déclaration de l'Indépendance américaine ont promis de protéger la liberté de leur pays : « *Deux cent trente-quatre ans plus tôt, des représentants de treize colonies britanniques d'Amérique du Nord ont signé la Déclaration d'Indépendance et ont juré sur leur vie, leur fortune et leur honneur sacrés de défendre la liberté de leur nouveau pays.* » Dans ce passage, le diplomate a déclaré que les représentants de treize colonies britanniques d'Amérique du Nord ont paraphé la Déclaration de l'Indépendance américaine deux cent trente-quatre ans avant 2010, c'est-à-dire en 1776. Il a insisté aussi sur le coût de la liberté. Le prix de la liberté américaine, selon lui, ce sont les sacrifices qu'avaient consentis ces représentants de treize colonies. Ces derniers ont promis de sacrifier leur vie, ont délaissé leur fortune et leur propre honneur pour préserver la souveraine-

té de leur pays. En faisant allusion aux abnégations des représentants de treize colonies d'Amérique du Nord, le diplomate a voulu sensibiliser les haïtiens autour des efforts qu'ont dû déployer leurs ancêtres pour rendre libre Haïti. À travers cet extrait, l'ambassadeur défend l'idéal de liberté.

Dans cette allocution du 4 juillet 2010, Kenneth MERTEN a indiqué que les américains commémorent cette année l'anniversaire de l'Indépendance de leur pays avec un sentiment de patriotisme, de tristesse et d'espoir : « *Cette année, nous marquons la cérémonie du jour de l'Indépendance américaine avec un mélange inhabituel de patriotisme, de tristesse et d'espoir. Nous américains avons toujours ce sentiment de patriotisme à l'occasion du 4 juillet. Nous revivons notre histoire et notre combat pour la liberté (...).* » À travers ce passage, Kenneth MERTEN a signifié que les américains célèbrent l'anniversaire de l'Indépendance des États-Unis de l'année 2010, avec un sentiment de patriotisme, de tristesse et d'espoir. L'ambassadeur a affirmé que ces derniers manifestent toujours, en cette circonstance, le sentiment de patriotisme. Autrement dit, à cette occasion ils expriment toujours un sentiment d'amour et de fierté envers leur patrie. Il faut dire que nous sommes nés avec un sentiment ; mais, nous ne sommes pas nés avec un sentiment de patriotisme. Le [45] sentiment de patriotisme dans une perspective bourdieusienne est un habitus, c'est-à-dire une incorporation, une disposition, un acquis <sup>98</sup>. Les américains sont éduqués, sont disposés à être fiers de leur pays. Le diplomate a évoqué le sentiment de patriotisme de ses concitoyens en vue de signaler le désintéret, le désamour des haïtiens envers leur patrie. L'ambassadeur, à travers ce passage, a indiqué, ensuite, que les américains ont célébré leur anniversaire de l'Indépendance de l'année 2010 avec tristesse. Qu'est-ce qui explique leur tristesse ? Il faut dire que cette année 2010 en Haïti a été marquée par un séisme qui a causé la mort à plus 250000 personnes, en majorité haïtiens. L'ambassadeur a voulu ainsi exprimer la sensibilité américaine face au malheur de la population haïtienne. Finalement, Kenneth MERTEN a fait savoir que les américains ont de l'espoir. En quoi consiste leur espoir ? Dans son allocution du 24 août 2009, après avoir annoncé que les États-Unis souhai-

<sup>98</sup> In TOUSSAINT Hérol, *Violence Symbolique et Habitus Social: Lire la sociologie critique de Pierre BOURDIEU en Haïti*, Port-au-Prince, éd Henry Deschamps, 2012, p 90.

tent travailler avec les dirigeants haïtiens avec le sens de respect, de responsabilité et l'esprit de partenariat, le diplomate a décliné que ces derniers disposent désormais de beaucoup d'éléments pour progresser vers un horizon plus paisible, démocratique et prospère : « *j'ai un sentiment d'optimisme parce qu'Haïti possède maintenant beaucoup d'éléments pour avancer vers un avenir plus paisible, démocratique et prospère.* »

Dans son discours du 8 juillet 2011, le Ministre Plénipotentiaire Kenneth MERTEN a mentionné les activités qui marquent l'anniversaire de l'Indépendance américaine depuis 1778 avec Georges WASHINGTON. Il a souligné comment ces activités ont évolué, puis recommandé à son équipe de célébrer le 4 juillet comme il faut : « *En 1778, Georges WASHINGTON a marqué le jour en distribuant des rations doubles de rhum à tous les soldats. Alors qu'ils se trouvaient sur les lieux le 4 juillet 1804, les explorateurs LEWIS et CLARK ont commémoré la fête de l'Indépendance pour la première fois dans l'Ouest de la Rivière du Mississippi. Les activités de loisirs ont varié depuis, et pour les Américains, le 4 juillet est synonyme de réunions de famille, de barbecues et de feux d'artifice. Et c'est ce que j'ai voulu pour toute l'équipe de l'ambassade qui a si durement travaillé durant l'année écoulée : Célébrer le 4 juillet comme il faut, nous détendre avec des amis et la famille* ». À travers cet extrait, le diplomate a expliqué que de 1778 à 1804, de Georges WASHINGTON à LEWIS et CLARK, la commémoration du jour de l'Indépendance américaine était marquée par des activités de loisir. De 1804 jusqu'à date, ces activités présentent des aspects divers. En plus du loisir, la commémoration du 4 juillet, aux États-Unis, se réalise sous le signe de rencontre, de rassemblement et de réunion. Les membres de la famille et les amis en profitent non seulement pour fêter, mais aussi pour se réunir. Ainsi, selon le diplomate, ce jour symbolise aux États-Unis l'unité de la nation. En exhortant les [46] membres de sa mission de le célébrer comme il faut, l'ambassadeur a voulu mettre l'accent sur l'esprit d'ensemble. Ne voulait-il pas inspirer aussi les haïtiens de cet esprit ? Dans ce passage, le diplomate préserve l'esprit de l'unité.

L'ambassadeur Kenneth MERTEN, dans cette allocution du 8 juillet 2011, a fait remarquer que les États-Unis ont beaucoup supporté le peuple haïtien. Il a souligné, au préalable, le sentiment de patriotisme

des américains et leur engagement à l'égard d'Haïti : « *nous avons au moins deux choses en commun. La première est que nous sommes des patriotes. Nous aimons les États-Unis et nous sommes très fiers de servir notre pays en travaillant pour notre gouvernement. La deuxième que nous partageons, c'est un engagement envers Haïti. Nous vivons et respirons tous pour Haïti, et nous passons chaque jour à travailler avec vous pour aider votre pays à atteindre son plein potentiel. Que ce soit en supportant les classes de cadets de l'Académie de la Police Nationale d'Haïti, en travaillant avec les agriculteurs pour augmenter la production nationale, en réunissant des athlètes américains et haïtiens, ou en établissant des liens entre les hommes d'affaires qui souhaitent investir en Haïti, nos efforts sont coordonnés et dirigés vers cette Haïti meilleure que chacun de nous peut voir* ». Dans cet extrait, Kenneth MERTEN a présenté, entre autres, deux caractéristiques propres aux américains. La première, c'est la fierté de ses concitoyens envers leur patrie. Selon lui, ses compatriotes se mettent au service de leur pays en œuvrant pour le compte de leur gouvernement. Le diplomate, en évoquant la fierté de ses concitoyens envers les États-Unis, est critique à l'égard des haïtiens. Contrairement aux américains, il veut insinuer que ces derniers ne sont pas fiers de leur pays ni ne se consacrent pas à son service. À travers ce passage, le diplomate protège le sentiment de patriotisme. La deuxième caractéristique des américains, selon Kenneth MERTEN, c'est leur disposition à aider les haïtiens. De son point de vue, ils ont beaucoup soutenu Haïti. Ils supportent les secteurs de la sécurité, de l'agriculture, du sport et de l'entrepreneuriat dans le pays.

Dans le discours du jeudi 31 Mars 2011 à l'occasion de la journée mondiale de la femme, le diplomate Kenneth MERTEN a souligné que Madame Florence ÉLIE protège les droits des citoyens, notamment ceux qui sont en proie aux agents du gouvernement haïtien. Il l'a qualifiée, en préambule, de femme extraordinaire : « *C'est une femme extraordinaire qui a consacré sa vie professionnelle à la protection des droits de l'Homme, tant bien les droits de ceux qui ont été victimes de mauvaises actions commises par des agents du gouvernement ou de ceux qui ont subi l'indifférence de l'État. Je parle, bien sûr, de Madame Florence ÉLIE* ». Dans ce passage, Kenneth H. MERTEN a qualifié Madame ÉLIE de femme extraordinaire pour son engagement dans la protection des droits humains en Haïti. En faisant l'éloge de

Madame ÉLIE, le diplomate déplore les mauvaises pratiques de l'État, particulièrement des membres du gouvernement haïtien. De son point de vue, les agents du gouvernement ne protègent pas les droits des citoyens. Si Madame Florence [47] ÉLIE se distingue en défendant les droits de l'homme, les dirigeants haïtiens, par contre, selon le diplomate, abusent de leur autorité.

Dans ce discours du 31 mars 2011, Kenneth MERTEN a rapporté les difficultés, les défis qu'a surmontés Madame ÉLIE et les fonctions qu'elle a remplies : *« En tant que Responsable de l'Office de la Protection du Citoyen, Madame ÉLIE a surmonté les défis du tremblement de terre, y compris les difficultés à assurer la sécurité de ceux qui vivent dans les camps de personnes déplacées. Elle a fait face aux problèmes du trafic d'êtres humains et le mauvais traitement attribué aux prisonniers. Elle a co-présidé une commission mixte du gouvernement haïtien et des Nations-Unies pour enquêter sur le décès de détenus dans la prison des Cayes, lesquels auraient été tués de sang-froid par les autorités de cette dite-institution »*. Dans cet extrait, Kenneth MERTEN a indiqué que Madame ÉLIE a co-présidé une commission mixte du gouvernement haïtien et des Nations Unies. À travers cette fonction, le diplomate veut attirer l'attention sur l'esprit de partenariat de Florence ÉLIE. L'ambassadeur a souligné aussi qu'en dépit des épreuves du tremblement de terre du 12 janvier 2010, cette dernière s'est engagée dans la protection des droits des citoyens qui vivent dans les abris provisoires, a contesté le trafic d'être humain et les sévices infligés aux captifs. Parallèlement, le diplomate a signalé l'abus de l'autorité des responsables de la prison des Cayes. Ces derniers ont tué, de façon délibérée, les prisonniers de cette geôle. Dans cet extrait, le Ministre Plénipotentiaire a défendu deux valeurs que disputent les États-Unis dans les discours - les droits de l'homme et l'esprit de partenariat - tout en réprouvant l'abus de pouvoir des autorités de la prison des Cayes.

Le diplomate Kenneth H. MERTEN, dans cette allocution du 31 mars 2011, a indiqué que la Secrétaire d'État américaine, Madame Hillary CLINTON, a récompensé pour la cinquième année consécutive les femmes à travers le monde qui se différencient dans leur pays : *« Pour la cinquième année consécutive, la Secrétaire d'État américaine Hillary Rodham CLINTON, a décerné le Prix International des Femmes de Courage à plusieurs femmes qui travaillent en vue de fai-*

*re une différence dans leur pays.* » Dans cette optique, en accordant le prix de Femmes de Courage à Madame ÉLIE, le diplomate a affirmé aussi que cette dernière se singularise en Haïti. C'est-à-dire, elle est l'unique femme qui protège les droits humains dans le pays. Il faut faire remarquer que l'engagement de la Secrétaire d'État de primer les femmes à travers le monde s'inscrit dans le cadre de la politique étrangère américaine. Les dirigeants américains, en plus des droits des citoyens, défendent également la question de genre. En gratifiant la gent féminine, ils affichent une position féministe.

Il est à préciser que le Secrétaire d'État, dans la structure de la politique étrangère américaine, est le plus haut niveau. Il est suivi d'un Adjoint, des Sous-secrétaires, des Assistants Secrétaires et des [48] ambassadeurs (dont les nominations sont subordonnées à l'approbation du Sénat) auxquels il faut ajouter des directions et des agences comme USAID (Agence des États-Unis pour le Développement International).

La politique étrangère américaine est coordonnée par deux Ministères : le Département d'État et le Département de la défense. Le premier, le Département d'État, fut créé en 1789<sup>99</sup>. Il a, entre autres, pour objectifs : Observer l'évolution politique et les événements qui peuvent influencer le cours de la politique étrangère américaine, et établir des synthèses au profit des décideurs à Washington.

Le second Ministère, le Département de la défense, fut créé en 1949 en vue de contenir les effervescences, la recrudescence de la guerre et la montée en force du terrorisme par des déploiements militaires à travers le monde.

L'ambassadeur Kenneth H. MERTEN, dans le discours du 21 novembre 2011, a déclaré que le gouvernement américain avait promis, immédiatement après le tremblement de terre du 12 janvier 2010, de reconstruire le parlement haïtien dans un endroit digne : « *le gouvernement américain s'était engagé tout de suite (après le tremblement de terre) à réaménager le parlement dans un endroit digne du rôle important qu'il joue dans le gouvernement haïtien.* » À travers cet énoncé, Kenneth MERTEN a attiré l'attention sur l'endroit où le parlement est réaménagé : « un endroit digne ». Ainsi, il a indiqué que le

<sup>99</sup> In TOUSSAINT, Hérold (sous la dir.), *Op. cit.*, p.58.

lieu où logeait le bâtiment du parlement haïtien avant était indigne ? Le diplomate a souligné aussi que le gouvernement américain joue un rôle important dans le pouvoir haïtien. Selon le dictionnaire Petit ROBERT <sup>100</sup>, le mot important veut dire quelqu'un qui a de l'influence, de l'autorité sur. Le diplomate n'a-t-il pas affirmé que le gouvernement américain ait de l'influence, de l'autorité sur celui d'Haïti ?

L'ambassadeur Kenneth MERTEN, avec les énoncés des arguments confirmation par les faits, a déploré les haïtiens à travers les actions de ses concitoyens. Les américains préservent, selon lui, l'esprit de liberté, de l'unité, le sentiment de patriotisme, la gent féminine, les droits de l'homme. Le diplomate a mis l'accent sur les actes de ses compatriotes en vue de signifier que les haïtiens n'ont pas l'esprit de liberté, de l'unité, n'aiment pas leur pays, abusent de leur autorité. Pour étudier les enjeux des missions diplomatiques américaines en Haïti, nous allons passer maintenant à l'analyse des énoncés des arguments buts-valorisés.

[49]

#### *4.4 Analyse en fonction des énoncés des arguments buts-valorisés*

[Retour à la table des matières](#)

Kenneth H. MERTEN, lors de son premier discours en Haïti comme ambassadeur, le lundi 24 août 2009, a déclaré que le corps diplomatique américain collabore avec les haïtiens pour la grande histoire de leur pays ayant contribué à l'Indépendance des États-Unis. Il a avisé, au préalable, la manière dont les représentants américains veulent travailler avec le pays hôte : « *Mon ambassade travaillera avec nos hôtes haïtiens avec le sens de respect pour la grande histoire de ce pays qui a aidé les États-Unis à gagner sa propre Indépendance, il y a plus de 200 ans.* » Le diplomate, dans ce passage, a d'abord averti que les États-Unis coopèrent avec Haïti non sans le sens de respect. Cela veut dire qu'en l'absence du sens de respect, la coopération peut ne

---

<sup>100</sup> JOSETTE, Rey et ALAIN Rey (sous la dir.), *le petit Robert 2012*, Paris, éd. le Robert, 2012, p.1288.

pas se poursuivre. En évoquant cette condition de travail, l'ambassadeur a indiqué aussi que les haïtiens n'ont pas le sens de respect. Il a, ensuite, signifié que les américains collaborent avec les haïtiens pour la grande histoire de leur pays. Il faut dire qu'Haïti, comme les États-Unis, a connu un passé colonial. Elle a été colonisée par la France entre la fin du 17<sup>ème</sup> et le début du 19<sup>ème</sup> siècle. La classe la plus opprimée de la colonie, la classe des esclaves, s'est révoltée contre la Métropole française. Cette révolution, à la fois anti-esclavagiste, colonialiste et ségrégationniste, a abouti à la proclamation de l'indépendance le 1<sup>er</sup> janvier 1804. En indiquant que les américains collaborent avec les haïtiens pour la grande histoire de leur pays, le diplomate encourage l'esprit de liberté. Au final, Kenneth MERTEN a affirmé que son équipe travaille avec Haïti pour avoir aidé les États-Unis à acquérir leur propre Indépendance. À travers cette affirmation, le diplomate a exprimé la reconnaissance américaine envers les haïtiens. Ici, il protège aussi l'idéal de liberté. En effet, un groupe d'affranchis, d'environ 1500, connu sous le nom de « les chasseurs volontaires » d'Haïti appelée autrefois St Domingue, avait participé en 1779 à la bataille de Savannah en Géorgie<sup>101</sup> ayant conduit à l'Indépendance des États-Unis.

Kenneth MERTEN, dans cette allocution du 24 août 2009, a signifié que les membres de sa mission collaborent avec les haïtiens pour aider Haïti à concrétiser son rêve de liberté et de prospérité. Il a prévenu, en préambule, que les américains ne souhaitent coopérer qu'en partenariat : « *Nous travaillerons en partenariat avec le gouvernement haïtien et le peuple haïtien pour aider tous les Haïtiens à réaliser leur rêve de liberté et de prospérité ; des objectifs qui ne sont pas différents à ceux américains.* » Dans ce passage, l'ambassadeur a, d'abord, averti que les américains veulent coopérer avec les haïtiens en partenariat. Ce qui veut dire que sans partenariat, la coopération peut être dissoute. En faisant allusion à cette technique de travail, le diplomate a affirmé aussi que les haïtiens n'ont pas l'esprit de partenariat. Il a dénoncé, ensuite, une discorde entre le gouvernement et le peuple haïtiens. De son point de vue, ces deux acteurs sont en désaccord. Le diplomate a souligné la scission de la nation en vue d'appeler à l'unité. Dans cet extrait, il encourage l'esprit de [50] l'unité. Au final, Ken-

<sup>101</sup> (Le 20 mai 2013). (En ligne). [Adresse URL](#).

neth MERTEN a déclaré que les américains collaborent avec Haïti pour l'aider à matérialiser son rêve de liberté et de prospérité. Cette vision, selon lui, est poursuivie également par les États-Unis. L'ambassadeur a mentionné cette notion de « rêve » en vue de signaler que les haïtiens sont dépendants et défaitistes. Cette notion semble être un discours de spécialité, une ritournelle chez les américains ; c'est-à-dire, un terme qui caractérise leurs pratiques langagières. L'ambassadrice Janet Anne SANDERSON, dans son discours du 2 juillet 2007 à l'occasion de l'anniversaire de l'Indépendance de son pays, a assuré aussi que les deux peuples sont liés par le rêve de paix et de liberté : « *En tant que deux pays qui ont connu des luttes de révolution et des troubles civiques, les États-Unis et Haïti sont liés par ces rêves de paix et de liberté. Nous partageons aussi la compréhension que le prix de la liberté est élevé, mais encore plus onéreux de la perdre.* » Madame SANDERSON, dans cet extrait, a souligné la conséquence néfaste de la dépendance. Selon elle, quand on perd sa liberté, on risque de payer un lourd tribut. Autant dire, on risque de perdre davantage, de subir plus de désagrément. Les États-Unis, à travers Janet Anne SANDERSON et Kenneth MERTEN, protègent l'esprit de liberté, de prospérité et de paix.

De l'aveu de Kenneth MERTEN, dans cette allocution du 24 août 2009, une Haïti prospère et démocratique arrangera mieux les États-Unis : « *J'aimerais vous rassurer qu'une Haïti prospère et démocratique est dans le meilleur intérêt du gouvernement et du peuple américain. Je suis ici pour faire avancer les intérêts du gouvernement américain.* » Le diplomate, à travers ce passage, préserve la démocratie et la prospérité comme intérêts américains en Haïti. De son point de vue, tant qu'Haïti intègre ces valeurs, il sera plus convenable aux américains. En supportant la démocratie, les États-Unis supportent la participation de la population haïtienne à sa propre gouvernance, les droits humains et l'État de droit. En encourageant la prospérité, ils encouragent sa réussite.

Dans le discours du 21 novembre 2011, l'ambassadeur Kenneth H. MERTEN a déclaré que les États-Unis supportent la construction du nouveau bâtiment du parlement haïtien dans l'action de renforcer la bonne gouvernance démocratique en Haïti : « *Bien que ce soit une structure temporaire pour les sénateurs et les députés, il (bâtiment) représente toutes les inspirations moderne, y compris l'air condition-*

*né et système sanitaire nécessaire pour pouvoir permettre aux parlementaires de mener les affaires correctement au 21<sup>ème</sup> siècle et de renforcer la bonne gouvernance démocratique pour le peuple haïtien. »* L'esprit qui est à la base de l'aide américaine dans cette construction du bâtiment du parlement haïtien, au témoignage de Kenneth MERTEN, c'est la démocratie. Dans cet extrait, le diplomate a fait mention de certains éléments de modernité du nouveau bâtiment : l'air conditionné et système sanitaire. Ces éléments, de son point de vue, sont nécessaires pour le travail démocratique des parlementaires au 21<sup>ème</sup> siècle. L'ambassadeur a ainsi montré que [51] le parlement haïtien fonctionnait de manière anachronique. Autant dire, son mode de fonctionnement ne convient pas à ce siècle.

Le Ministre Plénipotentiaire Kenneth H. MERTEN, dans son discours prononcé le 25 mars 2011, a signifié que les États-Unis ont collaboré avec l'ISPAN dans les travaux de sécurisation du Palais Sans Souci et de la Citadelle Laferrière dans l'idée de réparer et de protéger ces deux monuments historiques : *« Nous avons travaillé en partenariat avec l'Institut de Sauvegarde du Patrimoine National (ISPAN), durant des années, pour assurer la préservation et la restauration du Palais Sans Souci et de la Citadelle La Ferrière, deux symboles qui représentent Ayiti Cheri dans le monde. Ce projet a impliqué non seulement l'ISPAN et notre Agence Américaine de Développement International, mais aussi le Ministère du Tourisme, les mairies locales et des membres du secteur privé, qui ont travaillé en étroite collaboration pour mieux évaluer les besoins et entreprendre les travaux qui consistaient tout d'abord en l'érection d'une clôture sur plus d'un kilomètre et demi. »* Kenneth MERTEN, dans cet extrait, a signifié que les États-Unis soutiennent les travaux de réhabilitation du Palais Sans Souci et de la Citadelle Laferrière dans le but de les restaurer et de les préserver. Il a indiqué que ces monuments incarnent l'image d'Haïti dans le monde. Ainsi, en contribuant à leur reconstruction, les États-Unis restaurent, selon lui, l'image du pays à travers le monde. Il faut souligner que ces monuments ont un rôle important dans l'histoire d'Haïti. Au lendemain de la proclamation de l'indépendance haïtienne, l'empereur Jean Jacques DESSALINES a pris un ensemble de mesures à l'intérieur du pays pour pérenniser la révolution et sauvegarder la liberté haïtienne. Dans cette vision, un ensemble de forts a été construit un peu partout à travers la République. Ainsi, le général

Henry CHRISTOPHE, commandant du Département militaire du Nord a entrepris, entre autres, la construction de la Citadelle Laferrière sur le morne de Ramier et du Palais Sans Souci à Milot <sup>102</sup>. Par conséquent, les États-Unis, par leur intervention dans les travaux de sécurisation de ces deux forts, protègent l'esprit de liberté. Kenneth MERTEN a exprimé aussi l'esprit de partenariat des américains. Dans le cadre de ce projet, son équipe a collaboré avec l'ISPAN (l'Institut de Sauvegarde du Patrimoine National), le Ministère du tourisme, les Mairie et l'Agence Américaine de Développement International (USAID). Tirant son origine du plan Marshall d'aide à l'Europe après la seconde Guerre Mondiale, l'USAID fut créée le 3 novembre 1961 par le président des États-Unis John Fitzgerald KENNEDY pour gérer l'aide américaine dans les pays étrangers <sup>103</sup>.

[52]

Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, explique un groupe de chercheurs de l'Université du Québec à Montréal <sup>104</sup>, avec l'avènement de la Guerre Froide et l'accession à l'indépendance des anciennes colonies, il semble que l'aide étrangère des États-Unis soit devenue un instrument fondamental de leur politique étrangère et un élément important de leur sécurité nationale. Nombreux sont les pays dits sous-développés à l'époque, qui, bénéficiant de l'aide étatsunienne, se font les garants des intérêts de ces derniers. Depuis lors jusqu'à nos jours, les différentes politiques d'aide ont permis aux États-Unis de préserver leurs intérêts économiques, politiques, militaires et stratégiques dans différentes régions du globe. La stratégie d'aide dans les pays pauvres a été conçue pour répondre, d'abord et avant tout, aux intérêts américains.

L'ambassadeur Kenneth H. MERTEN, à travers les énoncés des arguments but-valorisés, exprime la finalité des actions des missions diplomatiques américaines en Haïti. Les américains interviennent dans le pays, selon le diplomate, dans l'intention de défendre la démocratie, la paix, la prospérité et l'esprit de liberté. Si les énoncés des arguments but-valorisés formulent les objectifs que poursuivent les ac-

<sup>102</sup> *Présentation de la Citadelle Laferrière et du Palais Sans Souci*, (Le 04 septembre). (En ligne). [Adresse URL](#).

<sup>103</sup> (Le 21 Juin 2013). (En ligne). [Adresse URL](#).

<sup>104</sup> (Le 21 Juin 2013). (En ligne). [Adresse URL](#).

tions des américains en Haïti, qu'en est-il des expressions des arguments normes-générales ?

#### ***4.5 Analyse en fonction des énoncés des arguments normes-générales***

[Retour à la table des matières](#)

L'ambassadeur Kenneth MERTEN, dans son discours d'adieu prononcé à la fois en créole et français, le 29 juin 2012, à l'hôtel Karibe Convention Center, a recommandé aux dirigeants haïtiens de faciliter la création d'entreprise en Haïti : « *Ayiti dwe rann bagay-yo fasil pou moun kreye biznis. Gouvènman ayisyen-an dwe kontinye pran mezi nesèsè pou kontwole kontrebann, espesyalman nan fwontyè dominiken-an. Mwen kwè Ayiti dwe modènize lwa li genyen pou konbat blanchiman lajan* <sup>105</sup>. » Le diplomate, à travers ce passage, a révélé qu'Haïti est à l'origine de ses propres difficultés en ce qui a trait à la création d'entreprise. De son point de vue, l'empêchement de ce secteur découle de la contrebande et de la désuétude des lois haïtiennes sur le blanchiment d'argent. Pour aplanir cet obstacle, il propose au gouvernement haïtien de combattre davantage la contrebande, notamment sur la frontière dominicaine, et de moderniser la législation haïtienne sur le blanchiment d'argent. Cette dernière, de l'avis du diplomate, est périmée. Elle ne convient pas au temps présent.

Le diplomate, dans son allocution du 21 novembre 2011, exige d'accréditer les parlementaires qui travaillent pour le peuple haïtien : « *Il faut donner du crédit aux membres du parlement qui ont continué à [53] mener les affaires législatives vitales pour le peuple haïtien.* » Dans cet extrait, Kenneth H. MERTEN a fait remarquer qu'il existe des parlementaires haïtiens qui protègent les intérêts de la nation. Il a signalé en même temps qu'il y en a qui agissent aux antipodes des intérêts du pays. L'ambassadeur a souligné aussi, à travers ce passage, que les affaires législatives sont cruciales pour le peuple haïtien.

---

<sup>105</sup> Haïti doit faciliter la création d'entreprise. Le gouvernement haïtien doit prendre les mesures nécessaires en vue de contrôler la contrebande, particulièrement sur la frontière dominicaine. Je crois qu'Haïti doit moderniser ses lois pour pouvoir combattre le blanchiment d'argent.

Les énoncés des arguments normes générales dans les discours de l'ambassadeur Kenneth MERTEN dénoncent les haïtiens tout en leur donnant des directives.

Si certains propos du diplomate dans ses allocutions sont fondés, sont nécessaires, il y en a, par contre, qui laissent à désirer, qui n'ont pas de valeur justificative. C'est le cas des énoncés des pseudo-arguments dits explication causale, pétitions de principes et appels aux cas particuliers.

#### ***4.6 Analyse en fonction des énoncés du type de pseudo arguments dit explication causale***

[Retour à la table des matières](#)

L'ambassadeur Kenneth MERTEN, dans son discours du 8 juillet 2011, a présumé que l'Indépendance américaine était fixée avant qu'elle ne soit conquise : « *Le 4 juillet 1776, le Congrès Continental adopta la Déclaration de l'Indépendance. Bien qu'avec du recul, l'Indépendance américaine semblait prédestinée, les 56 hommes qui ont signé ce document ont posé cet acte à un moment de grande incertitude, puisque la rébellion contre la Couronne Britannique n'avait qu'à peine un an.* » Kenneth MERTEN, à travers cet extrait, présuppose que l'Indépendance américaine était prématurée. Un présupposé ne peut fonder une déclaration. En indiquant que l'Indépendance américaine semblait prédestinée, le diplomate ne s'exprime pas avec précision, exactitude et justesse. Car le verbe « sembler » exprime une opinion hypothétique. La probabilité n'a pas de valeur justificative. Toutefois, cela ne nous empêche pas d'interpréter la déclaration de l'ambassadeur. Le diplomate, dans ce passage, a avoué que la liberté américaine ne remonte pas tout à fait au 4 juillet 1776. Cette date, d'après lui, détermine de préférence le moment où le Congrès Continental, composé de 56 hommes, avait contresigné la Déclaration de l'Indépendance. De son point de vue, à cette époque, la liberté n'aurait pas encore été conquise. D'ailleurs, lors de la signature de la Déclaration, la révolte contre la Couronne Britannique avait seulement un an. En clair, Kenneth MERTEN veut insinuer que la souveraineté des

États-Unis est postérieure à sa date butoir. Ainsi, le 4 juillet 1776 symbolise, pour les américains, la commémoration de la Déclaration, non pas l'Indépendance de leur pays.

Avec les expressions du pseudo argument dit explication causale, Kenneth MERTEN exprime ses points de vue de manière injuste. Il ne les justifie pas. Voyons maintenant en quoi consistent ses énoncés du pseudo argument dits appels aux cas particuliers.

[54]

#### *4.7 Analyse en fonction des énoncés des appels aux cas particuliers*

[Retour à la table des matières](#)

Dans son discours du 8 juillet 2011 à l'occasion de la célébration de l'anniversaire de l'Indépendance américaine, Kenneth MERTEN a assuré que tous les américains démontrent l'esprit de partenariat en Haïti au courant de l'année 2010 : « *Je suis fier du partenariat que nous, Américains – pas seulement ceux de l'Ambassade, mais également ceux travaillant dans le secteur privé et avec les ONG – avons démontré à nos hôtes haïtiens au cours de l'année écoulée.* » À travers ce passage, l'ambassadeur a affirmé que les américains, dans l'ensemble, indépendamment de l'institution à laquelle ils sont affectés en Haïti travaillent en partenariat. Cette assertion n'a pas de valeur justificative. Qu'est-ce qui prouve que les américains ont à l'unanimité fait preuve d'esprit de partenariat dans l'exercice de leur fonction dans le pays ? Le diplomate a attribué cet esprit de partenariat dont a fait montre les américains de l'ambassade, selon lui, à tous ses compatriotes qui œuvrent dans les autres secteurs et institutions en Haïti.

Avec les expressions des appels aux cas particuliers, le diplomate généralise sur un ou quelques cas. Cependant, derrière les énoncés de ce type de pseudo arguments, peut cacher la stratégie de crédibilité. Cette stratégie tend à montrer le sujet comme digne de confiance, de foi, crédible, sérieux. Le diplomate, en plus des généralisations hâti-

ves, dans les allocutions, s'exprime aussi par la voie des expressions des pétitions de principe.

#### ***4.8 Analyse en fonction des énoncés des pétitions de principes***

[Retour à la table des matières](#)

Les pétitions de principe comme pseudo arguments n'apportent aucune information nouvelle par rapport à la position. Elles ne font que reformuler la position à justifier.

Dans son allocution à l'académie de police en 2011, l'ambassadeur Kenneth MERTEN a mis en exergue l'engagement des États-Unis en matière de sécurité en Haïti : « *Le gouvernement américain a accompagné les hommes et les femmes de la Police Nationale d'Haïti depuis sa création en 1994, et la sécurité et l'État de droit demeurent un secteur prioritaire dans nos efforts d'assistance. Le gouvernement des États-Unis est conscient qu'un avenir plus stable, plus prospère pour le peuple haïtien exige des conditions de sécurité. Les États-Unis croient que cette assistance, avec celle des autres donateurs internationaux, est vitale pour poser la fondation nécessaire en vue de garantir qu'Haïti soit en mesure de prendre ses responsabilités et affronter les défis au niveau de la sécurité* ». Dans cet extrait, le diplomate insiste, à travers les redondances, sur l'engagement des États-Unis dans la sécurité en Haïti. Certes, les différentes expressions de ce passage n'apportent aucune information nouvelle, mais elles peuvent s'inscrire [55] dans une stratégie de persuasion. Le diplomate peut chercher aussi à montrer la détermination du gouvernement américain dans le secteur de la sécurité.

Le diplomate Kenneth H. MERTEN, dans son allocution du 21 novembre 2011, a mis l'accent sur l'inauguration du nouveau bâtiment du parlement haïtien : « *C'est un vrai plaisir d'être ici avec vous aujourd'hui pour l'inauguration de ce bâtiment qui sera le nouveau siège du parlement haïtien. Nous sommes fiers d'être ici pour cette inauguration.* » Les énoncés de ce passage n'apportent aucune information nouvelle. Toutefois, l'ambassadeur, à travers la répétition du mot

inauguration, peut vouloir montrer l'importance que les États-Unis accordent au parlement haïtien.

En effet, l'analyse qualitative des énoncés de l'ambassadeur Kenneth H. MERTEN indique que les États-Unis agissent en Haïti dans les secteurs de la sécurité, de l'État de droit, de l'infrastructure, de l'agriculture et de l'éducation dans l'action de défendre la démocratie, la prospérité, la stabilité, l'idéal de liberté, de paix, le sentiment de patriotisme, l'esprit de l'unité, les droits humains et le féminisme. Il faut souligner qu'ils n'interviennent pas pour transformer le pays. Selon le diplomate, cette tâche incombe aux dirigeants haïtiens. Pour une meilleure compréhension de nos trouvailles, nous avons donné en appui un tableau récapitulatif. Celui-ci présente les valeurs que protègent les missions diplomatiques américaines en Haïti. Dans le cadre de ce travail, nous avons retenu comme actions diplomatiques : les discours, les rituels de communication, les récompenses et l'aide des missions américaines d'une manière générale.

#### ***4.9 Tableau en fonction des valeurs que protègent les missions diplomatiques américaines dans les discours***

[Retour à la table des matières](#)

Discours	Action	Les valeurs que protègent les américains en Haïti	Enoncés
Discours du lundi 24 août 2009	-Discours diplomatique	-Démocratie -Prospérité -L'idéal de liberté	Nous travaillerons en partenariat avec le gouvernement haïtien et le peuple haïtien pour aider tous les Haïtiens à réaliser leur rêve de liberté et prospérité (...).

Discours	Action	Les valeurs que protègent les américains en Haïti	Enoncés
			J'aimerais vous rassurer qu'une Haïti prospère et démocratique est dans le meilleur intérêt du gouvernement et du peuple américain.
[56]			
Discours de l'ambassadeur MERTEN à l'occasion de la célébration de l'anniversaire de la Déclaration de l'Indépendance américaine le 4 juillet 2010	-Discours diplomatique -Rituel de communication	-L'idéal de liberté, de prospérité et de paix ; -Le sentiment de patriotisme	Nous américains avons toujours ce sentiment de patriotisme à l'occasion du 4 juillet. Nous revivons notre histoire et notre combat pour la liberté et nous sommes habités par ce sentiment de patriotisme et de fierté (...).
Propos de l'Ambassadeur Kenneth MERTEN Visite à l'Académie de Police en compagnie du Président-Elu Michel MARTELLY Vendredi 13 mai 2011	-Discours diplomatique -Assistance à la Police Nationale d'Haïti (PNH)	-Prospérité -Stabilité -Démocratie	Le gouvernement des États-Unis est conscient qu'un avenir plus stable, plus prospère pour le peuple haïtien exige des conditions de sécurité.
Discours de	-Discours diplo-	-L'esprit de liber-	Nous avons tra-

Discours	Action	Les valeurs que protègent les américains en Haïti	Enoncés
l'Ambassadeur Kenneth MERTEN à la Cérémonie d'Inauguration des Travaux de Sécurisation du Palais Sans Souci (25 mars 2011)	matique -Assistance à la réparation du Palais Sans Souci	té	vaillé en partenariat avec l'Institut de Sauvegarde du Patrimoine National (ISPAN), durant des années, pour assurer la préservation et la restauration du Palais Sans Souci et de la Citadelle La Ferrière, deux symboles, qui représentent Ayiti Cheri dans le monde.
Propos de l'Ambassadeur Kenneth MERTEN à l'occasion du lancement de l'exercice «Continuing Promise 2011» du bateau hôpital USNS Comfort	-Discours diplomatique -Assistance au secteur de la Santé	-Prosperité -Stabilité	Les États-Unis croient qu'un environnement plus sain est essentiel pour la prospérité et la stabilité d'Haïti. C'est pour cette raison que la santé constitue une des secteurs prioritaires pour les investissements du gouvernement américain en Haïti avec l'agriculture, l'infrastructure et l'Etat de droit.
[57]			
Allocution de	-Discours diplo-	-Droit de	La communauté

Discours	Action	Les valeurs que protègent les américains en Haïti	Enoncés
<p>l'Ambassadeur des États-Unis Kenneth H. MERTEN « Femme de Courage d'Haïti » à Madame Florence ÉLIE</p> <p>Jeudi 31 Mars 2011</p>	<p>matique</p> <p>-Remise de prix</p>	<p>l'homme</p> <p>-Féminisme</p> <p>-La démocratie</p>	<p>des bailleurs internationaux, y compris les États-Unis, estime que l'État de droit est très important pour la réussite des démocraties.</p>
<p>Propos de l'Ambassadeur Kenneth MERTEN, À l'occasion de la célébration de la fête de l'Indépendance des États-Unis</p> <p>8 Juillet 2011</p>	<p>-Discours diplomatique</p> <p>-Rituel de communication</p>	<p>-L'idéal de liberté, de prospérité et de paix ;</p> <p>-le sentiment de patriotisme</p>	<p>Nous aimons les États-Unis et nous sommes très fiers de servir notre pays en travaillant pour notre gouvernement.</p> <p>Je veux faire remarquer que nous avons des représentants d'entreprises et d'ONG américaines ici derrière moi. Ils sont ici pour vous montrer ce que nous faisons pour représenter l'Amérique et aider Haïti à devenir plus prospère.</p>
<p>Discours de l'ambassadeur à l'occasion de l'inauguration du bâtiment du parle-</p>	<p>Inauguration du bâtiment du parlement haïtien</p>	<p>-La démocratie</p>	<p>Bien que ce soit une structure temporaire pour les sénateurs et les députés, il</p>

Discours	Action	Les valeurs que protègent les américains en Haïti	Enoncés
ment haïtien le 21 novembre 2011			(bâtiment) présente toutes les inspirations modernes (...) pour pouvoir permettre aux parlementaires de renforcer la bonne gouvernance démocratique pour le peuple haïtien.
Discours d'adieu de l'ambassadeur américain Kenneth H. MERTEN Le Nouvelliste   Publié le: 2012-07-02 Kenneth H. MERTEN Hôtel Karibe 29 jen 2012	Rituel de communication	-Prospérité -Stabilité	Peyi Etazini angaje'l pou ede pèp ayisyen ak gouvènman ayisyen-an reyalize vizyon yo genyen pou yon peyi pi pwospè.

Dans sa première allocution, prononcée le lundi 24 août 2009, Kenneth MERTEN témoigne en faveur de la liberté, de la démocratie et de la prospérité. Dans les discours prononcés à l'occasion de la célébration de l'anniversaire de l'Indépendance américaine, le 4 juillet 2010 et le 8 juillet 2011, il a fait [58] l'apologie de l'idéal de liberté, de prospérité, de paix, de l'esprit de l'unité et du sentiment de patriotisme. L'ambassadeur supporte la prospérité, la stabilité et la démocratie par le soutien de son pays à la Police Nationale d'Haïti. Les États-Unis patronnent les Travaux de Sécurisation du Palais Sans Souci et de la Citadelle Laferrière en vue de sensibiliser les haïtiens autour de l'esprit de liberté. Ils soutiennent la Prospérité et la Stabilité par leur intervention dans le secteur de la santé. La Secrétaire d'État américaine, Hillary CLINTON, a accordé le prix de Femmes de Courage à Madame Florence ÉLIE en mars 2011 dans le dessein

d'encourager les droits de l'homme, la démocratie et le féminisme en Haïti. Les américains aident la construction du nouveau bâtiment du parlement haïtien dans l'action de protéger la démocratie. Au final, dans le discours d'adieu prononcé à Hôtel Karibe Convention Center le 29 juin 2012, l'ambassadeur Kenneth MERTEN cautionne la prospérité et la stabilité.

[59]

**La signification des actions  
des missions diplomatiques américaines en Haïti  
à travers les discours de Kenneth H. MERTEN.**

## CONCLUSION

[Retour à la table des matières](#)

Notre objectif principal, dans le cadre de ce travail, c'était de trouver, par l'analyse des discours de l'ambassadeur Kenneth H. MERTEN, la signification des actions, c'est-à-dire de l'aide, des prix et des énoncés des missions diplomatiques américaines en Haïti. On s'est fixé cet objectif suite à un écart que nous avons observé entre les propos des diplomates américains et les révélations autour des relations haïtiano-américaines de Colin POWELL, l'historien Jean D. CORADIN et l'historienne Suzy CASTOR. Au fait, ces différents auteurs ont dévoilé qu'Haïti, dans ses rapports avec les États-Unis, est exploitée, dominée et détruite par les américains. Par contre, dans les allocutions, les ambassadeurs débitent l'engagement de leur pays dans la santé, l'éducation, l'agriculture, l'infrastructure et l'État de droit en Haïti. Contrairement aux diplomates, l'ancien Secrétaire d'État américain, Colin POWELL, a révélé qu'en 2002 les États-Unis ont bloqué des centaines de millions de dollars de prêt qui devraient être aidés dans des projets publics comme l'éducation, la construction des routes dans le pays, lors d'une interview qu'il a accordée au professeur Bill GUIGLEY de l'Université Loyola de la Nouvelle-Orléans, le 28 février 2010. Voilà ce qui a inspiré notre curiosité. Pour effectuer ce travail, nous avons fait, d'abord, une revue de la littérature sur la diplomatie, la communication, l'histoire dans laquelle nous avons tiré

les informations pour constituer notre corpus théorique. Nous avons élaboré, ensuite, un cadre méthodologique où nous avons formulé notre choix des techniques d'analyse : l'analyse de contenu et celle du discours traversées par une approche argumentative.

Au fait, l'analyse des discours de Kenneth MERTEN indique que les États-Unis aident la construction du nouveau bâtiment du parlement haïtien, la réparation du Palais Sans Souci et de la Citadelle Laferrière, la santé, l'éducation, l'agriculture, la sécurité, l'État de droit en Haïti dans l'action de protéger la démocratie, la prospérité, la stabilité, la liberté, la paix, le sentiment de patriotisme, l'esprit de l'unité et les droits humains.

Les allocutions de Kenneth MERTEN expriment le pragmatisme américain. L'État de droit, nous dit le diplomate, est important pour la réussite des démocraties ; la santé de l'environnement et la sécurité sont nécessaires pour la prospérité et la stabilité.

Les discours de Kenneth MERTEN expriment aussi les enjeux des actions américaines en Haïti. Hillary CLINTON a décerné le prix de « Femmes de Courage » à Madame Florence ÉLIE en mars 2011 à l'occasion de la journée mondiale de la femme en vue de préserver les droits humains. La Secrétaire d'État américaine a élevé Madame ÉLIE sur le pavois dans l'action de dénoncer l'abus de [60] l'autorité des dirigeants haïtiens. Si cette récompense, dans le fond, est favorable à la responsable de l'Office des Droits du Citoyen, par contre elle désavantage et qualifie de tyran les autorités haïtiennes.

Kenneth MERTEN a réprouvé les haïtiens à travers les discours. Selon lui, ces derniers n'ont pas le sens de respect, de responsabilité ni l'esprit de partenariat. La législation haïtienne sur le blanchiment d'argent est anachronique. Le parlement haïtien, avant l'inauguration de son nouveau bâtiment le 21 novembre 2011, était à la traîne de la modernisation. Car, cette institution fonctionnait sans système sanitaire ni air conditionné.

Les américains, par le truchement de Kenneth MERTEN, sensibilisent les haïtiens autour de leur devoir de mémoire. Ils supportent les travaux de sécurisation du Palais Sans Souci et de la Citadelle Laferrière en vue de les rappeler les motifs qui étaient à l'origine de la construction de ces monuments. Ces monuments ont été édifiés pour défendre l'indépendance haïtienne contre un éventuel retour des Fran-

çais au lendemain de 1804. Ainsi, les américains plaident pour l'esprit de liberté en Haïti. De leur point de vue, les États-Unis et Haïti ont en commun le rêve de liberté, de paix et de prospérité. Ils ont mis l'accent sur ces idéaux afin de montrer que la génération contemporaine haïtienne est dépendante, violente et défaitiste.

Le Ministre Plénipotentiaire Kenneth MERTEN, à travers les allocutions prononcées à l'occasion de l'anniversaire de l'Indépendance américaine, a mis l'accent, particulièrement, sur le sentiment de patriotisme de ses concitoyens. Il a insisté là-dessus en vue de souligner le désintérêt, le désamour des haïtiens envers leur patrie. Selon lui, ces derniers n'aiment pas leur pays ni ne se consacrent pas à son service. Il faut dire qu'une population qui vit dans des conditions infrahumaines, une population dont les besoins primaires ne sont pas satisfaits ne peut pas être fier de son pays. La fierté d'une population envers son pays dépend avant tout des conditions matérielles d'existence que celui-ci lui offre. Le sentiment de patriotisme, pour reprendre le concept de Bourdieu, est un « habitus », c'est-à-dire une disposition, un conditionnement, un apprentissage. Il faut disposer, apprendre et conditionner la population à aimer sa patrie en lui facilitant l'accès à l'éducation, à l'emploi, au loisir, au logement, au soin de santé. Il est à remarquer que lorsque les citoyens ne sont pas fiers de leur pays, ils ont tendance à s'expatrier.

Kenneth MERTEN et Janet Anne SANDERSON ont soutenu que les haïtiens, à l'instar des américains, doivent s'appartenir. Ils indiquent que ces derniers doivent endosser le développement et la bonne gouvernance de leur pays. Car, ces fonctions ne sont pas l'apanage des américains. Cependant, [61] tout en encourageant les haïtiens à maîtriser leur destin, l'ambassadeur MERTEN, particulièrement, a souligné, dans le discours du 21 novembre 2011 au parlement haïtien, que le gouvernement américain joue un rôle important dans celui d'Haïti. Cette déclaration traduit l'ingérence américaine dans les affaires internes du pays. Elle montre que celui-ci ne dispose pas librement de son avenir.

L'aide américaine, selon Kenneth MERTEN, n'a pas vocation à transformer Haïti. Elle est, en réalité, un geste symbolique. Les missions diplomatiques américaines ne transmettent aux haïtiens que leurs valeurs et leurs techniques de collaboration. Les américains apprennent aux haïtiens le sens de respect, de responsabilité et l'esprit de

partenariat comme valeurs de la démocratie, de la prospérité et de la paix.

Les dirigeants haïtiens ne doivent pas compter sur les États-Unis pour la transformation de leur pays. Pour ce faire, ils doivent développer leurs propres ressources. La politique étrangère de la République Populaire de Chine, par exemple, contrairement à celle des États-Unis qui ne fait que préserver leurs valeurs, est fondée sur le développement pacifique des pays amis tout en protégeant ses propres intérêts. Dans une perspective de développement, les dirigeants haïtiens peuvent attirer davantage les chinois. Ces derniers aident de manière beaucoup plus efficace les pays accréditaires. Ils sont actuellement les premiers partenaires commerciaux de l'Afrique et ils ont beaucoup contribué au développement de la République Dominicaine.

Si les missions diplomatiques américaines protègent la démocratie, la stabilité, l'esprit de prospérité et de liberté en Haïti d'après Kenneth MERTEN, les haïtiens peuvent aussi savoir ce que font leurs diplomates à l'étranger. Quels sont les enjeux des missions diplomatiques haïtiennes dans les pays amis ? Que défendent les ambassadeurs haïtiens dans les pays d'accueil ? Quelle est la politique étrangère d'Haïti, c'est-à-dire le choix que ses dirigeants ont fait dans ses relations à l'extérieur ?

[62]

**La signification des actions  
des missions diplomatiques américaines en Haïti  
à travers les discours de Kenneth H. MERTEN.**

## BIBLIOGRAPHIE

[Retour à la table des matières](#)

ABRIC, Jean Claude, *Pratiques sociales et Représentation*, Paris, PUF, 1994.

ABRIC, Jean Claude, *L'approche structurale des représentations sociales : développement récents, dans Psychologie et société*, Paris, PUF, 1995.

ABRIC, Jean Claude, *Psychologie et sociologie*, Paris, PUF, 2000.

BALL, Térrence, *Idéologie, Idéal démocratique, Régime politique*, Québec, Ed. Des Ressources pédagogiques, s.d, Quêtee, Editions du renouveau pédagogique, 2005.

BRECHON, Pierre, *Le discours politique de la France, Evolution des idées partisans*, Paris, La documentation Française, 1994.

CHAGNOLLAUD, Dominique, *Introduction à la Politique*, Paris, édition du Seuil, Mars 1996.

CONSTANZE, Villar, *Le discours diplomatique*, Paris, L'Harmattan, 2006.

CORADIN, Jean D. *Histoire diplomatique d'Haïti*, Tome 4, Port-au-Prince, les presses de l'imprimerie II, 2000.

DAVID, Nicholls, *Idéologie et mouvements politiques en Haïti (1915-1946)*, in *Annales*, 1975.

DELCORDE, Raoul, *Les mots de la Diplomatie*, Paris, L'Harmattan, 2009.

DEVIN, Guillaume, *Sociologie des relations internationales*, Paris, nouvelle édition, La Découverte, 2007.

DORTIER, Jean-François, *L'univers des représentations ou l'imaginaire de la grenouille*, Paris, Dans sciences humaines, 2002.

GARRIC, Nathalie et CALAS Frédéric, *Introduction à la pragmatique*, Paris, Hachette, 2007.

GAUTHIER, Benoit, (sous la dir.), *Recherche sociale: de la problématique à la collecte des données*, Québec, Ed presse de l'Université du Québec.

GAZANO, Antoine, *L'essentiel des Relations internationales*, Paris, 4<sup>e</sup> édition, Gualino, 2007.

JAKOBSON, Roman, *Essais de linguistique générale*. Paris, Minit-Point, 1970. In PASCUAL, Edmond, *La communication écrite en diplomatie*, Saint-Estève, Presses Universitaires de Pepignon, 2004.

JOSETTE, Rey et ALAIN Rey (sous la dir.), *le petit Robert 2012*, Paris, éd. le Robert, 2012.

MANIGAT, Leslie F. *Nouveaux combats pour l'histoire vivante d'Haïti : huit essais récents sur l'histoire des Relations Internationales d'Haïti*, Port-au-Prince, Media-Texte, 2008.

[63]

MUCCHIELLI, Alex, *La psychologie sociale*, Paris, Hachette, 1994.

MUCCHIELLI, Roger, *L'analyse de contenu des documents et des communications*, Paris, 7<sup>e</sup> édition, ESF, 1991.

NICOLAS, Fischer Gustave, *Les concepts fondamentaux de la psychologie*, Paris, Dunod, 1991.

NICOLE, Guétin, *États-Unis : Imposture messianique ?*, Paris, L'Harmattan, 2008.

PANCRACIO, Jean-Paul, *Dictionnaire de la diplomatie*, Paris, Dalloz, 2007.

PASCUAL, Edmond, *La communication écrite en diplomatie*, Saint-Estève, Presses Universitaires de Pepignon, 2004.

PIERRE, Bourdieu, *Ce que parler veut dire : L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 1982.

PIERRE, Mannoni, *Les représentations sociales*, Paris, PUF, 1998.

QUIVY, Raymond, CAMPENHOUDT, Van Luc, *Manuel de recherche en Sciences Sociales*, Paris, 3eme édition Dunod, 1995.

SIDATY, Sidi Mohamed, *Mémento des Relations Diplomatiques*, Paris, l'Harmattan, 2010.

SPERBER Dan, WILSON, Dierdre, *La Pertinence: communication et cognition*, Editions de Minuit, 1989.

TOUSSAINT, Hérold, *Psychanalyse sociale, religion et politique*, Port-au-Prince, Henry Deschamps, 2003.

TOUSSAINT, Hérold (sous la direction), *L'armée et la presse écrite en Haïti, approche psychosociologique*, Port-au-Prince, imprimerie Media Texte, 2009.

TOUSSAINT, Hérold (sous la dir.), *Propagande politique et élections présidentielles en Haïti*, Port-au-Prince, Média Texte, 2007.

TOUSSAINT, Hérold, *Le Métier d'Etudiant : Guide méthodologique du travail intellectuel*, Port-au-Prince, Presse Nationale D'Haïti, 2011.

TOUSSAINT, Hérold (sous la direction), *Communication et Diplomatie : l'Ambassadrice américaine Janet Anne Sanderson et Haïti*, Port-au-Prince, éd Média-Texte, 2012.

TOUSSAINT Hérold, *Violence Symbolique et Habitus Social: Lire la sociologie critique de Pierre BOURDIEU en Haïti*, Port-au-Prince, éd Henry Deschamps, 2012.

[64]

**La signification des actions  
des missions diplomatiques américaines en Haïti  
à travers les discours de Kenneth H. MERTEN.**

# WEBOGRAPHIE

[Retour à la table des matières](#)

BISSAINTHE, Gérard, (le 10 août 2013). *Kenneth MERTEN Ambassadeur de la Nouvelle Amérique*, (en ligne). [Adresse URL](#).

DUVAL Frantz, Le Nouvelliste. (15 Octobre 2013). *Les dernières cartouches de l'ambassadeur MERTEN*, (en ligne), [adresse URL](#).

GILBERT, Hervé, Haïti connexion Network. (16 mars 2013). *Les milliards de dollars d'Haïti*, (en ligne). [Adresse URL](#).

LATORTUE, Gérard, Ministère des Affaires Etrangères. (11 Septembre 2012). *Livre blanc du gouvernement de transition*, (en ligne). [Adresse URL](#).

SOUKAR, Michel, Le Nouvelliste. (le 28 mars 2012). *Bilan de l'année 2011*, (en ligne). [Adresse URL](#).

SOUKAR, Michel, Tout Haïti. (le 29 janvier 2013). *Bilan de l'année 2012*, (en ligne). [Adresse URL](#).

Ambassade américaine à Port-au-Prince, centre de recherche et de documentation. (le 15 Février 2013). *Les discours des ambassadeurs américains accrédités en Haïti*, (en ligne). [Adresse URL](#).

Université LAVAL, (Le 6 Février 2013), (en ligne). [Adresse URL](#).

(Le 20 mai 2013). (En ligne). [Adresse URL](#).

(Le 21 Juin 2013). (en ligne). [Adresse URL](#).

(Le 4 Juillet 2013). *Dictionnaire de la diplomatie*, (en ligne). [Adresse URL](#).

(Le 4 Juillet 2013). (en ligne). [Adresse URL](#).

(Le 07 octobre 2013). (En ligne) Adresse URL :  
fr.wikipedia.org/wiki/epidemie\_de\_cholera\_à\_Haiti\_en\_2010

*Présentation de la Citadelle Laferrière et du Palais Sans Souci*,  
(Le 15 octobre 2013). (En ligne). [Adresse URL](#).

[65]

**La signification des actions  
des missions diplomatiques américaines en Haïti  
à travers les discours de Kenneth H. MERTEN.**

# **ANNEXE 1**

## **LES DISCOURS DE KENNETH MERTEN**

*Discours du lundi 24 août 2009  
de Kenneth MERTEN*

[Retour à la table des matières](#)

Tout d'abord, j'aimerais remercier le président de la République de m'avoir reçu aujourd'hui. Je suis ravi d'être ici parmi vous.

Comme vous le savez, j'ai débuté ma carrière diplomatique ici en Haïti il y a 21 ans. J'ai été pris sous le charme du peuple et de la culture d'Haïti, et j'ai développé un sentiment profond de préoccupation pour l'avenir de ce pays. J'ai continué à travailler soit en Haïti soit sur des dossiers concernant Haïti à Washington, plusieurs fois depuis 1988.

Je vous assure que je suis extrêmement heureux et fier de revenir ici comme ambassadeur et comme ami d'Haïti. Représenter le peuple américain, le président OBAMA et la Secrétaire d'État, Mme CLINTON, est un grand honneur pour moi.

En commençant mes activités, je suis convaincu que les relations qui existent entre Haïti et les États-Unis doivent être fondées sur trois principes : le respect, le partenariat et la responsabilité.

Mon ambassade travaillera avec nos hôtes haïtiens avec le sens de respect pour la grande histoire de ce pays qui a aidé les États-Unis à gagner sa propre Indépendance il y a plus de 200 ans.

Nous travaillerons en partenariat avec le gouvernement haïtien et le peuple haïtien pour aider tous les Haïtiens à réaliser leur rêve de liberté et de prospérité ; des objectifs qui ne sont pas différents à ceux des américains. San tèt ansanm, nou p'ap ka fè peyi-a avanse. Sans un esprit de travail d'équipe, nous ne pourrons pas aider Haïti.

Finalement, nous travaillerons ensemble, avec responsabilité. Ce qui signifie que les États-Unis doivent toujours respecter leurs engagements envers Haïti. Ce qui signifie également que le Gouvernement haïtien pour sa part, doit faire tout son possible pour honorer ses propres objectif de développement et de bonne gouvernance.

[66]

J'aimerais vous rassurer qu'une Haïti prospère et démocratique est dans le meilleur intérêt du gouvernement et du peuple américain.

En fin de compte, je suis ici pour faire avancer les intérêts du gouvernement américain.

Je sais qu'Haïti traverse encore des moments difficiles et qu'elle a beaucoup, beaucoup d'exigences. Je ne me fais pas d'illusions. Mais j'ai un sentiment d'optimisme parce qu'Haïti possède maintenant beaucoup d'éléments pour avancer vers un avenir plus paisible, démocratique et prospère.

Encore une fois, je voudrais remercier le président de la République de m'avoir reçu si chaleureusement aujourd'hui, et j'attends avec impatience de commencer à travailler avec vous tous comme partenaire et comme ami d'Haïti.

Merci beaucoup.

[67]

*Discours de l'ambassadeur américain Kenneth H. MERTEN  
à l'occasion de la célébration de la déclaration de l'anniversaire  
de l'Indépendance américaine, le 4 juillet 2010*

Les Ministres du gouvernement,  
Chers amis,

Bienvenue à vous tous amis des États-Unis à la commémoration du jour de l'Indépendance américaine. Trois cent trente-quatre ans plus tôt des représentants de treize colonies britanniques d'Amérique du Nord ont signé la Déclaration de l'Indépendance et ont juré sur leur vie, leur fortune et leur honneur sacrée de défendre la liberté de leur nouveau pays. Aujourd'hui marque donc un événement très important pour nous américains à la célébration du jour qui a vu naître notre nation. Maintenant, tout le monde prend plaisir à célébrer l'anniversaire, mais c'est particulièrement agréable, car nous pouvons le faire avec de bons amis tels que vous.

Cette année nous marquons la célébration du jour de l'Indépendance américaine avec un mélange inhabituel de patriotisme, de tristesse et d'espoir. Nous américains avons toujours ce sentiment de patriotisme à l'occasion du 4 juillet. Nous revivons notre histoire et notre combat pour la liberté, et nous sommes habités par ce sentiment de patriotisme et de fierté en nous concentrant sur ce que nous avons accompli et sur ce que nous représentons aux yeux du monde. D'un autre côté, cette année nous commémorons ce jour national en Haïti avec une note de tristesse. Haïti et son peuple ont connu une tragédie des plus imaginables avec le tremblement de terre du 12 janvier.

Dans la tristesse, nous pleurons avec vous des énormes pertes que le peuple a subies. Mais en même temps nous nous engageons à travailler avec vous pour vous aider à vous relever de cette tragédie et reconstruire une Haïti meilleure qu'elle n'a jamais été auparavant.

En ce jour nous chérissons aussi de grands espoirs. Nous exprimons notre profond respect et notre honneur à l'endroit du peuple haï-

tien qui, après l'expérience de cette terrible tragédie, s'est relevé avec courage, résilience et détermination pour reconstruire et redonner la vitalité au pays.

Nous américains sommes inspirés par votre courage, votre résilience et votre détermination. Comme nous voyons ce que vous, avec l'aide de vos amis, vous êtes engagés à faire pour reconstruire et relancer votre pays. Nous aussi avons pleins d'espoir en ce jour de notre indépendance : espoir pour Haïti, espoir pour l'avenir d'Haïti.

[68]

Le président OBAMA a promis que les États-Unis seront avec vous aujourd'hui et aussi longtemps qu'il faudra pour reconstruire et aider Haïti à atteindre le plus haut niveau que possible. Nous sommes fiers d'être partenaires dans ce processus. Je vous garantis que nous continuons à vous accompagner dans les jours et années à venir. Levons les verres à la liberté, à l'amitié, l'espoir et à l'avenir d'Haïti.

Merci !

[69]

*Allocution de l'Ambassadeur des Etats-Unis  
Kenneth H. MERTEN « Femme de Courage d'Haïti »  
à Madame Florence ÉLIE*

Jeudi 31 Mars 2011

Mesdames, Messieurs,  
Distingués Invités,  
Chers membres de la presse,

Je vous remercie. Ce matin nous sommes réunis pour discuter du rôle important que des femmes de courage jouent dans la vie nationale en Haïti. Aujourd'hui, bien sûr, c'est le dernier jour du mois de Mars reconnu comme le Mois de l'Histoire des Femmes. Tout au long de ce mois, au cours duquel on a célébré la Journée Internationale de la Femme le 8 mars, nous avons réfléchi sur les réalisations extraordinaires accomplies par des femmes partout dans le monde, partant de femmes ordinaires qui s'adonnent quotidiennement à la défense de la dignité humaine et à l'avancement de la lutte pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans la société, pour aboutir aux femmes qui ont changé le cours de l'histoire. Comme vous le savez tous, il reste encore beaucoup à faire avant que nous atteignions cet objectif.

Dans le cadre de cette célébration, le gouvernement américain décide d'honorer des femmes à travers le monde qui font preuve de courage et de leadership dans le plaidoyer pour les droits des femmes et l'autonomisation, et ceci souvent au prix de grands risques personnels. Pour la cinquième année consécutive, la Secrétaire d'Etat américaine Hillary Rodham Clinton, a décerné le Prix International des Femmes de Courage à plusieurs femmes qui travaillent en vue de faire une différence dans leur pays.

Ici, en Haïti, bien sûr, il y a beaucoup de femmes qui sont en train de marquer l'histoire, mais aujourd'hui, nous aimerions souligner les

efforts d'une femme en particulier en lui décernant le Prix "Femme de Courage d'Haïti".

C'est une femme extraordinaire qui a consacré sa vie professionnelle à la protection des droits de l'Homme, tant bien les droits de ceux qui ont été victimes de mauvaises actions commises par des agents du gouvernement ou de ceux qui ont subi l'indifférence de l'État.

Je parle, bien sûr, de Madame Florence Elie. En tant que Responsable de l'Office de la Protection du Citoyen, Madame Elie a surmonté les défis du tremblement de terre, y compris les difficultés à assurer la sécurité de ceux qui vivent dans les camps de personnes déplacées. Elle a fait face aux problèmes du [70] trafic d'êtres humains et le mauvais traitement attribué aux prisonniers. Elle a co-présidé une commission mixte du gouvernement haïtien et des Nations-Unis pour enquêter sur le décès de détenus dans la prison des Cayes, lesquels auraient été tués de sang-froid par les autorités de cette dite-institution.

Ce travail a donc eu un impact positif ; les conditions de sécurité se sont améliorées dans un certain nombre de camps, et plusieurs officiers de police impliqués dans les cas de meurtre aux Cayes sont actuellement en prison, en attente de jugement.

Elle travaille également à effectuer des changements au niveau organisationnel; grâce à ses efforts, le bureau a maintenant trois agents régionaux dans les provinces périphériques, s'assurant que les droits des citoyens sont protégés dans plus de zones à travers Haïti.

Dans cette lutte contre l'impunité, Mme Elie reçoit régulièrement des menaces et subi des actes d'intimidations de la part de ceux qui se croient au-dessus des lois. Mais, humblement, elle ignore ces menaces pour pouvoir s'acquitter de ce qu'elle considère comme son mandat de protéger le peuple haïtien et de faire respecter les prescrits de la Constitution.

Elle est une source d'inspiration pour les Haïtiens et pour tous ceux qui œuvrent en vue de faire du monde une terre plus juste. Et elle est une ennemie acharnée de ceux qui abusent de leur autorité.

La communauté des bailleurs internationaux, y compris les États-Unis, estime que l'Etat de droit est très important pour la réussite des

démocraties. Nous soutenons activement ce secteur en Haïti et nous continuerons de supporter Haïti dans cet effort. Mais en fin de compte, ce sont des Haïtiens de courage, des gens comme Florence Elie, qui feront briller la lumière dans les coins sombres du système et transformeront la réalité ici conformément aux idéaux de votre loi et de votre constitution.

Mesdames et Messieurs, j'ai le plaisir de décerner le Prix "Femme de Courage d'Haïti 2011" à Madame Florence Elie.

[71]

## **DISCOURS DE L'AMBASSADEUR**

*Propos de l'Ambassadeur Kenneth MERTEN  
Visite à l'Académie de Police en compagnie  
du Président-Élu Michel MARTELLY*

Vendredi 13 mai 2011

Monsieur le Président-élu,  
Monsieur le Directeur Général de la Police,  
Mesdames et Messieurs,  
Bonjour. C'est un plaisir d'être avec vous ici à l'Académie de Police.

Le gouvernement des Etats-Unis est conscient qu'un avenir plus stable, plus prospère pour le peuple haïtien exige des conditions de sécurité. Sans sécurité, il n'y a pas de commerce. Sans sécurité, il ne peut y avoir d'investissements pour aider à la création d'emplois que le peuple haïtien réclame et dont il a tant besoin. La longue route vers l'amélioration des conditions de sécurité me rappelle le vieux proverbe créole «Dèyè mòn, gen mòn».

Le chemin à parcourir pour arriver à la sécurité est un chemin sans fin parce que la sécurité, sans aucun doute, est un idéal, et à chaque fois qu'on surmonte un obstacle, il faut en passer à travers un autre. Ceci est une réalité dans le cas d'Haïti, des Etats-Unis ou tout autre pays. Une force de police active qui fait respecter les lois et mène des investigations criminelles tout en protégeant de manière équitable le droit de tous les citoyens est un pré-requis nécessaire pour la sécurité dont Haïti a tant besoin pour atteindre son potentiel; et les hommes et les femmes qui font partie de la Police Nationale d'Haïti ont un rôle unique à jouer aujourd'hui et pour le futur du pays. Le gouvernement américain a accompagné les hommes et les femmes de la Police Nationale d'Haïti depuis sa création en 1994, et la sécurité et l'Etat de droit demeurent un secteur prioritaire dans nos efforts d'assistance.

Les Etats-Unis croient que cette assistance, avec celle des autres donateurs internationaux, est vitale pour poser la fondation nécessaire en vue de garantir qu'Haïti soit en mesure de prendre ses responsabilités et affronter les défis au niveau de la sécurité.

Aujourd'hui Monsieur le Président-élu, vous avez été en mesure de constater certains des efforts que nous avons entrepris conjointement pour aider les hommes et les femmes qui se sont portés volontaires pour servir le peuple haïtien. Former et développer les ressources humaines de la force de police est l'un des moyens à travers lesquels le gouvernement américain offre son assistance. Les Etats-Unis assistent et financent la formation de chaque classe de cadets y compris de cette dernière, la vingt-deuxième [72] promotion, dont la cérémonie de graduation aura lieu dans une semaine. Nous apportons notre support à des unités spécialisées de la police en vue d'établir une expertise professionnelle et développer un cadre de futurs dirigeants. Nous supportons également le Bureau de Lutte contre le Trafic des Stupéfiants et nous sommes heureux d'apprendre qu'une centaine de nouveaux agents vont bientôt rejoindre cette unité pour aider dans la lutte contre le trafic de la drogue. Nous financerons d'autres formations pour ces agents et continuerons notre engagement avec nos partenaires de l'hémisphère comme la Colombie et la République Dominicaine, qui ont aidé à former ces agents et à éduquer les chiens détecteurs de drogue.

En plus de renforcer les capacités de ceux qui protègent Haïti, nous sommes aussi engagés dans un important programme pour garantir que les agents de police et ceux des prisons soient logés dans des espaces appropriés. Le gouvernement américain a déjà construit quatre commissariats et sous-commissariats dans la capitale. Deux à Cité Soleil et deux à Martissant, et nous entamerons bientôt des constructions sur deux autres sites à Martissant. Nous sommes aussi en train d'identifier un maximum de douze sites dans d'autres régions, principalement dans le Nord, pour la construction de commissariats afin d'apporter la présence policière nécessaire dans ces communautés reculées. Le développement croissant, particulièrement avec la construction du Parc Industriel du Nord-est, près de Caracol, va probablement exiger de nouvelles infrastructures policières.

Tous ces projets, y compris ceux qui sont en cours à l'Académie de Police et ceux qui doivent être entamés au Pénitencier National, à la

Prison des Femmes à Pétiion-Ville et à la Prison de Carrefour, vont générer des centaines d'emplois pour la population locale, en plus d'apporter aux systèmes policier et carcéral les infrastructures les plus nécessaires.

Sur ce point, vous avez notre support pour aider ceux, et mettre en place les infrastructures, qui doivent aider à faire d'Haïti un pays plus sûr. Nous supportons également le système: Pour une Haïti plus prospère, plus stable, et plus sûre, le système de justice criminel doit être en mesure de délivrer de meilleurs résultats dans la protection des innocents et des personnes vulnérables dont les femmes et les enfants, tout comme dans ses actions à punir les coupables. Nous continuerons à supporter les efforts en vue de réduire la surpopulation carcérale à travers une gestion efficace des détenus au sein du système correctionnel qui n'ont pas encore subi de procès.

Monsieur le Président-élu, alors que vous vous préparez à prêter serment demain, par devant le peuple haïtien et par devant le monde entier, et comme vous envisagez de travailler avec les leaders siégeant au Parlement et de partout Haïti, les Etats-Unis saisissent cette opportunité pour renouveler ses engagements envers le peuple et le gouvernement haïtiens. Nous sommes certains que notre assistance au niveau de [73] l'établissement des conditions de sécurité et d'un Etat de droit peut contribuer à de meilleurs conditions de vie aujourd'hui mais également à construire un avenir meilleur.

Un avenir meilleur exige que nous continuions à gravir des montagnes.

[74]

*Discours de l'Ambassadeur Kenneth MERTEN  
à la Cérémonie d'Inauguration des Travaux de Sécurisation  
du Palais Sans Souci (25 mars 2011)*

**25 mars 2011**

Cérémonie d'Inauguration des Travaux de Sécurisation du Palais Sans Souci, Cap-Haïtien

Monsieur le Ministre du Tourisme,

Monsieur le Directeur de l'ISPAN,

Monsieur le Délégué Départemental du Nord,

Messieurs les Maires du Cap-Haïtien et de Milot,

Mesdames, Messieurs, les Membres du secteur des Affaires,

Mesdames, Messieurs, les Membres de la Presse,

Mesdames, Messieurs,

Bonjour,

Au nom du gouvernement américain, je tiens à exprimer ma joie d'être ici une fois de plus dans le Nord d'Haïti, sur le site même du Palais Sans Souci.

C'est ma deuxième visite ici en tant qu'ambassadeur, et elle souligne l'engagement du gouvernement américain à soutenir la population du Nord d'Haïti dans sa quête d'un avenir prospère. En fait, le Nord est l'une des régions, avec Port-au-Prince et Saint-Marc, où les États-Unis vont concentrer les investissements dans l'avenir du pays. Je peux donc vous assurer que je continuerai à revenir dans le Nord en vue de renforcer et de maintenir cet engagement.

Aujourd'hui, nous inaugurons les travaux de restauration des œuvres de fer, de maçonnerie, et de clôture qui ont récemment été achevés sur le site du Palais Sans Souci. Ces travaux permettent au gouvernement haïtien de mieux contrôler le site, et de ce fait de mieux le protéger et j'espère que beaucoup plus de personnes visiteront le Pa-

lais Sans Souci. Nous avons travaillé en partenariat avec l'Institut de Sauvegarde du Patrimoine National (ISPAN), durant des années, pour assurer la préservation et la restauration du Palais Sans Souci et de la Citadelle La Ferrière, deux symboles, qui représentent Ayiti Cheri dans le monde. Ce projet a impliqué non seulement l'ISPAN et notre Agence Américaine de Développement International, mais aussi le Ministère du Tourisme, les mairies locales et des membres du secteur privé, qui ont travaillé en étroite collaboration pour mieux évaluer les besoins et entreprendre les travaux qui consistaient tout d'abord en l'érection d'une clôture sur plus d'un kilomètre et demi.

[75]

Je suis également ici pour voir des travaux d'entretien en cours sur des routes d'accès qui relient le Palais à la destination touristique près de Labadie et qui sont actuellement menacées durant la saison pluviale. Je pense que ce projet illustre notre approche de la reconstruction en Haïti: le financement de projets de développement en infrastructures pour stimuler les activités du secteur privé et les investissements déjà en cours. Alors qu'environ 6.000 touristes visitent Labadie chaque semaine, seulement 30 d'entre eux se rendent sur ce site qui fait partie du patrimoine mondial de l'UNESCO. L'un des obstacles est sans doute la difficulté d'accéder au Palais par la côte surtout après le passage de tempêtes. Une fois ces œuvres achevées, nous espérons que l'accès sera meilleur, ce qui aidera probablement à augmenter le nombre de visiteurs et améliorer l'économie locale, étant donné l'importance du tourisme dans cette région.

Enfin, bien que ce ne soit pas tout à fait lié au tourisme, je suis impatient d'aller visiter les nouvelles infrastructures de Veterimed, un autre moyen par lequel nous essayons d'aider les laborieux travailleurs haïtiens, plus précisément les agriculteurs, à placer leurs produits sur le marché. Cette nouvelle installation va augmenter la quantité de lait pasteurisé et elle permettra aussi aux agriculteurs de transformer plus facilement leur lait et fabriquer des produits de plus grandes valeurs comme le yaourt et le fromage.

Je tiens à remercier notre partenaire, la CHF International, qui est responsable de la réalisation de tous ces projets pour le gouvernement américain. Je suis donc impatient de revenir dans le Nord et de décou-

vrir une région plus prospère, alors que le peuple haïtien marche vers un avenir meilleur.

Je vous remercie de votre attention.

[76]

*Propos de l'Ambassadeur Kenneth MERTEN,  
À l'occasion de la célébration de la fête  
de l'Indépendance des États-Unis*

8 Juillet 2011

Port-au-Prince, Haïti

Mesdames et Messieurs, Bonsoir, et merci d'être venus aujourd'hui ce huit juillet pour célébrer notre fête nationale du 4 juillet, jour de naissance de la nation américaine. Le 4 juillet 1776, le Congrès Continental adopta la Déclaration de l'Indépendance. Bien qu'avec du recul, l'indépendance américaine semblait prédestinée, les 56 hommes qui ont signé ce document ont posé cet acte à un moment de grande incertitude, puisque la rébellion contre la Couronne Britannique n'avait qu'à peine un an. Mais, ils sont allés de l'avant, risquant leur vie, leur gagne-pain, et leurs biens en déclarant publiquement leur indépendance de la Grande Bretagne, l'un des pays les plus puissants du monde, et de sa Royauté.

Et depuis, ce jour a été un jour de festivités pour tous les Américains, la célébration de l'été. Les feux d'artifices, les parades, les concerts, et les lectures publiques de la déclaration ont marqué les premières commémorations qui ont eu lieu en dépit de la guerre de la révolution qui faisait rage. C'était également une raison pour célébrer. En 1778, George Washington a marqué le jour en distribuant des rations doubles de rhum à tous les soldats. Alors qu'ils se trouvaient sur les lieux le 4 juillet 1804, les explorateurs Lewis et Clark ont commémoré la fête de l'Indépendance pour la première fois dans l'Ouest de la Rivière du Mississippi.

Il continua avec la tradition et commanda du whisky supplémentaire pour tous leurs hommes. Les activités de loisirs ont varié depuis, et pour les Américains, le 4 juillet est synonyme de réunions de famille, de barbecues et de feux d'artifice.

Et c'est ce que j'ai voulu pour toute l'équipe de l'ambassade qui a si durement travaillé durant l'année écoulée: Célébrer le 4 juillet comme il faut, nous détendre avec des amis et la famille. C'est pourquoi nous faisons cette célébration aujourd'hui 8 juillet. Je crois que ce serait mieux que de commander du rhum Barbancourt pour tout le monde.

Les Américains qui travaillent ici à l'ambassade en Haïti viennent de tous les coins de notre pays, ils sont de milieux socioculturels et de formations divers, et travaillent pour différentes agences du gouvernement. Parmi eux, il y a des médecins, des officiers militaires, des diplomates et des experts en développement.

[77]

Mais nous avons au moins deux choses en commun. La première est que nous sommes des patriotes. Nous aimons les Etats-Unis et nous sommes très fiers de servir notre pays en travaillant pour notre gouvernement.

La deuxième que nous partageons, c'est un engagement envers Haïti. Nous vivons et respirons tous pour Haïti, et nous passons chaque jour à travailler avec vous pour aider votre pays à atteindre son plein potentiel. Que ce soit en supportant les classes de cadets de l'Académie de la Police Nationale d'Haïti, en travaillant avec les agriculteurs pour augmenter la production nationale, en réunissant des athlètes américains et haïtiens, ou en établissant des liens entre les hommes d'affaires qui souhaitent investir en Haïti, nos efforts sont coordonnés et dirigés vers cette Haïti meilleure que chacun de nous peut voir. Nous savons que le chemin est long, mais nous pouvons y arriver.

Depuis notre petite cérémonie de l'année dernière, beaucoup de choses se sont passées. Je suis fier du partenariat que nous, Américains – pas seulement ceux de l'Ambassade, mais également ceux travaillant dans le secteur privé et avec les ONG – avons démontré à nos hôtes haïtiens au cours de l'année écoulée. Nous vous avons aidé à entamer le processus de reconstruction dans les zones affectées par le tremblement de terre, combattre l'épidémie de choléra, et préparer et gérer la saison cyclonique. L'une des choses dont je suis le plus fier, c'est notre partenariat avec des Haïtiens qui désiraient l'organisation d'élections justes. On s'est tenu aux côtés de ces Haïtiens qui vou-

laient que leur voix soit entendue et que leur vote soit respecté. Nous continuons à accompagner le Président Martelly et le parlement haïtien pour qu'Haïti puisse se développer et prospérer. Nous voulons que Haïti, notre voisin et partenaire, connaisse le succès.

Je veux faire remarquer que nous avons des représentants d'entreprises et d'ONGs américaines ici derrière moi. Ils sont ici pour vous montrer ce que nous faisons pour représenter l'Amérique et aider Haïti à devenir plus prospère. J'espère que vous avez visité et apprécié l'exposition qui présente le travail que nous les américains réalisons en Haïti.

Mwen ta renmen di nou tout mès pou prezans nou. Ou se patnè ak zanmi nou. Ke Bondye beni nou. Ke Bondye beni Ayiti. Ke Bondye beni Lèzetazini Damerik !

À présent, j'ai le plaisir d'introduire le représentant du gouvernement haïtien dans ses propos de circonstance.

[78]

[Note: champagne being passed around towards the end of GOH speech] 7:45 PM Call for fireworks AMB Merten

Je vous remercie d'être venus ce soir commémorer avec nous la Fête de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique. A vous tous, je souhaite une excellente fin de soirée et maintenant, je vous invite à apprécier les feux d'artifice. Levons nos verres à l'avenir des excellentes relations haïtiano-américaines.

[79]

*Propos de l'Ambassadeur Kenneth MERTEN  
à l'occasion du lancement de l'exercice  
«Continuing Promise 2011» du bateau hôpital USNS Comfort*

19 août 2011

Monsieur le Ministre de la Santé Publique,  
Commodore Nickerson,  
Mesdames et Messieurs,

C'est un immense plaisir d'être ici aujourd'hui pour marquer le retour d'USNS Comfort et le lancement de l'exercice «Continuing Promise 2011» en Haïti. Au cours des dix prochains jours, des professionnels médicaux américains, travaillant de concert avec leurs collègues d'Haïti, de Bahreïn, du Brésil, du Canada, du Chili, du Costa Rica, du Mexique, du Paraguay, du Pérou et de l'Uruguay, fourniront des soins de santé à des milliers d'Haïtiens, en effectuant des opérations chirurgicales en mer et en offrant des séminaires et des cliniques d'éducation à terre. Des ingénieurs, y compris des militaires de la Marine et du Génie maritime, travailleront également sur des projets de construction en collaboration avec d'autres ingénieurs paraguayens de la MINUSTAH.

Il serait impossible de réaliser cette mission en Haïti sans le leadership du Ministère de la Santé et sans l'assistance des organisations partenaires comme l'OMS, l'OPS, et la MINUSTAH. Au nom du gouvernement américain, je voudrais remercier tout un chacun pour votre importante contribution apportée à la population haïtienne. À tous ceux qui sont à bord du Comfort, je voudrais offrir le plein support de l'ambassade ; vous êtes plus que des diplomates professionnels, vous représentez nos ambassadeurs auprès du peuple haïtien et dans le monde.

L'USNS Comfort n'est pas étranger aux eaux haïtiennes. L'an dernier, l'équipe médicale du bateau avait fourni des soins importants à beaucoup de personnes blessées durant le tremblement de terre du 12 janvier. Ils ont sauvé des vies et soulagé ceux qui étaient grandement

dans le besoin. Le Comfort était ici en 2009, toujours dans le cadre de la mission « Continuing Promise ». Ceci est la preuve de notre engagement envers le peuple haïtien et envers les peuples de l'Amérique Latine et des Caraïbes. La mission « Continuing Promise » de cette année a emmené des marins, des soldats de la Marine et de l'armée, des aviateurs et des volontaires civils dans huit pays différents à travers les Caraïbes, l'Amérique Centrale et l'Amérique du Sud. Haïti est le neuvième et dernier point d'arrêt de cette mission avant que le bateau reparte pour son port à Baltimore.

[80]

Les Etats-Unis demeurent engagés envers Haïti. Nous sommes aussi déterminés à travailler pour une population haïtienne jouissant d'une meilleure santé. Les Etats-Unis croient qu'un environnement plus sain est essentiel pour la prospérité et la stabilité d'Haïti. C'est pour cette raison que la santé constitue un des secteurs prioritaires pour les investissements du gouvernement américain en Haïti avec l'agriculture, l'infrastructure et l'Etat de droit. Nous attribuerons plus de cent millions de dollars au domaine de la santé durant les prochaines années pour supporter la vision du gouvernement haïtien pour une population en de meilleures conditions de santé. Nous travaillons chaque jour avec le Ministère de la Santé Publique et de la Population pour renforcer sa capacité à soigner les malades et combattre les maladies comme la malaria, la tuberculose, et le VIH. Nous supportons également la capacité du Ministère à encourager des modes de vie plus sains et fournir des soins préventifs. Et avec le gouvernement français, nous travaillons à reconstruire l'HUEH et le restaurer afin qu'il puisse servir de premier centre d'éducation pour les médecins et les leaders haïtiens en Santé Publique de demain. Une Haïti plus saine est possible.

Les Etats-Unis demeurent engagés envers Haïti. Nous sommes aussi déterminés à travailler pour une population haïtienne jouissant d'une meilleure santé. Les Etats-Unis croient qu'un environnement plus sain est essentiel pour la prospérité et la stabilité d'Haïti.

Merci encore et bonne chance.

[81]

*Discours de Kenneth MERTEN  
à l'occasion de l'inauguration  
du bâtiment du parlement haïtien, le 21 novembre 2011*

C'est un vrai plaisir d'être ici avec vous aujourd'hui pour l'inauguration de ce bâtiment qui sera le nouveau siège du parlement haïtien.

Le tremblement de terre du 12 janvier 2010 qui a frappé tant de personnes à Port-au-Prince a porté un grand coup au parlement Kay pèp la. Nous honorons la mémoire de deux parlementaires et les 32 autres membres du personnel qui ont été tués lors de ce tremblement de terre. Outre les nombreuses pertes en vie humaine et les souvenirs des documents disparus sous les décombres, le parlement avait perdu son siège. Le gouvernement américain s'était engagé tout de suite à aider à réaménager le parlement dans un endroit digne du rôle important qu'il joue dans le gouvernement haïtien. Entre temps, les sénateurs, les députés et leur personnel se sont retrouvés dans l'abri tout comme des centaines de milliers d'haïtiens et se sont adaptés de mieux qu'ils ont pu à la nouvelle réalité.

Pendant un certain temps, les affaires législatives ont été conduites à l'académie de police et plus récemment dans un local endommagé du parlement. Il faut donner crédit aux membres du parlement qui ont continué à mener les affaires législatives vitales pour le peuple haïtien. Toutefois, aujourd'hui le temps de la traversée du désert est terminé. Le parlement a un nouveau siège. Nous sommes fiers d'être ici pour cette inauguration. Ce bâtiment de 1.9 millions de dollars, construit à travers de l'office de l'initiative de transition de l'Agence Internationale de Développement (USAID), est l'accomplissement de la promesse que nous avons faite au parlement durant les jours noirs qui ont suivis le tremblement de terre. Bien que ce soit une structure temporaire pour les sénateurs et les députés, il présente toutes les inspirations modernes y compris l'air conditionné et système sanitaire nécessaire pour pouvoir permettre aux parlementaires de mener les affaires

législatives correctement au 21ème siècle et de renforcer la bonne gouvernance démocratique pour le peuple haïtien.

Je voudrais remercier l'équipe qui a supervisé ce projet ainsi que la firme de construction « Tempo » qui a exécuté beaucoup de travaux.

Angajman ak sipò ke gouvènman ameriken an pote an ayiti ale pi lwen ke konstwiksyon batiman sila. N'ap sipòte pwosesis electoral lib ak jis an ayiti depi lontan ki se sèl mwayen pou garanti ke yo tande vwa pèp ayisyen an. Nou kontinye ap sipòte palman an depi lane 2006. Sipò sa a pote anpil bagay, tankou fòmasyon teknik pou manm yo ak pèsonèl la, ede transmèt enfòmasyon bay elektè yo, kreye sit entènèt, [82] kreye pwogram televizyon ak radyo pou pale de travay palman an ap fè. Aktyèlman ekip USAID ya ap travay ak palmantè yo, ak pèsonèl la pou devlope yon pwogram pou ranfòse travay sila, pote asistans teknik pou analiz bidjè ak politik yo tankou sèvis enfòmasyon pou elektè yo. Objektif nou se ranfòse kapasite palman an pou li pote pi bon sipèvizyon sou operasyon gouvènman an epi ranfòse transparans sistèm nan pou ede gouvènman an rann kont sou aktivite li. Se yon moman espesyal pou palman ayisyen an. Li gen anpil defi devan li nan momentum tankou ede ankouraje investisman, kreye dyòb pou pèp ayisyen an, rekonstwi pòtoprens ak bati yon demen ak anpil pwomès pou jèn ayisyen yo.

Nou swete manm palman yo ak lidè l yo rekonèt enpòtans moman sila epi kanpe pou leve defi yo. Gouvènman ameriken an angajel pou l travay nan patenarya ak tout branch nan gouvènman ayisyen an paske yo tout gen gwo wòl pou jwe nan konstwiksyon yon Ayiti miyò. E nou konte sou manm palman yo pou yo jwe yon wòl konstwiktif nan tach yo genyen pou reprezante elektè yo, asire yo gen kont ki rann epi travay ak egzekitif la nan jefò li ap mennen yo.

J'aimerais souhaiter à tout le monde ici, surtout les membres du parlement haïtien, bonne chance dans votre travail, bon courage et merci pour cette opportunité de coopérer avec vous.

Merci bien !

[83]

*Discours d'adieu de l'ambassadeur américain  
Kenneth H. MERTEN  
Le Nouvelliste | Publié le: 2012-07-02  
Kenneth H. MERTEN Hotel Karibe 29 jen 2012*

L'ambassadeur Kenneth H. MERTEN  
M. le Président  
M. le PM  
Messieurs les membres du gouvernement  
Messieurs les Membres du Parlement  
Monsieur le Président de l'AMCHAM  
Messieurs + Mesdames les membres du Board  
Mesdames et Messieurs,  
Chers Amis,

C'est un plaisir de prendre la parole devant vous ce soir. J'allais délivrer ce discours en français. Et je veux garantir à tous que je peux parler français. Toutefois, je préfère le créole, car bientôt, j'aurais peu d'occasions de l'utiliser. Au fait, récemment, quelqu'un m'a dit que selon la rumeur je serais un citoyen haïtien parce que je parle créole et que je suis né à St. Louis. Et au fait, je dois faire un aveu complet, je suis bien né à St. Louis... Le St. Louis, dans le Missouri. Pas le St. Louis du Sud. Je ne suis pas Haïtien. Je suis Américain.

Mwen te enplike nan peyi Dayiti depi lane 1987, lè Depatman Deta a te voye mwen vin travay nan peyi a. Sa fè 25 lane depi map fè rantre soti nan travay an Ayiti. 25 lane depi mwen avèk pèp ayisyen-an nan tranblemandetè, nan gwo misyon imanité, twa koudeta, de siklòn, yon anbago, e pou pi piti kat eleksyon.

Mwen te kòmmanse travay nan Anbasad-la nan pi piti pozisyon-an, mwen te tounen travay nan yon nivo mwayen kòm konseye ekonomik, e mwen te tounen kòm Anbasadè. Map onèt avèk nou. Nan lane 1987, lè yo te anonse mwen ta pral vin travay an Ayiti, kè mwen pat two kontan. Men depi lè pye'm te touche tè sa, madanm mwen ak fanmi'm te tonbe damou pou Ayiti e nou te chwazi pou retounen pou

travay, osinon pou vin pase vakans. Mwen sonje lè mwen te habitué patisipe nan reyinyon HAMCHAM (kòm yo te rele li anvan), e aswè-a, mwen kontan wè anpil vizaj mwen te konn rankontre anvan toujou la ap travay nan American Chamber of Commerce isit-la.

Mwen te rantre kòm Anbasadè nan lane 2009. Lè sa-a, Ayiti sanble li tap pwogrese lantman, men pozitivman. Men tranblemandetè-a te vin pase. Pòtoprens nou tout te konnen-an pa ekziste ankò. Tankou anpil Ayisyen, mwen gen nostalji tou sa ki te reprezante Pòtoprens. Mwen sonje Cathédrale-la, Palais des [84] Cinq Ministères, Grand'Rue-a avèk trottoirs couverts en arcades. Mwen gen nostalji anpil lèt bagay ankò. E menm jan avèk anpil nan nou, mwen sonje zanmi-yo ak sila nou te renmen-yo ki te mouri nan trajedi sa-a. Mwen fyè de travay militè ameriken-yo ak ajans sivil-yo te fè pou vin pote sekou an Ayiti. Mwen fyè de chak grenn sitwayen ak tout òganizasyon endepandan ki te vin ede tou. Chak gwoup te jwe yon gwo wòl nan sitiyasyon sila-a. Mwen konnen gen anpil nan nou ki te fè de aksyon ewoyik pou sove lavi zanmi ak fanmi. Mwen konnen sa te mande anpil kouraj pou rekonstwi biznis nou. Pou tout bagay sa yo, mwen ta renmen fè nou konnen ke mwen gen anpil respè pou nou. Mwen ta renmen di nou, ke malgre tranblemandetè-a ak tout sa li kite dèyè toujou rete nan memwa anpil nan nou, fòk nou di tèt nou ke Ayiti pa yon tranblemandetè. Ayiti pa ka indentife kom yon katastwòf. Ayiti se yon bèl peyi. Ayiti se bèl plaj. Ayiti se bèl atizana. Ayiti se kreyativite. Ayiti se bon mizik. Bonjan mizik twobadou, rasin - ak mizik mwen pi renmen-an ki se bonjan konpa. Ayiti se machann bale kap van machandiz-li ak medanm-yo kap van bèl fwi. Ayiti se diri ak pwa, pikliz, griyo, ak pwason gwo sèl. Ayiti se yon peyi ki gen fyète pou bèl istwa li genyen. Yon listwa chak fwa li sonje batay li te mennen pou lendepandans-li, ki pèmèt Ayiti jwenn kouraj pou li simonte difikilte-yo jodi-a. Mwen konnen sa ka fèt, e sa se fè kounyea menm. Lè yap pale de mwen, mwen pa ta renmen yo pale de «Anbasadè ki te ede nou nan tranblemandetè-a ». Mwen ta renmen yo pale de Anbasadè ameriken «ki te travay ak nou-an nan tèt kole nan jefò ki tap fèt pou peyi-a dekole».

Peyi Etazini angaje'l pou ede pèp ayisyen ak gouvènman ayisyen-an reyalize vizyon yo genyen pou yon peyi pi pwospè. Kounye-a, nou konsantre èd nap bay pou devlopman nan kat sektè ki se: gouvènans ak etadedwa, agrikilti, enfrastrikti ak lasante. Nou akonpli anpil bagay. Pwogram nou yo ap ede fòme polisye; nou ede ogmante pwodik-

syon agrikòl-la; nou ede pote pi bon jan sitiyaşyon lasante pou Ayisyen, e dènyèman nou te siyen kontra pou yon gwo pwojè konstrikşyon lojman. Nou kwè ke pwojè ak pwogram sila-yo pral ede peyi Dayiti mete baz pou plis devlopman toujou. Gouvènman ameriken fyè de kontribisyon nap pote nan peyi-a. Men jan mwen toujou di li, se pa sèlman èd pou devlopman Ayiti bezwen. Bon jan chanjman ki ka transfòmè peyi-a, se sèlman envestisman sektè prive-a nasyonal e entènasyonal ki ka pote li. Se envestisman sèlman ki ka kreye djòb Ayisyen-yo bezwen-an. Se envestisman sèlman ki ka ede rantre taks leta ayisyen bezwen. Lè moun yo gen travay, yo gen diyite paske se yo menm kap okipe fanmi-yo. Yo gen libète pou yo fè chwa pou tèt-yo. Se menm jan lè gouvènman-an rantre plis taks, li ka finanse pi bon lekòl, pi bon lopital, pi bon wout, ak plis polisye ki pi byen ekipe pou bay sekirite nan lari peyi Dayiti.

Gen devlopman ki trè ankourajan. Kontrikşyon Pak endistryèl Karakòl la preske fini nan Nò peyi Dayiti. Pak Endistryèl sila-a demare ak soixante-dix-huit milyon dola envestisman Konpayi Koreyen Sae-A Co., [85] e li gen kapasite pou li kreye plis pase 60 mil djòb. Nan mwa desanm ki te pase-a, chèn otèl entènasyonal Marriott te anonse li pral konstwi yon nouvo otèl nan Pòtoprens. Daprè rapò-yo, Ayiti te gen yon ogmantasyon de 21% nan envestisman ki te sòti dirèkteman a'letranje pandan lane 2010-la. Plis pase de (2) lane aprè tranbleman-detè-a, nou konstate toujou gen anpil detèminasyon ak bon volonte deyò-a. Se tout tan konpayi kap chache òpotinite an Ayiti ap voye mande nou enfòmasyon - e konpayi sila-a ta renmen vini pou yon sèl rezon: paske se Ayiti. Men fòk nou klè. Senpati se pa yon estrateji pou atire biznis. Pou Ayiti ka sezi opòtinite moman istorik sila-a, fòk li fè gwo refòm ki pral redwi kou yo nan kesyon kreye biznis nan peyi-a, pou atire envestisman. Ayiti dwe rann bagay-yo fasil pou moun kreye biznis. Peyi Dayiti okipe 174e plas sou 183 peyi, nan denyè rapò « World Bank's Ease of Doing Business ».

Mezi Sant Fasilitasyon pou Investisman (CFI) te deja pran pou kreye yon ògan inik pou okipe kesyon biznis, se yon etap enpòtan. Pou akselere pwosesis-la, International Finance Corporation te rekòmande anile yon seri de ekzijans ankonbran tankou ekzijans yo fè pou dokiman-yo siyen alamen, epi aprè siyati pou yo pibliye nan yon joumal. Li ta enpòtan anpil pou nou ta adopte yon lòt kòd komèsyal pou redwi pwoblèm administratif-yo. Nan lavni, si yo enstale yon sistèm

elektwonik pou ede nan kesyon anrejistreman biznis-yo, se yon bagay ki tap bon anpil. Gouvènman ayisyen-an dwe kontinye pran mezi nesèsè pou kontwole kontrebann, espesyalman nan fwontyè dominiken-an. Leta bezwen rantre taks nan dwann yo - men tou, biznisman kap swiv lwa-yo dwe gen asirans ke kontrebann pap kraze biznis-pa' yo tou. Mwen kwè Ayiti dwe modènize lwa li genyen pou konbat blanchiman lajan. Enstitisyon Financial Action Task Force ki ekzamine jefò peyi-yo fè nan lit kont blanchiman, te fè konenn Ayiti pa respekte estanda entènasyonal-yo nan domèn sila-a. Lalwa peyi Dayiti nan kesyon sa-a an sispan, men si nou pa pote aksyon pou modènize lwa sila-yo, lap gen konsekans kote yap deklare Ayiti kòm yon peyi ki pa kolabore nan batay kont blanchiman (non-cooperative country). Si yo ta rive fè sa, sa vle di yo pral elimine kesyon transfè elektwonik ant peyi Etazini ak peyi Dayiti. Youn tchouboum wi !

An 2009, lè mwen te pran lapawòl devan nou premyè fwa kòm Anbasadè, mwen te pale de enpòtans respè, patenarya, ak responsabiltite nan apwòch travay nou ak peyi Dayiti. Tout ekip anbasad-la ansanm avèk mwen te toujou respekte valè sila-yo nan travay nou, e sa te ede poze yon baz solid ki te pèmèt nou reyalize anpil bagay. Mwen kwè si sektè prive-a ak gouvènman-an tanmen yon dyalòg òganize, yon dyalòg ki chita sou transparans, respè, patenarya ak responsabiltite, se yon bagay ki tap ede Ayiti dekole pi vit. Sa tap ede gouvènman-an tabli priyorite, menm jan li tap ede sektè prive-a konprann kijan li ka ede gouvènman aplike politik li pi byen.

[86]

Mwen kwè nou bezwen raple nou ke gen anpil bon bagay ki te akonpli nan lane ki sot pase-a. E gen anpil bon bagay kap kontinye fèt. Anpil timoun te gen chans pou ale lekòl ane sa-a pou premye fwa; nou gen yon prezidan nan kou kasasyon-an; Pak Endistryèl Karakòl-la ki se pi gwo pak nan Karayib-la ap konstwi nan Nò peyi Dayiti; Channmas, Plas Bwaye ak Plas Senpyè retounen louvri pou tout moun nan Pòtoprens; et kounye-a, se pi piti pase kat san mil moun sèlman ki anba tant; yap rekonstwi ayopò-a; amandman yo pibliye; e nou sou wout pou òganize eleksyon yo.

Gen moun surtout a letranje ki renmen pale de aspè negatif, men gen yon reyalyte! Peyi-a ap dekole kounye-la menm! Map prepare

pou'm kite Ayiti, men mwen konnen ke travay nou-menm nan Anbasad-la ap fè ap ede anpil nan poze baz pou yon peyi pi djanm, pi pwospè. Mwen fyè de travay nap fè pa bò isit. Men map tann pou moman kote Ayiti pap gen bezwen èd pou devlopman, moman kote nou ka di nap fèmen misyon USAID an Ayiti. Lè jou sa-a rive, na konnen ke politik-nou ak politik gouvènman ayisyen-an te aplike yo te gen siksè. Pou mwen fini, mwen ta renmen di nou, pou mwen, vin sèvi nan peyi Dayiti kòm Ambasadè se yon rèv ki te tounen reyalite. Mwen sonje an 1988 mwen te ale nan yon resepsyon kay Anbasadè-a, e mwen te panse «Sa tap bon wi, si mwen ta tounen isit la kòm Anbasadè yon jou!» E byen rèv sila-a te tounen reyalite. Se tou sa mwen te espere e mwen jwenn plis ke sa mwen te espere. Mwen te gen anpil chans pou mwen travay avèk nou tout pandan 25 lane ki te pase-yo, e mwen vle di ke map sonje nou anpil. Dekolaj-la fèk kòmanse. Bon vwayaj! Mèsi anpil. Viv Ayiti et viv la cooperation Haitiano-Americain.

[87]

**La signification des actions  
des missions diplomatiques américaines en Haïti  
à travers les discours de Kenneth H. MERTEN.**

## **ANNEXE 2**

### **BIOGRAPHIE DE L'AMBASSADEUR KENNETH H. MERTEN**

[Retour à la table des matières](#)

L'Ambassadeur MERTEN détient une licence en Administration de l'Université Miami à Ohio, et une maîtrise en Administration Publique de l'Université Américaine. Il a effectué des études à l'Université d'Aix-Marseille en France et à « Karl Franzens Universität » en Autriche qui complètent ses autres travaux académiques.

L'Ambassadeur MERTEN est né à St. Louis, dans le Missouri mais considère Hudson, Ohio comme sa ville natale. Il est marié à Susan Greenman MERTEN et a deux enfants.

Kenneth MERTEN est un diplomate de carrière de haut rang qui a rejoint le service diplomatique en 1987 et qui a déjà occupé deux fonctions en Haïti. Plus récemment, l'Ambassadeur MERTEN a travaillé au poste de Secrétaire Exécutif Adjoint pour le Secrétaire d'État américain Hillary CLINTON; une position qu'il occupait également avec l'ancien Secrétaire d'État Condoleezza RICE. La carrière diplomatique à l'étranger de l'Ambassadeur MERTEN inclut l'Ambassade Américaine à Paris, l'Ambassade Américaine à Port-au-

Prince, la Mission américaine à l'Union Européenne, à Bruxelles et l'Ambassade Américaine à Bonn. Les expériences à Washington de l'Ambassadeur MERTEN comprennent deux positions au Centre d'Opérations du Département d'État qui coordonne le travail et les déplacements quotidiens du Secrétaire d'État. Il a travaillé au Bureau des Affaires Économiques et Commerciales et au Bureau chargé des relations avec Cuba. Il a également travaillé pour les Conseillers Spéciaux sur Haïti de 1993 à 1994.

[88]

**La signification des actions  
des missions diplomatiques américaines en Haïti  
à travers les discours de Kenneth H. MERTEN.**

## ANNEXE 3

### LISTE DES CHARGÉS D’AFFAIRES (AD INTÉRIM), AMBASSADEURS ET AMBASSADRICES AMÉRICAINS EN HAÏTI DE 1842 À NOS JOURS

[Retour à la table des matières](#)

N°	Nom et Prénom	Naissance	Date de nomination
1	Benjamin F. Whiden	-	12 juillet 1842
2	Henry E. Peck	20 juillet 1821	Septembre 1865
3	Henry E. Peck	20 juillet 1821	6 aout 1866
4	Gideon H. Hollister	14 décembre 1817	5 février 1868
5	Ebenezer D. Basset	16 octobre 1833	16 avril 1869
6	John Mercer Langston	14 décembre 1829	28 novembre 1877
7	Georges W. Williams	16 octobre 1849	2 mars 1885

N°	Nom et Prénom	Naissance	Date de nomination
8	John E. W. Thompson	-	7 mai 1885
9	Frederick Douglass	Février 1917	26 juin 1889
10	John S. Durham	18 juillet 1861	3 septembre 1891
11	Henry M. Smythe	1844	15 septembre 1893
12	William F. Poewell	26 juin 1848	17 juin 1897
13	Henry Watson Furniss	-	23 novembre 1905
14	Madison R. Smith	9 juillet 1850	15 aout 1913
15	Arthur Bailly-Blanchard	1 <sup>er</sup> octobre 1855	22 mai 1914
16	James C. Dunn	-	Avril 1922-février 1924
17	George R. Merrel, Jr	13 juillet 1898	Mars 1924-octobre 1926
18	Christian Gross	-	Octobre 1926-novembre 1927, et avril- décembre 1928
19	Stuart E. Grummon	-	Décembre 1928-novembre 1930
20	Dana Gardiner Munro	18 juillet 1892	28 juin 1930
21	Noman Amour	14 octobre 1887	25 juillet 1932
22	Noman Amour	14 octobre 1887	17 mars 1933
23	George Anderson Gordon	19 novembre 1885	5 juin 1935
24	Ferdinand Lathrop Mayer	25 mai 1885	13 juillet 1937
25	John Campbel White	17 mars 1884	29 novembre 1940
26	John Campbel White	17 mars 1884	27 mars 1943

N°	Nom et Prénom	Naissance	Date de nomination
27	Orme Wilson	13 novembre 1885	21 mars 1944
28	Harold Hilgard Tittmann, Jr.	8 janvier 1893	12 juillet 1946
29	William E. Decourcy	4 février 1894	18 juin 1948
30	Howard Karl Travers	19 février 1893	3 octobre 1951
31	Roy Tasco Davis	24 juin 1889	6 juillet 1953
32	Gerald Augustin Drew	20 juin 1903	17 avril 1957
33	Robert Newbegin	-	27 aout 1960
34	Raymond L. Thurston	4 février 1913	7 décembre 1961
35	Benson E.L. Timmons III	2 mars 1916	20 novembre 1963
36	Claude Gordon Ross	26 octobre 1917	19 avril 1967
37	Clinton E. Knox	5 mai 1908	9 octobre 1969
38	Heyward Isham	-	19 décembre 1973
39	William Bowdoin Jones	2 mai 1928	3 aout 1977
40	Henry L. Kilmelman	21 janvier 1921	27 aout 1980
41	Ernest H. Preeg	5 juillet 1934	20 juin 1981
42	Clayton E. McManaway, Jr	5 mars 1933	18 novembre 1983
43	Brunson Mckinley	8 février 1943	12 septembre 1986
44	Alvin Philip Adams, Jr	29 aout 1949	10 octobre 1989
45	Leslie M. Alexander	6 novembre 1948	Aout 1992-juillet 1993
46	Vicki J. Huddleston	13 décembre 1942	Juillet-octobre 1993
47	William Lacy Swing	11 septembre 1934	8 octobre 1993

N°	Nom et Prénom	Naissance	Date de nomination
48	Thimothy Michael Carney	12 juillet 1944	12 novembre 1997
49	Brian Dean Curran	-	28 décembre 2000
50	James B. Foley	4 avril 1957	25 février 2003
51	Thimoty Michael Carney	12 juillet 1944	Juillet-mars 2005
52	Janet A. Sanderson	Avril 1955	7 novembre 2005
53	Kenneth H. Merten	-	4 juin 2009

**Fin du texte**